LA VIE INTELLECTUELLE

V. L : Alarme à Casablanca.
L. JULIENNE : Les causes profondes des troubles du Maroc.
Y. CONGAR : Du nouveau sur la question de Pierre, le « Saint Pierre » de M. O. Cullmann.
R. DE LA PRADELLE : La responsabilité collective au procès d'Oradour.
J. MADAULE : Marcel Proust et le Paradis perdu.

LES SIGNES DU TEMPS

Confusion dans la pensée économique.
L'inactivité gouvernementale à l'échelle européenne.
De Pinay à Mayer.
Le gouvernement Mayer et l'outre-mer.
L'économie du Commonwealth et l'économie internationale.
Le général Neguib pousse ses dents de sagesse.
Les charrettes d'Allemagne orientale.
Le procès de Struthof.
Henri Cartier-Bresson réhabilite le journalisme.
Azimuts.
Konrad Adenauer.

ARTS. LETTRES. THEATRE. CINEMA
DOCUMENT : Le Saint-Office.

REVUE MENSUELLE
FÉVRIER 1953

LES ÉDITIONS DU CERF _ PARIS

SOMMAIRE

V. I. : **Alarme à Casablanca** 1

L. JULIENNE : **Les causes profondes des troubles du Maroc** 5

Y. CONGAR : **Du nouveau sur la question de Pierre, le *Saint Pierre* de M. O. Cullmann** 17

R. DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE : **La responsabilité collective au procès d'Oradour** 44

J. MADAULE : **Marcel Proust et le Paradis perdu** 54

LES SIGNES DU TEMPS

Confusion dans la pensée économique (J. Dumontier) 74

Le coût du marché commun (P. Brizay) 78

L'inactivité gouvernementale à l'échelle européenne (A. Frisch) 79

De Pinay à Mayer (H. Muller) 81

Le gouvernement Mayer et l'outre-mer (J. Bétoncourt) 83

L'économie du Commonwealth et l'économie internationale (G. Rottier) 87

Le général Neguib pousse ses dents de sagesse (J. Nantet) .. 90

Les charrettes d'Allemagne orientale (A.-P. Grégoire) 92

Le procès de Struthof (H. Muller) 95

Henri Cartier-Bresson réhabilite le journalisme (G. Hourdin). 96

Azimuts (A.-Z. Serrand) 100

Portrait : Konrad Adenauer (A. Frisch) 111

CHRONIQUES

Peut-on faire le point sur l'Art sacré ? (R. Vrinat) 114

Les essais (G Venaissin) 119

Les romans (M. Chavardès) 122

Notes de lecture (M. C.) 126

Le théâtre (H. Gouhier) 128

Le cinéma : *La Manon des sources* (J.-L. Tallenay) 132

DOCUMENT

Le Saint-Office (C.I.C.) 137

La Vie Intellectuelle

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE. — FÉVRIER 1953

Alarme à Casablanca

La journée du 8 décembre à Casablanca n'a-t-elle été que la répression trop violente d'une émeute ? il n'est pas sûr que les nombreux morts marocains aient été tués en représailles des trois (ou quatre, ou sept) morts européens. Dans tous les cas, à lire la presse de langue française et francophile, la surexcitation nerveuse ne fut pas le fait des seuls Marocains. L'article de François Mauriac (Le Figaro, *13 janvier, « La vocation des chrétiens dans l'Union française ») a exprimé une émotion déjà partagée par certains, et suscité celle de beaucoup d'autres.*

*Il faudra bien qu'un jour la lumière se fasse. Mais les yeux ne doivent pas seulement s'ouvrir sur l'explosion d'un mal. Il faut en mettre à nu les racines profondes. S'il se produit à Casablanca un drame qui fasse redouter au Maroc, comme en Tunisie, l'opposition stupide d'un contre-terrorisme à un terrorisme, c'est que nul n'ose regarder en face la signification de l'*Istiqlal. *Un ami du Maroc le montre plus loin. Les partisans de l'*Istiqlal *se refusent à voir qu'ils sont encore inaptes à prendre immé-*

diatement le gouvernement de leur pays ; mais ses adversaires ne voient pas que le Maroc sera et doit être un pays indépendant. Notre correspondant le dit fort bien : le mouvement vers l'indépendance est irréversible. *Une opposition aveugle à son égard ne peut que susciter d'autres événements sanglants. Les chrétiens vivant en France ou venus de France au Maroc peuvent-ils continuer à attendre ces événements en restant aveuglés par un pseudo devoir patriotique qui les maintient tout à la fois dans l'incompréhension, l'injustice et la bonne conscience ?*

*Ce serait pourtant tâche glorieuse pour la France, et certainement profitable, d'amener non point l'*Istiqlal *peut-être, mais le patriotisme marocain dont l'*Istiqlal *n'est qu'une forme trop limitée et sans doute transitoire, à la conscience qui le rendrait apte à prendre en charge son pays. Deux civilisations qui ont contribué à éduquer l'humanité se rencontrent en Afrique du Nord et spécialement au Maroc, sous les auspices de la France. Tout Français qui a la fierté de son pays devrait avoir l'ambition de le voir jouer une fois de plus un rôle civilisateur et libérateur. De ce jeu, les Français autant que les Marocains, la France autant que le Maroc, seraient bénéficiaires : les Français établis là-bas en consolidant une propriété qui ne semblerait plus celle d'adversaires du pays, et ne serait plus sous la menace d'être pulvérisée par une révolte due à une politique française inintelligente ; la France en suscitant l'amitié d'un pays libre et devenu plus libre grâce à son appui. Car il faut enfin comprendre que la colonisation (le protectorat est une colonisation) n'est pas éternelle : sa justification et sa grandeur est, comme pour l'école à l'égard des enfants, de préparer des peuples adultes ; son bénéfice pour le pays colonisateur est de susciter des peuples amis dont l'aide aux siècles à venir n'en sera que plus fidèle et plus efficace. Le Liban, que les Français ont quitté, n'a jamais*

eu tant d'attachement à la France. En Égypte la crise de xénophobie suscitée par les récents événements n'empêche pas que survive, en ces jours troublés, et se manifeste par des invitations pressantes, l'attachement aux écrivains et aux techniciens français. Que serait, pour la France, une Méditerranée dont le sud serait gardé par des peuples amis et reconnaissants? Que sera-t-elle si sur ses rives veillent des peuples haineux aux souvenirs rougis de sang?

Jamais peut-être problème humain n'a manifesté si clairement au chrétien l'unique sens dans lequel devait aller son action. Il n'est pas possible d'être le témoin du Christ si l'on préfère des intérêts bornés à la grande tâche libératrice. Mgr Lefèvre, vicaire apostolique du Maroc français, l'a dit en termes nets et clairs dans l'admirable lettre reproduite in extenso *au numéro précédent (pp. 148-150). « Notre présence n'a de sens que si nous contribuons à mettre en valeur, au profit de ceux chez qui nous sommes installés, les riches territoires que Dieu leur a donnés en partage, sans renoncer toutefois aux bénéfices que nous pouvons, légitimement, en retirer nous-mêmes... Collectivement nous devons apporter l'aide de nos techniques culturelles modernes au développement de ce qui est proprement marocain. Nous avons le sentiment de donner beaucoup et d'apporter grandement. N'aurons-nous rien à recevoir du peuple, si riche par bien des côtés, au milieu duquel la Providence nous a appelés à vivre? Nous n'avons pas le droit d'être des partisans, et nous ne devons jamais oublier que, appelés à être les témoins du Christ, l'amour de* tous *nos frères rachetés par son sang divin est et demeure notre grande règle de conduite. »*

Pour cette œuvre positive on se souviendra que de nombreux chrétiens se sont établis au Maroc et gardent le devoir de témoigner de leur foi par la parole et par les œuvres. La lettre de Mgr Lefèvre leur est une précieuse

indication. Mais si nous étions plus sensibles en France européenne aux devoirs imposés par cette rencontre de civilisations, nos frères africains, menacés plus que nous par l'obscurité résultant d'oppositions immédiates qui font surgir des situations dramatiques, seraient mieux aidés à y voir clair. Il ne s'agit donc point de donner ici la leçon à personne, mais de la tirer pour soi-même.

Pourtant il semble qu'on doive se tourner vers ceux qui, depuis huit ans et plus, s'efforcent de garder le gouvernement en France. Ont-ils donc oublié les immenses espoirs du temps de l'occupation dont ce que l'on appelle aujourd'hui l'Union française était peut-être la plus sensible et la plus noble expression ? On ne demande certes pas que l'on parle sans cesse de la grandeur française. Mais jamais la politique française ne se manifesta si mesquine, si « petite-bourgeoise », si bornée par les intérêts et l'incompréhension. Sans doute ceux qui ont réussi aujourd'hui à reprendre en main les fils des combinaisons du pouvoir ne sont plus de ceux qui se soucient des horizons ouverts par un idéal chrétien. Mais il y a encore, et spécialement aux postes où les problèmes traités ici devraient trouver décision et solution, des ministres qui font profession d'être serviteurs d'une humanité dont le Christ a révélé la grandeur. Seraient-ils devenus incapables de mettre, par leurs paroles et par leurs actes, les Français en face des grandes responsabilités, oubliées totalement pour la première fois dans l'histoire de France ? Après l'Indochine, après Madagascar, après la Tunisie, Casablanca leur fait un devoir de se réveiller.

V. I.

LES CAUSES PROFONDES DES TROUBLES DU MAROC

L'opinion métropolitaine s'émeut d'une manière très compréhensible des événements tragiques survenus au mois de décembre à Casablanca. La violence de l'émeute et les assassinats de Français d'une part, le caractère de la répression, les arrestations qui ont suivi d'autre part, l'éloignement de certains Français enfin, ont provoqué des polémiques dont on peut craindre, non sans quelque apparence de raison, qu'elles ne présagent l'apparition d'une crise grave. Certains redoutent qu'on creuse davantage, par une politique sans sagesse, le fossé qui sépare la masse des Français d'une partie des Marocains. Allons-nous, dit-on, nous enfermer au Maroc, comme ce fut le cas ailleurs, dans le cercle infernal qui « de la peur conduit à la répression, de la répression au terrorisme, du terrorisme à l'auto-défense », engrenage impitoyable d'événements qui accroît la tension et les haines et développe les incompréhensions réciproques ? Pour dominer le problème, on s'efforcera ici de le voir d'assez haut et d'embrasser l'ensemble des événements survenus depuis janvier 1944.

Jusqu'à cette date, le nationalisme marocain n'est qu'un mouvement de jeunes limité aux villes, qui rassemble quelques milliers d'adhérents, dont l'ardeur ne compense pas l'inexpérience. Les premiers titres de gloire du nationalisme ont été acquis par des jeunes gens qui, malgré leur tiédeur religieuse, se sont posés habilement en 1930 comme les défenseurs de l'Islam. Ils dénoncèrent alors la « politique berbère » du protectorat comme une manœuvre tentée pour opposer les Berbères aux Arabes et conduire l'évolution des premiers dans la direction de l'Occident. Nanti de ces titres de noblesse, le nationalisme allait avoir assez de prestige en 1934 pour présenter au gouvernement français un plan de réformes auquel il manqua peut-être d'être pris au sérieux. Des troubles limités éclatèrent dans les villes en 1936-1937. Avec habileté le général Noguès — résident général de 1937 à 1943 — sut maintenir le sultan hors de l'entraînement politique qui visait à faire abolir sans délai le régime du Protectorat.

A la suite du débarquement allié en Afrique du Nord, et de l'affaiblissement de la France, rendu patent par les événements de Syrie et du Liban, lorsque nous dûmes plier devant les exigences d'une politique britannique à courte vue, le sultan se donna, en janvier 1944, comme le chef du parti de l'Indépendance, l'*Istiqlal*, et aspira désormais à grouper autour de lui tous les pachas et caïds de son empire pour les soustraire au contrôle de l'autorité française. L'alliance des jeunes, plus ou moins prédominants dans un certain nombre de villes, — Fès, Salé, Rabat, Casablanca, — avec le sultan, maître théorique de la hiérarchie, devait permettre, pensaient les conjurés, de soustraire par surprise et d'un seul coup le gouvernement de l'Empire chérifien à la tutelle jugée

trop étroite des agents du Protectorat. Les Marocains les plus évolués aspiraient, on le voit, à s'aligner sans retard sur les États indépendants d'Irak, de Syrie, du Liban et d'Égypte.

Cette première tentative échoua piteusement, parce qu'elle n'était soutenue que par quelques milliers de jeunes gens, mais elle secoua profondément l'opinion et inquiéta pour la première fois gravement les Français. Trois ans plus tard, en août 1947, le sultan se rendait avec sa famille à Tanger pour y parler librement au monde extérieur, annonçant par des discours soigneusement préparés sa solidarité d'idéal avec l'Orient arabe. C'était à la veille du conflit judéo-arabe en Palestine. En même temps le souverain s'efforçait d'autre part de plier à sa volonté la hiérarchie du commandement dans les villes et les tribus, afin de mieux s'affranchir du contrôle français. L'affaire fit scandale et le résident Eirik Labonne fut remplacé par le général Juin.

C'était au moment où les investissements français au Maroc prenaient une importance toujours plus grande. Deux cent milliards de francs furent en quelques années placés dans ce pays. Il en résulta un extraordinaire développement des entreprises industrielles, une extension étonnante des grands travaux. Les Français, non sans quelque imprudence, « doublaient leur mise » au Maroc, avant même que les problèmes politiques d'après guerre aient reçu une solution. Leur nombre même s'accroissait rapidement jusqu'à dépasser quatre cent mille. En même temps les Juifs, inquiets de vivre dans les petites agglomérations de l'intérieur au milieu de musulmans hostiles, se groupaient dans les villes de la côte, où ils se transformaient « à l'européenne » avec une étonnante célérité. Il en résultait un fort accroissement de la puissance occidentale. Mais le Maroc musulman, dans son ensemble, en

raison de la force de ses traditions rurales si conservatrices, se révélait incapable de progresser au même pas. Sans doute la transformation des villes — où s'agitait une jeunesse impatiente — favorisait l'expansion du mouvement nationaliste, dont les effectifs s'élevaient bientôt à quelques dizaines de milliers. Les bourgeois modernisés et les commerçants se faisaient souvent les protecteurs des idées nouvelles. Mais les tribus demeuraient dans l'ensemble très peu perméables à une idéologie dont la signification exacte leur échappait encore. Surtout, les notables des tribus n'envisageaient pas volontiers de s'en remettre pour leur avenir aux ordres des jeunes gens des villes, dont ils redoutaient qu'ils prissent le pouvoir et se partageassent les postes de commandement. Il est vrai que le patronage donné par le sultan à l'*Istiqlal* accroissait le prestige du mouvement moderne. Mais si, dans le petit peuple des grandes villes prolétariennes, où la structure sociale ancienne a disparu, on se ralliait sans difficulté à l'autorité symbolique du « roi », dans les campagnes la puissance étonnante du conservatisme africain exerçait un rôle de frein extrêmement énergique aux entraînements de la passion nationale. D'ailleurs, le modernisme même de l'*Istiqlal*, surtout dans le domaine de l'évolution féminine, choquait les esprits attachés aux traditions.

C'est dans ces conditions qu'à partir de 1950 des encouragements toujours plus pressants furent donnés par les nations arabes d'Orient au nationalisme citadin au Maroc, en même temps qu'aux mouvements parallèles d'Algérie et de Tunisie. On sait comment les sessions de l'O.N.U. à Paris, puis à New-York, en 1951 et 1952, donnèrent lieu en Afrique du Nord à des agitations concertées et déclenchées au moment opportun pour qu'on puisse en exploiter les résultats dans des débats publics.

Comme, en mars 1951, le Maroc demeurait désespérément calme, on vit même les agitateurs d'Orient fabriquer de toutes pièces la fausse nouvelle d'un bombardement de Fès, pour soulever l'opinion en Orient et troubler les esprits en Amérique.

Au moment où à l'O.N.U., devant une opinion internationale peu favorable en général aux « puissances coloniales », s'ouvre le conflit nous apercevons trois protagonistes principaux sur la scène :

Ce sont d'abord les jeunes nationalistes et le sultan étroitement associés. Ils disposent dans les centres citadins de moyens d'action financiers, de relais innombrables pour la transmission des ordres. Ils s'efforcent, chaque fois qu'ils le peuvent, de mobiliser les foules citadines et d'aviver à grande distance dans les tribus d'inévitables petits conflits locaux pour trouver le moyen de soutenir l'un des clans antagonistes et de s'en faire un allié. Le but est d'arracher aux Français, avant toute réforme, « l'indépendance d'abord ».

C'est ensuite la masse des Français — fonctionnaires, colons et hommes d'affaires. Ils pensent que les Marocains, encore très loin de pouvoir se gouverner par eux-mêmes, risquent de précipiter le pays dans l'anarchie. L'importance des investissements réalisés et la perfection technique dans laquelle a été poussé l'équipement du Maroc moderne expliquent en effet ce souci, en raison de la menace que ferait courir l'anarchie intérieure au fonctionnement de ce pays dont la vie économique a été si étonnamment modernisée.

Notons, à l'occasion, la conséquence paradoxale d'un développement économique trop poussé. La distance ne cesse de s'accroître entre les Marocains et les Français. Comme le remarque R. Montagne dans l'une de ses études, un Marocain d'aujourd'hui est plus loin des

Français de Casablanca que son père ne l'était des pionniers débarqués d'Europe en 1907.

Enfin il reste la masse encore énorme et lentement accrue par la natalité — les huit-dixièmes du Maroc — des tribus. Leur évolution se poursuit avec une extrême lenteur, soit que le nombre des écoles rurales soit encore insuffisant, soit que la transformation économique des campagnes se fasse plus lentement que celle des villes. Le mouvement nationaliste y pénètre lentement, mais les souvenirs des vieilles institutions berbères anarchiques sont encore trop proches. N'avons-nous pas, pour comprendre ce retard, l'exemple de la Kabylie, qui, après soixante-dix ans d'efforts scolaires répétés, commence seulement, avec timidité, à admettre le principe de l'éducation moderne des filles ? Il faut connaître l'extraordinaire force du conservatisme berbère pour réaliser les résistances que rencontre le mouvement nationaliste dans l'ensemble du pays.

Lorsqu'en novembre 1950 la tension grandit entre la Résidence et le sultan — ce dernier refusant, sur les conseils de l'*Istiqlal*, de mettre son sceau au bas des moindres décrets présentés à sa signature, les institutions du Protectorat en arrivent à un véritable blocage. C'est alors qu'un conflit éclate sous les yeux bienveillants de la Résidence entre les chefs berbères et le sultan. Les premiers reprochent avec pertinence au second d'être devenu le « sultan de l'Istiqlal » et non celui du Maroc tout entier. Le souverain excipe de son autorité absolue pour soumettre à sa volonté absolue des chefs qui sont cependant fiers d'avoir conquis sans lui et avant même qu'il fût né de véritables principautés, où ils ont été longtemps les maîtres absolus. Il leur reproche aussi d'être les alliés de l'autorité française du Protectorat. Le conflit s'envenime. Le sultan évite le pire en pliant au dernier

moment, au grand dépit de nombreux Français qui pensaient que le problème de l'évolution du Maroc serait plus simplement résolu si l'on procédait à un simple changement de souverain. Illusion que l'épisode de la substitution en Tunisie du bey Lamine ou bey Moncef eût dû cependant suffire à dissiper.

Les récents troubles de Casablanca, dont nous n'avons pas l'intention ici d'étudier le développement, font partie d'une série d'événements continus depuis la tension de février 1951, où le sultan dut, contre son gré, plier devant la volonté du général Juin. Ils s'expliquent non seulement par l'exaspération des nationalistes — les éléments les plus jeunes étaient naturellement les plus ardents — mais par le rôle occulte de la C.G.T., et celui des agitateurs orientaux, désireux d'obtenir pour l'O.N.U. la nouvelle de troubles graves; enfin par le développement, chez les Européens, d'une irritation croissante, se transformant selon les circonstances en crainte panique et en volonté de répression brutale et parfois aveugle.

Pour juger avec objectivité d'une situation compliquée, il faut mettre en évidence un certain nombre de faits incontestables qui, selon nous, dominent le débat :

1° Le nationalisme marocain, puissant dans les villes, encore faible dans les campagnes, est dans une large mesure le résultat de l'éducation que nous avons donnée aux Marocains et la conséquence de notre présence, dans l'État moderne que nous avons construit de toutes pièces depuis quarante-cinq ans. C'est un mouvement irréversible dont la force ira croissant. La plus grande illusion serait de croire qu'on peut l'annihiler par la force.

2° Les Marocains, bien qu'ils fassent des progrès sur le plan technique — une petite élite commence à peine à prendre sa place dans la vie économique moderne — se

transforment lentement et ont une grande peine à s'adapter aux formes de vie économique complexe que nous avons institué en si peu de temps.

Nous avons affaire à un peuple bien doué, mais qui, en raison de sa structure sociale archaïque, n'entre que lentement dans le courant général de l'évolution.

3° Les Français, vivant entre eux, dans leurs propres quartiers, oublient souvent qu'ils sont entourés par un peuple de huit millions d'habitants qui se met peu à peu en mouvement et qui sort de sa passivité. Absorbés par les exigences de leurs affaires, ils ne voient pas que le partage équitable avec le peuple marocain des bénéfices tirés de la modernisation du pays devient rapidement la condition essentielle de la sécurité de leurs entreprises. De même une administration européenne dont l'action est guidée par des principes occidentaux donne souvent le pas aux exigences techniques sur le souci d'associer peu à peu les Marocains à la gestion de leurs propres affaires.

4° Les Israélites marocains, hier encore humbles sujets du sultan, se trouvent engagés par leur évolution dans la voie de l'Occident. Ils n'acceptent plus la perspective d'être intégrés dans un État musulman, même modernisé, et ils veulent appartenir à une communauté dans laquelle ils trouvent les garanties essentielles de liberté et de sécurité que leur donnent nos nations. Placés comme des intermédiaires naturels entre les musulmans et les chrétiens, ils jouent un rôle important dans l'accélération de l'évolution et dans la transformation économique du pays, mais leur présence en terre d'Islam constitue par elle-même un problème délicat.

5° L'éducation politique des musulmans du Maroc, malgré l'intelligence des leaders nationalistes, en est encore à ses débuts. L'idée d'un État vraiment moderne

est encore mal comprise, même dans les villes, par l'ensemble de la bourgeoisie, dans une société où les concepts traditionnels de l'État islamique règlent depuis des siècles le cours de l'histoire. D'autre part, dans un pays qui fut toujours déchiré entre l'anarchie et l'autocratie, surtout dans les campagnes, l'idéal démocratique ne se fait jour qu'avec beaucoup de peine.

6° Les influences étrangères au Maroc, celles de l'Orient, de l'Amérique et du communisme, pendant longtemps négligeables, ne cessent d'accroître leur action grâce au développement des communications et des moyens de transmission de la pensée. Elles joueront dans l'avenir un rôle plus important encore sur la jeunesse, les élites politiques et les masses prolétariennes.

Ces aspects contradictoires de la transformation du Maroc doivent être médités si l'on veut apprécier la complexité du problème qui se pose à la France, tutrice de l'Empire chérifien.

Il est évidemment illusoire de penser qu'on en reviendra par la simple application de la méthode d'autorité aux « belles années » des débuts du Protectorat, au temps où Lyautey avait séduit les Marocains par une politique d'égards et de sympathie accompagnée de sages réalisations. Il est impossible de ressusciter le passé. La restauration du Maroc par Lyautey avait d'ailleurs été réalisée en consolidant des formes anciennes de l'autorité et grâce à l'utilisation habile des cadres sociaux traditionnels. Mais l'évolution moderne qui se poursuit désagrège ces matériaux anciens. Une reconstruction s'impose sur des bases nouvelles.

Certains espèrent qu'en Orient les difficultés internes qui assaillent les États arabes conduiront ceux-ci à un chaos social et politique qui affaiblira leur prestige et

anéantira leurs capacités d'intervention dans les affaires du Maghreb. Mais ce même désordre peut avoir pour conséquence d'exaspérer la violence des réactions. En outre, d'autres facteurs externes de troubles subsistent dont l'intervention se substituerait à celle du pan-arabisme et du pan-Islam.

Il ne serait pas moins insensé d'imaginer que la contrainte et la « fermeté » viendront à bout d'une jeunesse hostile, persuadée, sans doute à tort, qu'elle n'aura pas demain sa place dans un Maroc modernisé par nos soins et dont elle pense souvent qu'il est construit par les étrangers selon leurs propres plans et dans un but égoïste.

Enfin, à ceux qui rêvent de freiner encore davantage l'évolution déjà si lente du Maroc en utilisant contre les Arabes le contrepoids des Berbères et en pratiquant la méthode du *divide ut imperes,* il n'est que de rappeler les enseignements de l'histoire. Les Berbères dont la transformation sociale et linguistique se poursuit depuis des siècles sous l'action de la civilisation arabe et de l'Islam ont certes conservé un particularisme auquel ils sont attachés. Mais ils ne serviront jamais de support à un nationalisme séparé auquel on pourrait opposer, afin de l'user, le nationalisme arabe. Toute « politique berbère » déclarée suscite une violente réaction de l'Islam. Elle peut conduire, même en pays berbère, à aviver les tendances anarchiques et surtout à préparer des explosions religieuses fanatiques dont le passé nous offre tant d'exemples.

La seule voie qui reste ouverte aux populations de l'Afrique du Nord et à celles du Maroc en particulier est celle qui conduit, grâce à une coopération équitable entre les hommes de toutes races et de toutes croyances, à la création véritable de nations modernes dotées, lors-

qu'elles seront parvenues à leur développement naturel, d'un régime de *self government*. L'existence de trois éléments ethniques et religieux différents, européens, chrétiens, juifs et musulmans — pour ne pas séparer parmi les derniers les Arabes des Berbères — peut avoir pour résultat de faciliter, au lieu de la compliquer, une telle entreprise. Mais la condition essentielle de la réussite est le maintien dans le pays d'une atmosphère de fraternelle collaboration entre tous.

Que Lyautey ait réussi à créer pendant quatorze ans les conditions d'une véritable symbiose au cours d'une période que les jeunes n'on pas connue, mais dont les hommes âgés gardent la nostalgie, n'implique en rien que l'œuvre commune doive être poursuivie en conservant le plan d'ensemble établi par le fondateur. Mais l'esprit qui animait son œuvre peut encore être sauvé.

Le principe essentiel à préserver est qu'il s'agit au Maroc d'un bien commun à faire fructifier. Une part équitable des profits de la modernisation du pays, qui ira d'ailleurs croissant avec les progrès sociaux et politiques des masses, doit revenir aux autochtones pour que l'entreprise de modernisation leur apparaisse comme la leur propre. Il faudra sans doute avec force rappeler aux techniciens et aux hommes d'affaires trop avides cette exigence primordiale de la justice qui est d'ailleurs la condition essentielle de la prospérité à long terme de leurs affaires.

Il n'est pas moins essentiel que la jeunesse de ce pays, dans la mesure où elle s'instruit, soit associée d'une manière toujours plus complète à la gestion des affaires publiques et privées. On ne peut imaginer la réussite d'une œuvre qui, par l'esprit dans lequel elle est conduite, susciterait l'animosité de la nouvelle génération dans son ensemble.

Nos plans d'éducation politique doivent avec toute la prudence nécessaire démontrer à un peuple encore mineur que tout est mis en œuvre par nous non seulement pour l'instruire, mais pour lui conférer une responsabilité croissante dans son administration et son gouvernement. Enfin il faudra se persuader que le recours inconsidéré à la force et les abus de la répression détruisent l'amitié et la confiance. Ils ont pour résultat de priver les tuteurs de l'autorité morale sans laquelle leurs meilleurs desseins sont représentés comme des calculs d'oppresseur.

Une puissance qui en s'affirmant engendre la haine se détruit elle-même. Une forme de gouvernement qui s'appuie sur des institutions sociales périmées ne peut sauvegarder l'ordre et la paix, surtout dans un pays que l'on s'efforce d'autre part de moderniser. La justice, comme la logique, ont des exigences auxquelles nul ne peut se soustraire impunément.

LOUIS JULIENNE.

DU NOUVEAU SUR LA QUESTION DE PIERRE ?

Le Saint Pierre, *de M. O. Cullmann*

HIER encore, la critique protestante était bien négative sur tout ce qui touche à saint Pierre : l'apôtre n'était sans doute jamais venu à Rome; loin d'avoir eu une « primauté » dans l'Église primitive, il avait été rabroué sévèrement par Paul; le texte de saint Matthieu : « Tu es Pierre », était probablement une création faite par l'Église dans l'intérêt de quelque « thèse » intéressée : car Jésus ne pouvait avoir prononcé des paroles supposant de sa part la prévision que son œuvre se développerait dans l'Histoire, et l'intention de « fonder une Église ». Au surplus, si l'Église chrétienne doit être bâtie sur une pierre ou un fondement, ce ne peut être que sur le Christ lui-même, que saint Paul désigne comme la pierre d'angle et l'unique fondement.

Les réponses ne manquaient pas du côté catholique, mais elles n'étaient pas entendues. Pour percevoir une réponse ou simplement être attentif à une voix, il faut avoir confiance. C'est étonnant comme, de part et d'autre, une chose est admise ou, au contraire, éveille une disposition hostile, selon qu'elle se présente sous le patronage d'un ami ou d'un homme de l'autre bord. Cela change, grâce surtout au dialogue œcuménique. Mais,

pour un moment encore sans doute, les uns et les autres auront besoin, pour admettre une vérité, qu'elle leur soit proposée par l'un des leurs.

Or la recherche du dernier quart de siècle a, dès maintenant, apporté de notables changements de perspective sur tous les points au sujet desquels les grands critiques du protestantisme libéral avaient instauré une espèce de consensus. Le P. Braun a proposé, voici déjà dix ans, un bilan suggestif de ces changements[1]. Quatre ans après, dans la version allemande de son travail, il pouvait déjà indiquer de nouvelles levées d'hypothèque; s'il le reprenait aujourd'hui, comme tous ses amis le souhaitent, il pourrait jalonner d'une façon plus optimiste encore la ligne atteinte par l'exégèse protestante. Pierre est, maintenant, venu à Rome et y a donné le témoignage suprême; il a eu dans l'Église apostolique une primauté de direction (E. Stauffer); le texte de Matthieu, 16, est authentique, et Jésus a, dans la conscience qu'il avait de son œuvre messianique, prévu l'Église comme la phase terrestre du Royaume dont elle est comme le germe. Dans le Mouvement œcuménique, on tient même généralement comme une évidence qu'il a voulu cette Église comme le corps unique et visible de tous ceux qui l'avouent pour leur Seigneur. On n'en est pas encore venu à une claire conscience de ce qu'implique, pour cette Église, la continuité visible, à la fois historique et spirituelle, avec l'institution première, ce que nous appelons l'apostolicité, mais on sait que là est la question décisive qu'il faut maintenant aborder : chaque discussion, chaque conférence y ramène comme aux pieds de

1. F.-M. Braun, *Aspects nouveaux du problème de l'Église*. Fribourg et Lyon, 1942. — *Neues Licht auf die Kirche...* Einsiedeln-Köln, 1946.

la muraille de la ville où il faut entrer. Comme réalité mystique ou communion avec Dieu, en effet, la Cité n'a pas d'autre fondement que le Christ (1 Cor., 3, 11). Elle n'est même pas autre chose, à cet égard, que la dilatation de cette pierre unique : c'est ainsi qu'en parle saint Paul, le Docteur du Corps mystique, lorsqu'il nous montre le temple s'édifiant dans le Christ, sa pierre angulaire (Éphésiens, 2, 20-22). Dans ce texte même, cependant, il présente les Apôtres comme le fondement sur lequel ce temple est édifié : il s'agit alors du fondement visible, des structures et de l'élévation de la Cité-temple par le ministère apostolique (cf. 1 Cor., 3, 9-11). Mais, dans cet ordre-là, si tous les Apôtres sont fondement, il en est un qui a été désigné par le Seigneur comme l'assise rocheuse première, Simon-le-Roc : car tel est le sens du nom de Céphas que lui a donné le Seigneur (Jean, 1, 42; Marc, 3, 17; Luc, 6, 14; Mat., 16, 18).

C'est donc à la considération particulière de Simon-le-Roc qu'il faut en venir. On a beauocup parlé de saint Pierre à propos des fouilles entreprises, depuis 1939, sous la basilique romaine des saints Pierre et Paul (on oublie généralement qu'elle a ce second patron, que la tradition la plus ancienne associait au premier). Et voici que, cinq mois après sa version allemande, paraît en édition française le *Saint Pierre* de M. O. Cullmann, annoncé depuis deux ans et attendu avec plus que de la curiosité[2].

C'est un grand livre dont on ne saurait exagérer l'im-

2. O. Cullmann, *Saint Pierre. Disciple-Apôtre-Martyr.* (*Bibl. théologique*). Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1952; 23×15, 231 pp. La version allemande, directement rédigée par l'auteur, est parue à Zollikon-Zurich en juillet 1952.

portance. Il rayonne d'une lumière sereine, provenant d'une grande honnêteté devant les textes. On peut discuter telle hypothèse, estimer qu'il est possible d'aller plus loin que l'auteur, ou que telle idée jouant un rôle de critère au niveau des conclusions théologiques est récusable; on n'éprouve jamais la gêne que provoque un parti pris de ne pas envisager une donnée ou une hypothèse et de ne pas se rendre à une raison selon ce qu'elle a de force et apporte de lumière. L'étude, de plus, est bien conduite, encore qu'on pourrait discuter un plan qui fait étudier le sens des passages majeurs surtout du texte matthéen, après l'histoire de l'apôtre Pierre. L'ouvrage, sans que cela nuise à sa valeur technique, se lit comme un roman dont on attend la conclusion avec impatience.

A l'égard de ce qui nous intéresse, cette conclusion est à la fois positive et négative.

Le bilan positif est très intéressant. Le texte de saint Matthieu, 16, 17-19, est authentique, non pas seulement d'une authenticité littéraire dont on n'aurait dû jamais douter sérieusement, c'est-à-dire qu'il appartient bien au texte génuine de l'Évangile, mais d'une authenticité historique : aucune raison valable ne s'oppose à ce que les paroles qu'il relate aient été réellement prononcées par Jésus [3]. Quand Jésus dit « Tu es roc, et sur ce roc j'édi-

3. Quant au *moment* où elles ont été prononcées, M. Cullmann, pp. 154 s., croit devoir le transférer, de la confession de la messianité de Jésus par Pierre à Césarée de Philippe, à la Cène du jeudi soir, dans le contexte donné par saint Luc, 22, 31-32. Plusieurs des raisons de M. Cullmann nous paraissent peu convaincantes; il nous semble, d'autre part, que la scène prend un sens profond et beau là où la situe Mat., 16, dans le déroulement de la vie publique de Jésus, entre le ministère en Galilée et la montée à Jérusalem, à un moment où, ayant déjà fait l'expérience de son rejet par les Juifs, Jésus manifeste son dessein d'assurer son œuvre, d'une part, par sa mort, d'autre part, par ses apôtres et son Église.

fierai mon Église », il désigne la personne apostolique de Pierre. Le roc sur lequel il construira n'est ici, ni sa propre personne, comme l'ont dit les Réformateurs protestants — à la suite, d'ailleurs, d'un bon nombre de Pères, surtout latins[4] —, ni la confession et la foi de Pierre en sa divinité, comme le disent généralement les Orientaux, à la suite de saint Jean Chrysostome et des Pères cappadociens[5]. Non que ces *idées* soient inexactes et qu'elles ne soient pas à retenir dans une interprétation totale et dans notre ecclésiologie; mais ce sont des idées qui, parfois prises à un autre contexte, comme celle qui identifie ce roc avec le Christ, ne sont admissibles au titre de commentaire que si elles ne supplantent pas le sens direct et premier du texte où, à coup sûr, « ce roc » désigne Céphas. Non comme homme, certes, comme « Simon », mais comme élu de Dieu en vue d'un rôle à

4. Ceux-ci, et parfois les Grecs également, ont été gênés par le fait qu'en grec et en latin il y a changement de genre entre les deux emplois du mot *roc* : « *Tu es Petros* (Petrus) et sur cette *petra*... »; or « *Petra erat Christus* » 1 Cor., 10, 4). A cet égard, certaines langues modernes rendent plus mal encore le texte, où il n'y a pas même de jeu de mots; jusqu'en araméen, c'est identiquement le même mot qui a été employé : « *Tu es Kepha* (roc), et sur ce *kepha*... » En français, nous avons aussi les deux fois *le même* mot; mais ce n'est pas le cas, par exemple, en anglais (*Peter; rock*) en allemand (*Peter; Fels*) ou en russe (*Pietr; Kamnie*)...

5. Cette interprétation a été aussi proposée par saint Augustin et, à sa suite, encore par un saint Thomas d'Aquin et par tout le moyen âge, concurremment avec la précédente. Ce n'est que par la nécessité de s'opposer à la Réforme que la théologie catholique a durci sa position et a, pratiquement, laissé de côté les interprétations des Pères et des Anciens.

Quant à M. Cullmann, il écarte d'autant mieux cette interprétation que, nous l'avons vu, *supra*, n° 3, il ne lie pas les paroles de Jésus à la confession de Pierre, mais les reporte dans un autre contexte. L'intérêt *théologique* d'une interprétation patristique *traditionnelle* nous serait un nouveau motif de maintenir les versets 17-19 dans la continuité du verset 16.

exercer dans l'économie du salut. M. Cullmann reconnaît fort bien, comme nous le faisons sans effort, qu'à cet égard, le texte de Matthieu, 16, 17-19 est à rapprocher de ceux de Luc, 22, 31-32 et de Jean, 21, 15 s. et que ces trois paroles du Seigneur concourent à conférer à Pierre une qualité et un rôle tout à fait particuliers.

Lesquels ? Un rôle, d'abord, de représentation, on dirait mieux de personnification des Douze et de toute l'Église. Sans cesse, dans les Évangiles et les premiers chapitres des Actes, Pierre parle, agit, reçoit pour toute l'Église, de telle sorte que ce qu'il reçoit ou fait est assuré, pour autant, à tout le groupe. Les textes et les épisodes abondent. M. Cullmann les a bien mis en lumière et a retrouvé ainsi la veine la plus exploitée par les Pères dans leurs commentaires de ces textes. Pierre a ensuite un rôle de fondement, et, ceci, très précisément dans la ligne de la fonction apostolique qui est de témoigner de la Résurrection du Seigneur. Sans en tirer les conclusions que nous croyons pouvoir en tirer, M. Cullmann serait, semble-t-il, d'accord sur notre propre formule : *primauté dans la fonction apostolique* (cf. sa page 196). Enfin, par ses initiatives, Pierre est, aux origines, le chef de l'Église universelle en étant le chef de l'Église-mère de Jérusalem. M. Cullmann pense qu'il a ensuite laissé à Jacques la charge de l'Église de Jérusalem : ceci est bien certain et entraîne bien des conséquences extrêmement intéressantes. Cela veut-il dire que Pierre ait abandonné à Jacques la direction générale de l'Église pour se consacrer à la mission auprès des Juifs et qu'il ait été, à ce titre, d'un côté le subordonné de Jacques, d'un autre côté le pendant, *ex aequo*, de Paul, chargé, lui, de la mission auprès des Gentils.

Selon M. Cullmann, la vie de Pierre, d'après la Résur-

rection, se serait partagée ainsi : durant quelques années, jusqu'à sa miraculeuse sortie de prison et son mystérieux départ pour « un autre lieu » (Actes, 12, 17), Pierre exerça la direction de l'Église à Jérusalem; puis Jacques le remplaça dans cette charge, et Pierre prit la tête de la mission judéo-chrétienne, tandis que Paul prenait celle de la mission auprès des Gentils. M. Cullmann interprète ainsi le texte de l'Épître aux Galates, 2, 7-9; il lui semble que, dans le seul épisode où Pierre apparaisse après son départ de Jérusalem, il fait figure de chef de la mission judéo-chrétienne, tandis que Jacques, « évêque » de Jérusalem, fait figure de chef de l'Église. Cette construction très simple est assez séduisante. Elle comporte certainement des éléments de vérité. Jacques est bien chef à Jérusalem, et, *en un sens* (à savoir par le côté où, Jérusalem étant encore le centre, celui qui y exerce l'autorité a un rôle pour toute l'Église), il y a un certain primat. Mais, malgré le verset 9, nous ne croyons pas que Galates, 2, 7-9 ait le sens d'une distribution de compétence apostolique entre Pierre et Paul; le texte, *dans son contexte*, exprime la revendication par Paul d'un apostolat qui, venu de Dieu, a été béni par lui, a porté parmi les Gentils des fruits semblables à ceux de l'apostolat de Pierre parmi les Juifs, et a été reconnu comme tel par les notables de Jérusalem eux-mêmes. Mais, pour ce qui est de l'exercice de leur apostolat, nous voyons aussi bien saint Paul s'adresser d'abord aux Juifs, travailler à Rome parmi les judéo-chrétiens et saint Pierre s'occuper des Gentils (Actes, 10; 15, 7 s.; 1 Pierre, 1, 1). Au synode de Jérusalem, Pierre n'apparaît pas comme chef de la mission judéo-chrétienne, mais comme l'avocat de la cause des païens et des idées « pauliniennes ». M. Cullmann, d'ailleurs, pour le dire en passant, fait justice de l'idée d'une opposition entre Pierre et Paul, et montre bien que, de

tous les apôtres, Pierre est le plus proche, théologiquement, de Paul (cf. pp. 57 s.). Quant à la soumission de Pierre à Jacques, les textes n'en témoignent guère. M. Cullmann force, nous semble-t-il, le sens du « par crainte des partisans de la circoncision » de Galates, 2, 12 (cf. 37 et 203) : un peu comme, naguère, mais en sens opposé, le P. Roizon forçait le sens du verset 14, « tu forces les Gentils à judaïser », expression où il voyait un signe de l'autorité de Pierre. Dans les deux cas, il y a quelque chose de psychologique, non le témoignage d'une autorité. Pierre craint les gens envoyés par Jacques, capables de tout mettre à feu et à sang. Il ne redoute pas l'autorité d'un supérieur.

Au fond, sur l'activité de Pierre au delà de la douzaine d'années, peut-être, où il séjourna principalement à Jérusalem, nous ne savons, par le Nouveau Testament, pratiquement rien. Nous n'en savons au fond pas plus sur une « mission judéo-chrétienne » que sur une activité de direction suprême de l'Église en expansion. La venue de Pierre à Rome n'est une donnée biblique que si l'on interprète en ce sens la mention de « Babylone » dans la 1ª Petri, 5, 13. Naguère encore, cette venue à Rome était niée par un grand nombre d'historiens protestants; elle l'est de moins en moins depuis le livre de H. Lietzmann (1915; deuxième édition en 1927). M. Cullmann conclut de façon expressément positive après avoir étudié avec beaucoup de soin les rares témoignages qui nous permettent d'approcher ici de la vérité, en particulier celui de la lettre de Clément à l'Église de Corinthe, chap. 5 (pp. 79 s.). Ce texte lui permet d'apporter par surcroît des précisions extrêmement intéressantes et qui paraissent définitivement acquises sur les motifs de la mort de Pierre et de Paul : les deux apôtres ont été dénoncés par jalousie en raison de cet esprit d'envie et

de discorde qui fermentait dans le milieu judéo-chrétien de Rome et dont saint Paul — sans aucun doute aussi saint Pierre — eut tant à souffrir dans plusieurs de ses communautés (cf. Philip., 1, 15-17).

Très positif sur la venue, le bref séjour et le martyre de Pierre à Rome, M. Cullmann l'est beaucoup moins dans l'ample discussion qu'il consacre à la publication, faite dans les derniers jours de 1951, des résultats des fouilles entreprises en 1939 dans les sous-sols de la basilique vaticane en vue de retrouver la tombe de saint Pierre[6]. La question mériterait d'être exposée ici par elle-même par un homme compétent. Car chaque science a ses moyens et son style propres d'évidence. Le jugement d'un archéologue s'appuie sur des données sûres, mais il comporte aussi un aspect de diagnostic pour lequel il faut beaucoup d'expérience. C'est donc un archéologue qu'il faudrait entendre ici. Les appréciations portées jusqu'à présent par les historiens et spécialistes de l'art ancien sur l'exposé des fouilles du vatican sont nettement critiques[7]. La luxueuse publication romaine

6. B. M. Apolloni-Ghetti, A. Ferrua, E. Kirschbaum, E. Josi, *Esplorasioni sotto la Confessione di S. Pietro in Vaticano*. 2 vol. Vatican, 1951. — Le meilleur exposé en français, dû à l'un des auteurs de cette publication, est celui de A. Ferrua, S. J., *A la recherche du tombeau de saint Pierre*, dans *Études*, janv. 1952, pp. 35-47. M. Cullmann (p. 124, n. 3) relève des différences entre les conclusions de cet article et celles de la publication collective.

7. Nous avons lu les études suivantes : P. Lemerle, *Les fouilles de Saint-Pierre à Rome*, dans *La Nouvelle Clio*, 1950, pp. 393-411. *Les persécutions et la tombe de saint Pierre*, dans *Revue archéologique*, oct.-déc. 1951, pp. 147-154. *La publication des fouilles de la Basilique vaticane et la question du tombeau de saint Pierre*, dans la *Revue historique*, oct.-déc. 1952, pp. 205-227. Par contre, dans un sens beaucoup plus favorable, J. Carcopino, *Les fouilles de Saint-Pierre*, dans *Revue des Deux Mondes*, novembre 1952. A.-M. Schneider, *Das Peternsgraham Vatikan*, dans *Théolog. literaturzeitung*,

n'a pas encore rallié le monde savant à ses conclusions. On doute que ce qu'elle présente comme tombe (entièrement vide, d'ailleurs) de saint Pierre soit réellement cette tombe. D'après M. Cullmann, il n'est même pas absolument prouvé qu'on ait trouvé le « tropaion » mentionné par Caïus, petit monument qui, d'ailleurs, commémorait le martyr plus qu'il ne serait une tombe; il n'est pas prouvé que les fosses qui entourent la petite excavation carrée où l'on voit le tombeau de Pierre, soient des tombes chrétiennes. L'endroit présente bien des graffiti chrétiens, mais pas un seul qui parle de Pierre. Il est d'ailleurs fort peu vraisemblable, ajoute M. Cullmann, qu'on ait pu recueillir le corps de saint Pierre après son martyre au cirque de Néron.

Le monde attend donc des explications nouvelles, ou la mise à jour de nouveaux éléments. D'après ce qu'ont dit récemment les journaux [8], une inscription parlant de Pierre a été trouvée depuis à une vingtaine de mètres du tombeau présumé de l'apôtre; elle a été déchiffrée par Mad. Guarducci, professeur à l'université de Rome. Elle remonterait aux dernières années du IIIe siècle ou, plus probablement, aux premières du IVe. Elle se trouve sous une effigie de l'apôtre dessinée sur une face du tombeau des Valerii, et porte ces mots émouvants : « Pierre prie le Christ Jésus pour les saints hommes chrétiens ense-

1952, col. 321 s. M. Lemerle nous semble juger plus en historien qu'en archéologue.

8. La découverte a été annoncée dans l'*Osservatore Romano* du 22 novembre 1952; voir compte rendu détaillé de la conférence de Mad. Guarducci dans *La Croix* du 9 décembre 1952. — Nous nous joignons au vœu exprimé avec insistance par M. Cullmann que des fouilles analogues soient réentreprises à Saint-Paul-hors-les-Murs, pour retrouver la disposition du tombeau de saint Paul. Elles pourraient fournir des éléments de comparaison extrêmement intéressants.

velis près de son corps. » Certes, ce fait nouveau est de grande importance, encore qu'il prouve seulement qu'on localisait en cet endroit la tombe de Pierre dans la seconde moitié du IIIe siècle. Quand on connaît, cependant, l'étonnante continuité de la tradition à Rome, le fait prend une valeur considérable. Du reste, Mad. Guarducci, dans une conférence du 20 novembre dernier, laissait entendre que des éléments nouveaux, également positifs et plus anciens encore, pourraient bien être prochainement connus.

Très loyalement, M. Cullmann reconnaît d'ailleurs que la position catholique sur la primauté de Pierre et même sur la transmission de cette primauté aux évêques de Rome, ses successeurs, est indépendante de la présence du corps ou du tombeau de Pierre au Vatican, voire, dit-il, de la venue de Pierre à Rome [9]. S'il rejette sans compromis l'idée d'une succession dans la charge de Pierre, c'est pour d'autres raisons tirées de son interprétation du Nouveau Testament. En effet, autant M. Cullmann est, en somme, positif sur la primauté personnelle de Pierre, autant il affirme qu'il n'y a pas eu et que, bibliquement parlant, il ne saurait y avoir de succession dans le rôle de roc dévolu par Jésus à Pierre. Cette position, à vrai dire, était déjà nettement indiquée dans un précédent ouvrage, *Christ et le temps,* aux conclusions duquel M. Cullmann se réfère expressément aujourd'hui.

9. L'hypothèse selon laquelle Pierre aurait pu désigner l'évêque de Rome comme son successeur, sans avoir été lui-même le chef de l'Église de Rome ni même d'être venu dans la ville, nous paraît assez acrobatique, bien qu'abstraitement non absurde. Quant à la tombe de Pierre, il est dogmatiquement indifférent qu'elle soit au Vatican ou ailleurs; mais la façon dont s'expriment plusieurs textes anciens et celle dont les Pères nous semblent concevoir la primauté de l'Église romaine, réclament, à notre avis, que la tombe de l'apôtre soit (ou ait été) localisée à Rome.

Au fond, les critiques protestants n'étaient naguère si négatifs sur la primauté de Pierre que parce qu'ils la liaient, comme les catholiques, à la primauté romaine; M. Cullmann n'est, aujourd'hui, infiniment plus positif qu'en dégageant entièrement l'interprétation biblique de Matthieu, 16, de son interprétation théologique romaine, car il met une coupure entre la parole de Jésus, « tu es roc », et la vie historique de l'Église ou le rôle historique de Rome. Voici comment il argumente :

« Il faut, dit-il, distinguer et situer chacun dans son ordre le temps de fondation de l'Église et le temps de son édification. Les fondements sont posés une fois pour toutes; la construction est une chose qui dure, non pas une sorte d'imperfection ontologique des étages d'abord posés, mais par la nécessité de l'existence dans le temps et d'une édification de l'Église à chaque moment de sa durée. Le rôle de fondement est la part des apôtres, Pierre y ayant, nous le savons, une qualité principale et décisive. C'est un rôle rempli une fois pour toutes; après les apôtres, on ne peut que construire sur le fondement qu'ils constituent : c'est le rôle des ministres, ceux d'épiscope et de presbytre, par exemple, intitués par les apôtres, mais qui ne sont pas, n'ont pas à être et ne peuvent pas être une succession dans leur fonction de fondement. » M. Cullmann signale, à cet égard, l'ambiguïté de l'expression « succession apostolique », à laquelle, cependant, il se déclare prêt à reconnaître un sens valable, dans la ligne qu'on vient de dire. Les ministères sont bien un moyen d'édifier l'Église sur le fondement des apôtres. Cependant, le moyen par excellence d'assurer, avec cette continuité, la véritable apostolicité de l'Église, c'est d'écouter la parole des apôtres. Cela nous est possible, puisqu'ils ont écrit et que nous avons leur texte. Ainsi nous mettons-nous dans le cadre béni

de la prière même du Seigneur : « Je ne prie pas pour eux seulement, mais aussi pour ceux qui, par leur parole, croiront en moi... » (Jean, 17, 20). L'Écriture est le moyen par excellence grâce auquel l'Église vérifie, d'âge en âge, sa note d'apostolicité [10].

On voit comment ce schéma fort simple se rattache aux positions défendues par M. Cullmann dans *Christ et le temps*. L'œuvre de Dieu telle que l'Écriture nous la fait connaître a pour loi un enracinement de la réalité permanente dans l'événement unique. Celui-ci est normatif pour toute la suite, mais il ne se renouvelle ni se prolonge. Les apôtres, la Révélation, la Rédemption, appartiennent ainsi à l' « une fois pour toutes » de l'Incarnation. Ce sont des choses dont l'Église vivra jusqu'à la fin, mais qui sont dans leur ordre d'événement fondamental unique et qu'on ne peut étirer dans une succession ou un recommencement.

Sans doute est-ce à ce niveau d'une conception des rapports entre ce qui remplit le temps de l'Église et l'événement unique de l'Incarnation englobant le fait unique des apôtres, qu'il faudrait faire porter la discussion. Quitte à y venir ensuite, ce n'est pourtant point par là que nous amorcerons la nôtre, car cela exigerait des développements dépassant le cadre de ces quelques pages [11]. Restons-en au niveau de l'application de ces

10. Cette façon de voir les choses, ajoute M. Cullmann, répond exactement aux textes pétriniens, qui nous présentent la mission confiée à Pierre comme limitée dans le temps : voir Jean, 21, 15-19 et Actes, 12, 17, après quoi le Nouveau Testament ne nous dit plus rien de Pierre comme chef de l'Église.

11. Nous avons indiqué dès 1937, et nous espérons exposer un jour avec l'ampleur nécessaire, que la loi de l'économie divine est en effet de mettre dans un principe ce qui doit nourrir toute la suite, mais aussi de développer, dans cette suite, ce qui a été donné une fois : de telle manière que le développement soit entièrement pris du

idées à la question de Pierre et d'une éventuelle succession de sa fonction dans l'Église.

Qu'exige exactement ici la position catholique? Que la fonction apostolique, et singulièrement celle de Pierre, continue dans l'Église comme fonction révélante, au niveau de la pose des fondements, d'une création ou d'une détermination de la structure de l'Église? Nullement. Ni le pape, ni les évêques n'ont pouvoir d'ajouter ou de changer quoi que ce soit à la structure dogmatique et sacramentelle de l'Église telle qu'elle a été posée une fois pour toutes par Jésus et les apôtres [12]. C'est même *cela*, non je ne sais quelle usurpation exorbitante de dignité, que signifie l'expression de « vicaire de Jésus-Christ » ou « vicaire de saint Pierre », par laquelle on désignait autrefois tous les évêques, et aujourd'hui, de préférence, le pape. Quand M. Cullmann dit que Jacques a succédé à Pierre à la tête de l'Église-mère de Jérusalem, et donc dans la fonction de chef de l'Église, après que Pierre eut quitté Jérusalem [13], attribue-t-il à Jacques

principe, et, cependant, le déploie (= un *agi* du *donné*). Applications au développement dogmatique par rapport à la Révélation, aux Sacrements et à la Messe par rapport à la croix, etc.

On trouvera des critiques catholiques (constructives de *Christ et le temps* dans : Th.-G. Chifflot, *Le Christ et le temps. Réflexions sur un livre récent*, dans *La maison-Dieu*, n° 13, 1948 (1), pp. 26-40; Th. Strotmann, *Le Christ et le temps*, dans *Irénikon*, 21 (1948), pp. 305-410. Quelques mots de J. Daniélou, dans *Études*, sept. 1947, p. 174.

12. Saint Thomas d'Aquin écrit par exemple : « Apostoli et eorum successores sunt vicarii Dei quantum ad regimen Ecclesiae constitutae per fidem et fidei sacramenta. Unde, sicut non licet eis constituere aliam Ecclesiam, ita non licet eis tradere aliam fidem, neque instituere alia sacramenta. » Sum. theol., III^a, 64, 2, ad 3; Comp. IV Sent., d. 17, q. 3, a. 1, sol. 5 et d. 27, q. 3, a. 3, ad 2.

13. Cf. pp. 32 s., 101 s. Noter que, pour M. Cullmann, Jacques n'est pas l'un des Douze. Ainsi évite-t-il la difficulté de lier un apôtre à un siège particulier; mais un ministre étranger au groupe

une position bien différente de celle que la doctrine catholique attribue au pape, au titre de successeur de Pierre sur le siège de Rome? Demandons-nous davantage? Oui, en ce sens que nous voyons, en cette « succession », — qui concerne la fonction de chef de l'Église, non celle de fondement par un rôle de révélation ou de témoin de la résurrection, — une réalité faisant partie de la structure de l'Église, voulue comme telle par Jésus. Tandis que, selon M. Cullmann, l'Écriture ne comporte aucune indication normative sur la constitution à venir de l'Église, qui est laissée aux créations de l'histoire, sous la conduite du Saint-Esprit.

De fait, quand la théologie catholique est mise en demeure de justifier son affirmation d'une succession, prévue et voulue par Jésus, en la fonction pétrinienne de chef de l'Église, elle recourt à un raisonnement. Il est clair que si Jésus avait ajouté, en Matthieu, 16, 18-19, en Luc, 22, 31-32, en Jean, 21, 15-17, une mention expresse des successeurs, il n'y aurait pas de discussion, au moins sur ce point. Mais il ne l'a pas fait, et c'est pourquoi un raisonnement est nécessaire pour englober des successeurs dans l'institution et la promesse du Seigneur. Le problème sera dès lors de justifier cette extension du texte, et ce problème lui-même pourra être posé à deux niveaux : 1° Cette extension ne fait-elle pas violence aux textes? Découle-t-elle de certains, au moins, d'entre eux? 2° Est-elle imposée par des faits et des textes du christianisme ancien? Celui-ci porte-t-il témoignage d'une continuité de l'histoire, où nous trouvons une papauté, avec le Nouveau-Testament, qui nous parle de la primauté de Pierre sans mentionner une succes-

des Douze, parent, d'ailleurs, de Jésus, reçoit la charge de chef de l'Église. Le point n'est pas sans intérêt.

sion ? C'est à considérer le premier de ces points que nous allons consacrer la suite du présent article. Cadre bien étroit, c'est clair, pour traiter de pareilles questions; aussi nous en tiendrons-nous à quelques brèves indications. A plus forte raison devons-nous ajourner l'examen du second point pour lequel une étude plus ample et plus technique encore serait nécessaire.

La fonction de Pierre au delà de la personne de Pierre, dans la perspective des textes du Nouveau Testament. Deux points doivent être surtout retenus :

a) Il nous semble que deux au moins des principaux textes pétriniens supposent une réalisation au delà de l'activité personnelle de l'apôtre Pierre.

Soit d'abord celui de Jean, 21, 15-17. C'est celui qui engage le plus l'idée d'un *vicariat* du Christ dans sa fonction de pasteur suprême : « Pais mes brebis, pais mes agneaux », c'est-à-dire l'universalité de mon troupeau. L'esprit est reporté au passage fameux (Jean, 10, 1-16) où Jésus se donne lui-même comme le bon pasteur et où il dit : « J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie. Celles-là aussi, il faut que je les amène; elles écouteront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger. » Il est évident que ceci ne sera pas réalisé par Jésus lui-même sinon dans l'ordre du mérite de rédemption universelle qu'aura sa mort. Un peu plus loin (11, 51-52), saint Jean nous dit, glosant la parole de Caïphe, Jésus devait mourir pour la nation : « Et ce n'était pas seulement pour la nation, c'était aussi pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés. » Ce rassemblement en un, lui aussi, ce n'est pas Jésus qui l'opérera, mais l'apostolat, et il se fera dans l'Église. Il ne s'agit pas d'une communauté purement spirituelle des justes dispersés dans un monde où Dieu connaît les siens, mais bien d'une Église visible, structurée par un

ministère institué par Jésus dans le corps apostolique. C'est pourquoi Jésus, au moment où il sait d'expérience qu'Israël ne le recevra pas, dispose l'avenir de son œuvre, tout à la fois, en annonçant sa mort et en instituant les fondements apostoliques de l'Église (cf. note 3). Dans ces conditions, une suite de l'apostolat *et du pastorat universel de Pierre* semble bien impliquée dans les paroles du Seigneur prévoyant le rassemblement de tous les enfants de Dieu en un seul corps et une seule bergerie.

C'est ce qui rend légitime l'application fréquemment faite de l'*Unum ovile, unus pastor* à la réunion des chrétiens en une seule Église visible sous la houlette d'un « vicaire » terrestre du Bon Pasteur.

On obtiendrait une conclusion analogue en rapprochant Matthieu, 16, 18-19 de la finale du même Évangile, 28, 18-20. Ce rapprochement est légitime : en effet, non seulement les deux passages appartiennent au même Évangile et relèvent de l'intention ecclésiologique qui lui est propre, mais la finale, à laquelle tout l'Évangile de saint Matthieu aboutit et monte, nous donne le fondement même de ce qui est dit à Pierre au chapitre 16. Si l'Église bâtie sur Simon-Roc triomphe des milices infernales, si ce que Pierre aura lié ou délié sur la terre sera lié ou délié dans les cieux, c'est parce que toute puissance a été donnée au Christ au ciel et sur la terre. Aussi lie-t-il à ce fait la mission qu'il donne aux apôtres (« Allez donc, faites disciples... »). C'est pourquoi les exégètes protestants qui, tels K. L. Schmidt ou O. Cullmann, ont retrouvé le sens de la royauté du Christ, ont aussi reconsidéré avec sérieux le texte du chap. 16. L'Évangile de saint Matthieu finit par ces mots : « Et voici, moi je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. » Le temps continuera; les apôtres et Pierre seront morts. Et pourtant Jésus sera encore *avec eux* en

ces actes dont il leur a confié la charge — ceux d'enseigner, de baptiser et de diriger — jusqu'à la fin du monde. Entre cette affirmation concrète et la formule abstraite de l'apostolicité, même en ses expressions les plus juridiques[14], où est le point de rupture? Au delà de l'existence personnelle limitée des apôtres, leurs gestes devraient continuer. Pour cela, la présence de Jésus continuerait au delà de leur mort, on n'ose même pas dire : avec leurs héritiers, puisque Jésus, lui, a dit : avec *eux*. Leurs gestes, avec la mission et les pouvoirs qui habilitaient à les faire, ne seraient pas seulement les leurs, limités à leur existence individuelle terrestre, auxquels l'Église qui suivrait *se référerait* seulement : ils seraient *exercés* par cette Église, ou plutôt par eux dans des ministères issus d'eux et qui continueraient leur présence. Aussi voyons-nous les apôtres disposer tout pour une telle continuation (cf. Actes, par exemple, 14, 22, et surtout les Épîtres pastorales).

Sans doute le cas le plus significatif est-il celui de la célébration eucharistique. Les apôtres sont, pour toute l'Église à venir, des *témoins* de la célébration qu'en a faite le Seigneur[15]. C'est *à eux* aussi, et à eux seuls, que Jésus a dit : « Faites ceci en mémoire de moi[16]. » Et pourtant l'Église fait tout autre chose et plus que de se référer, grâce à la parole apostolique écrite, à un geste accompli par Jésus et par les apôtres, dans le temps unique, et qui ne se renouvellera plus, de l'Incarnation et

14. Celle-ci, par exemple, belle et profonde en sa précision juridique : « Unum corpus propter, unitatem juris actus et potestatis : former un seul corps en raison de l'unité de droit (d'action et de pouvoir). »

15. C'est un point qu'on ne considère pas assez. Voir F. Kattenbusch, *Die Vorzugsstellung des Petrus...*, dans *Festgabe K. Müller*. Tübingen, 1922, p. 347, n. 1.

16. Luc, 22, 19; 1 Cor., 11, 24-25.

du témoignage oculaire des Douze. Elle continue à exercer le geste apostolique lui-même. On pourrait en dire autant pour le pardon des péchés et pour l'exercice du pouvoir des clefs[17] : par là, nous nous rapprocherions de la question de Pierre, car, dans le chapitre 16 de saint Matthieu, le verset 19, qui parle des clefs et du pouvoir de lier ou délier, fait suite au verset 18, qui parle du rôle de roc. La continuité entre ces deux versets est un point très important sur lequel il est intéressant de recueillir la pensée de M. Cullmann.

Il reconnaît (pp. 183-184), le lien entre le verset 19 (clefs; lier-délier) et le verset 18 (rôle d'assise rocheuse); il admet évidemment que l'action de lier et de délier s'exerce sur terre, mais en souligne peu l'aspect ecclésiastique et considère de préférence son aspect de lutte contre l'enfer et sa référence à la victoire sur la mort par la résurrection (pp. 183-185). Au nom du texte lui-même, dit-il, M. Cullmann limite l'exercice de la primauté que Pierre reçoit dans le pouvoir des clefs, aux quelques années séparant la Pentecôte du moment où Pierre quitte Jérusalem pour répandre l'Évangile dans la diaspora juive, et où il abandonne à Jacques la direction de l'Église-mère (p. 188). En un certain sens ou une certaine mesure, pourtant, ajoute M. Cullmann, les paroles du Seigneur peuvent être reportées sur l'Église ultérieure (pp. 188 s., 201 s.). Sans doute n'exclut-il pas le pouvoir de remettre les péchés, mais il pense surtout au rôle de direction : l'Église, écrit M. Cullmann, a toujours besoin de chefs (p. 204). Pierre, qui a été, à Jérusalem, chef de l'Église universelle durant les années de fondation et de révélation, est à jamais le modèle et le prototype des chefs d'Église (pp. 201, 204); mais ce fait, continue

17. Jean, 20, 22-23; Mat., 16, 19 et 18, 18.

M. Cullmann, ne donne aucune indication normative pour la vie subséquente de l'Église, tout de même que nos textes ne font aucune allusion à une succession de Pierre dans la charge qu'il a exercée au début, au temps de pose des fondements. On ne pourrait trouver d'indication dans le sens des affirmations romaines que dans des faits et des textes *historiques*. A mettre les choses au mieux, on obtiendrait ainsi, en faveur de Rome, une indication de l'histoire, non un appui biblique de valeur absolue et normative. Mais, au niveau même de l'histoire, les chances de Rome sont médiocres, car les faits ou les textes qui les cautionnent sont discutables, relativement tardifs, obscurs ou de portée moindre que celle qu'on leur attribue du côté catholique.

Une fois de plus, la différence entre M. Cullmann et nous, tout en étant considérable, ne semble pas présenter l'absolu d'une opposition totale. D'un côté, en effet, nous ne prétendons pas étendre à l'histoire, celle de Rome ou une autre, le caractère constituant et normatif qui appartient à l'événement unique de l'Incarnation, de ses témoins, de ses serviteurs immédiats. La tradition n'ajoute pas une autre révélation à celle du Christ et des apôtres; la messe, un autre sacrifice rédempteur à celui de la croix; la papauté, un autre fondement à celui de la personne apostolique de Pierre. Il y a des charismes de révélation et de fondation qui sont propres à la personne et au temps des Apôtres et dont ni les évêques, ni le pape ne sont les héritiers. D'un autre côté, M. Cullmann admet une extension à l'Église du pouvoir des clefs et de la fonction de chef; de chef d'Église locale, cela va de soi, mais éventuellement aussi, peut-être, de chef de l'Église universelle. En tout cas, après Pierre, Jacques aurait rempli ce rôle à Jérusalem. Ainsi l'existence d'une telle fonction, plus précisément même son existence à

Rome, serait-elle une question de fait, relevant de justifications de fait incombant à l'histoire. La position catholique, bien sûr, demande davantage, puisqu'elle postule un rattachement du fait historique de Rome à la personne apostolique de Pierre et aux paroles par lesquelles Jésus a conféré à celui-ci une primauté dans l'apostolat.

La rencontre n'en est pas moins possible sur un point de fait qui est de grande conséquence. Au surplus montrerons-nous plus loin que la façon dont les Pères et l'antiquité chrétienne ont lié le fait de Rome et le mystère de Pierre, pourrait, si nous ne faisons erreur, constituer une médiation intéressante entre le fait historique et l'institution divine.

Au niveau des textes du Nouveau Testament et de leur contenu réel, il nous semble que, dans le sens des remarques précédentes, on peut aller plus loin que M. Cullmann. Celui-ci nous paraît diminuer la durée et la réalité ecclésiales des fonctions apostoliques, étant réservées celles (de révélation, de témoignage premier et de fondation) qui sont propres à la personne des apôtres. Il nous paraît voir l'ἐφάπαξ le caractère d'événement unique mais à jamais décisif, que nous reconnaissons avec lui à l'Incarnation, à la Révélation, au témoignage apostolique, seulement dans sa valeur de point de référence passé : une norme qui se poserait, non seulement unique et définitive, mais solitaire et lointaine, un peu comme Cicéron peut être la norme des apprentis-humanistes de tous les pays et de tous les âges. Or le fait unique du Christ et des apôtres a aussi une valeur dynamique, en vertu de laquelle il est normatif, non pas seulement du dehors, *pour* l'histoire chrétienne, mais *dans* cette histoire, par une présence active et vivante qu'il y a : la Croix unique, dans les sacrements et l'eucharistie célébrés « jusqu'à ce qu'il revienne »; la Révélation unique,

dans la tradition; l'apostolat unique, dans les ministères qui ne sont pas les créations extérieures à cet apostolat, que M. Cullmann présente, mais des participations à lui et des prolongements de lui, au sens que nous avons expliqué. Ainsi la construction est-elle, plus que ne le dit notre auteur, une action et comme une propagation des fondements : car les ministères procèdent de l'apostolat, de qui viennent toutes les fonctions et les pouvoirs sacrés (« hiérarchie »).

b) La position prise par M. Cullmann ne nous semble pas donner toute sa portée au fait que le texte de Matthieu, *16, 18-19*, se présente comme *une promesse*, et aux conséquences que ce fait entraîne *dans l'histoire*. Certes, ce fait, M. Cullmann ne le nie nullement, il le reconnaît même expressément. Il ne nous paraît pas qu'il lui donne tout son sens.

La chose est très importante. L'économie du salut se présente en effet, dans l'Écriture, comme une économie de promesses et d'accomplissement[18]. Or, dans Matthieu, 16, le seul endroit où le mot même d'Église apparaisse dans la bouche de Notre-Seigneur avec son sens fort et désignant l'Église universelle[19], *la* promesse qui est faite à l'Église est d'être édifiée sur Pierre comme un édifice est construit sur une assise rocheuse ferme.

Selon M. Cullmann, cette promesse s'accomplit de

18. Ainsi dans les grands moments décisifs qui en marquent différentes étapes : Genèse, 12, 1-3; 49, 10; 2 Sam., 7; Jér., 31, 31-34. C'est un point que W. Vischer a bien mis en lumière à plus d'un endroit (cf. *La loi ou les cinq livres de Moïse, Les premiers prophètes*, Delachaux et Niestlé, 1949 et 1951).

19. Cullmann reconnaît cela, p. 15. On lira avec grand profit V. Soloviev, *La Russie et l'Église universelle*, Paris, Stock, p. 87. Ce livre présente un commentaire suggestif et profond des textes relatifs à Pierre et de plusieurs points d'histoire intéressant la position de Rome.

leux façons : à l'origine, au niveau de la fondation de 'Église, par la valeur exceptionnelle du témoignage de Pierre et par le rôle de chef qu'il a exercé jusque vers 'an 44 à la tête de l'Église-mère de Jérusalem. Ensuite, lans le temps de l'édification de l'Église, qui est encore e nôtre, par la référence de la prédication des ministres et de la foi au témoignage normatif des apôtres, référence dont la garantie est l'Écriture sainte, dans laquelle nous rencontrons la parole apostolique elle-même. Il n'y a, au fond, qu'une apostolicité, celle de la doctrine, et qu'une garantie de cette apostolicité, l'Écriture.

Cela est-il suffisant? L'accomplissement d'une promesse n'est-il pas quelque chose de permanent? Toute entrée dans le peuple de Dieu fait de n'importe quel fidèle un enfant d'Abraham, et le salut revient à se trouver dans « le sein d'Abraham »; ce sont des réalisations de la promesse faite au Patriarche. Le Messie est à jamais « fils de David », car il réalise la promesse faite par le prophète Nathan. L'édification de l'Église engage une présence de Pierre comme fondement. L'accomplissement de la promesse consignée en Matthieu, 16, est coextensive à l'existence de l'Église. Celle-ci sera toujours l'Église de Pierre, bâtie sur Pierre. Nous verrons plus loin quel genre de rapport cette présence perpétuelle de Pierre pouvait avoir, aux yeux des Pères, avec Rome.

M. Cullmann nous dit : oui, mais la seule façon pour l'Église d'être ainsi perpétuellement bâtie sur Pierre, c'est de se référer à son témoignage et à sa parole. Nous le pouvons, grâce à la Parole écrite. Mais, de Pierre, nous n'avons que deux lettres, et encore les critiques lui en refusent-ils la paternité, celle surtout de la seconde. L'Évangile de saint Marc serait, d'après une tradition que M. Cullmann accepte pour sa part, la rédaction de la catéchèse de Pierre. C'est assez peu pour honorer pleine-

ment une promesse aussi décisive, *aussi exclusive*, que celle rapportée par saint Matthieu. A ce compte, l'Église serait davantage bâtie sur Jean, et bien plus encore sur Paul. Certes, l'Écriture est loin d'être négligeable comme élément d'apostolicité, et sans doute la théologie catholique, qui a d'ailleurs assez peu élaboré la théorie de l'apostolicité, ne lui fait pas assez sa part dans le chapitre qu'elle consacre à cette théorie. Il nous semble que l'apostolicité en général et la promesse de Césarée de Philippe en particulier supposent une présence de la personne des apôtres, et principalement de la personne de Pierre, qui semble échapper à M. Cullmann. Non proprement des individualités apostoliques comme telles, encore qu'elles aient un rôle à jouer, nous le verrons, mais de leur personnalité de fonction ou de ministère. A côté de l'apostolicité de doctrine, dont la référence à la Parole apostolique écrite est la principale garantie objective, il y a une apostolicité de ministère consistant en la permanence visible des fonctions apostoliques transmissibles dans le corps des évêques. Et ce corps des évêques est lui-même structuré, comme l'était l'apostolat, autour d'une fonction principale issue de celle de Pierre.

Nous retrouvons ici un point sur lequel s'opposent, depuis le XVIe siècle, les Réformes protestantes et l'Église catholique (voire, s'il ne s'agit que de l'apostolicité de ministère en général, un catholicisme qui engloberait les Églises orientales non unies à Rome et l'aile « anglo-catholique » de l'anglicanisme). Nous ne prétendons évidemment pas dirimer le débat en quelques lignes, tout juste le situer et, peut-être, l'éclairer à la lumière de considérations nouvelles.

Il n'apparaît pas, en effet, que les apôtres aient eux-mêmes cherché à assurer la continuité de l'Église, après

eux, uniquement, ou même par des écrits. Leurs épîtres sont des enseignements ou des exhortations occasionnels; elles sont l'un des moyens par lesquels, de leur vivant, ils ont cherché à former des communautés et à les garder dans l'unité de la vérité; les évangiles sont une rédaction de leur catéchèse. Mais nous les voyons instituer des ministres, leur communiquer une grâce en même temps qu'une fonction et une autorité, et attendre de ces ministres la conservation des Églises dans la foi qu'ils avaient communiquée, ainsi que la préservation des erreurs dont la série lamentable avait déjà commencé[20]. Il est difficile de ne pas faire une place au ministère dans l'apostolicité. Dès la seconde moitié du IIe siècle, avec saint Irénée, le début du IIIe, avec Hippolyte et Tertullien, puis Cyprien, pour ne pas parler de Clément de Rome à une époque où vivait encore saint Jean, et d'Ignace d'Antioche, qui a sans doute personnellement connu cet apôtre, le régime d'apostolicité de l'Église est conçu dans la ligne d'une succession dans le ministère. Qui oserait dire que l'Église avait trahi dès ce moment la loi essentielle. Ne faut-il pas, dès lors, chercher aussi dans cette ligne un accomplissement de la promesse, souveraine et décisive, de construire son Église sur la personne apostolique de Pierre, faite par le même Jésus qui a promis à ses apôtres d'être avec *eux*, prêchant et baptisant jusqu'à la fin du monde?

Si la fondation de l'Église sur Pierre a pris la forme d'une promesse, il est normal que son sens et son contenu s'éclairent à la lumière de sa réalisation. Le chêne

20. Voir par exemple Actes, 20, 28-31; Ephes., 4, 11-16; 1 Tim., 1, 3 s., 4; 6, 2b s.; 2 Tim., 2, 14; 4, 18; Tit., 3, 9-11; comp. 1 Jo., 4, 6. Il est normal que ces textes appartiennent surtout aux Épîtres pastorales. Les apôtres font évidemment aussi appel à l'apostolicité de doctrine : Rom., 16, 17; 1 Jo., 4, 1 s.; Jude, 17 s., etc.

fait connaître ce qu'était le gland qui en est comme la promesse; on ne sait qu'après la Pentecôte ce que signifiait la promesse faite à Abraham, que toutes les nations de la terre seront bénies en lui, et aussi ce que voulait dire la prophétie de Nathan promettant à David que Dieu lui ferait une maison (rapprocher 2 Sam., 7, de Jean, 2, 19-22, qui en révèle enfin le sens). N'est-il pas normal d'attendre de la suite qu'elle éclaire l'annonce initiale? Et, certes, le livre des Actes nous fait déjà connaître le sens de la promesse du Seigneur; mais puisque cette promesse vise toute la durée de l'Église, c'est de l'histoire de celle-ci qu'il faut attendre la pleine manifestation de ce que contenait le texte de saint Matthieu. Selon M. Cullmann, la détermination des formes de la constitution de l'Église est laissée à l'histoire, sous la conduite du Saint-Esprit. Mais le Saint-Esprit a pour rôle de rappeler ce que Jésus avait dit, et d'en faire pénétrer le sens, progressivement, au cours du temps[21].

21. Le Saint-Esprit *rappelle* ce que Jésus a dit, et cela marque la part décisive de l'événement unique et à jamais normatif de l'Incarnation ou de la Révélation : cf. Jean, 14, 26; 16, 12 s. Mais le Saint-Esprit fait entrer dans toute la vérité et fait percevoir le sens des paroles et des gestes de Jésus; cela est la part du progrès, dans le temps de l'Église : cf. Jean, 14, 26; 16, 12-15, c'est-à-dire les mêmes textes que précédemment, illustrés par les cas de Jean 2, 19-22; 12, 16; 13, 7; 20, 9; comp. 14, 12. Les deux aspects intègrent la réalité de la tradition. M. Cullmann connaît bien ces textes, qu'il a heureusement mis en œuvre lui-même (*Aux sources de la tradition chrétienne. Mélanges M. Goguel*, pp. 59-60). Leur donna-t-il toute leur place dans sa conception du rapport du temps de l'Église à l'événement unique de l'Incarnation? N'est-il pas évident qu'un *agi*, pris entièrement du *donné*, certes, s'ajoute à celui-ci et le développe ou l'explicite? Cela se fait, dans le temps de l'Église où se réalise l'œuvre du Christ, par les deux agents accordés envoyés par Jésus pour cela, le Saint-Esprit et le corps apostolique : cf. notre article, *Le Saint-Esprit et le Corps apostolique, réalisateurs de l'œuvre du Christ*, dans *Revue des Sciences philos. et théol.*, 35, 1952, pp. 613-625 et 36, 1953, p. 24-28.

C'est cela, au fond, que nous appelons la tradition. Newman faisait déjà une remarque de ce genre au bénéfice de la position romaine[22].

Cette considération ne supprime pas toutes les difficultés et tout historien objectivement informé conviendra que la position romaine en comporte plus d'une, mais elle donne aux lumières que l'histoire peut apporter, et qui ne sont pas négligeables, une grande portée. Elle permet de les relier à celles que l'exégèse fournit; elle précise la nature du lien qu'on peut mettre entre les faits de l'histoire et les textes évangéliques.

Le Saulchoir, 13 décembre 1952.

YVES M.-J. CONGAR.

22. « Des paroles telles que « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église », « Pais mon troupeau », etc., sont non seulement des préceptes, mais des prophéties et des promesses, promesses qui devaient être interprétées par l'événement, par l'histoire, c'est-à-dire celle des IVe et Ve siècles, quoiqu'elles eussent reçu un accomplissement partiel même dans une période antérieure. » *An Essay on the Development of Christian Doctrine*, ch. 4, sec. 3, n. 9, éd. Longmans, p. 156; trad. fr. J. Gondon. Paris, 1848, p. 179 (la division en chapitres ne répond pas à celle de l'éd. anglaise).

LA CULPABILITÉ COLLECTIVE ET LE PROCÈS D'ORADOUR

L'AFFAIRE d'Oradour et la présence sur le banc des accusés de quatorze Alsaciens a suscité dans l'opinion un dramatique débat de conscience. La loi du 15 septembre 1948 sur la culpabilité collective, dont *La Vie Intellectuelle* a déjà entretenu ses lecteurs en en soulignant le caractère exceptionnel et monstrueux, est enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, sur le point d'être modifiée. sinon abrogée [1].

Il aura fallu que des Français fussent atteints par cette loi et qu'une province française en fût bouleversée pour que l'opinion s'en émeuve. Tant que des Allemands pouvaient être les victimes d'un pareil texte, seuls quelques esprits animés de charité chrétienne et soucieux du respect dû à toute personne humaine, quelle que soit sa race ou sa nationalité, s'étaient émus. Pourtant nous pouvions dire à Lille dès 1949, et dans cette revue écrire dès 1950, que ce texte qui s'appliquait alors à des Allemands se retournerait un jour contre nous.

1. *La Vie Intellectuelle*, juillet 1950.

Rappelons, très rapidement, les termes de cette loi, son sens et sa portée.

ART. 1. — Lorsqu'un des crimes prévus par l'ordonnance du 28 août 1944 sur la répression des crimes de guerre est imputable à l'action collective d'une formation ou d'un groupe faisant partie d'une organisation déclarée criminelle par le tribunal militaire international agissant en vertu de l'acte du 8 août 1945, tous les individus appartenant à cette formation ou à ce groupe peuvent être considérés comme co-auteurs, à moins qu'ils n'apportent la preuve de leur incorporation forcée et de leur non-participation au crime.

ART. 2. — Pour l'application de l'article précédent, sont considérés comme imputables à l'action collective de la formation ou du groupe envisagé les crimes de guerre commis par ses membres dans une même région, même isolément ou de leur propre initiative, lorsque, par leur importance, leur gravité, leur répétition, ou par le nombre des victimes, ces actes constituent les éléments d'une action d'ensemble.

ART. 3. — Nonobstant toutes dispositions contraires, les individus non visés à l'article 1er de l'ordonnance du 28 août 1944 qui sont personnellement co-auteurs ou complices d'un crime de guerre ou d'un crime connexe peuvent être compris dans les poursuites engagées devant le tribunal militaire, lorsque l'instance est contradictoire à l'égard d'un au moins des autres accusés.

Ce texte a été promulgué pour faciliter les poursuites et permettre la répression des crimes d'Ascq et d'Oradour. Étant donnée la confusion qui pouvait résulter d'une action d'ensemble et la difficulté pour le Ministère public à relever des charges individuelles, le législateur a renversé la charge de la preuve et créé le principe de la culpabilité collective.

Un crime est-il imputable à l'action d'une formation militaire S.S., division, régiment, bataillon, tous les hommes appartenant, à l'époque du crime, à cette formation sont réputés co-auteurs de ce crime. A Oradour il y eut six cent quarante-deux victimes. Chaque homme

ayant appartenu à la 3e compagnie du régiment *Der Führer* est considéré comme l'auteur de chacun des six cent quarante-deux assassinats. Il suffit d'avoir appartenu à la 3e compagnie pour être considéré comme ayant perpétré ces six cent quarante-deux assassinats et les trois cent vingt-huit incendies. Le Ministère public est dispensé de préciser le rôle de chacun; c'est à l'accusé d'apporter, s'il le peut, la preuve de son innocence. Cette preuve doit être fournie dans les termes de la loi, c'est-à-dire qu'il faut, pour échapper à la sanction pénale, que l'accusé démontre non seulement sa non-participation au crime — preuve négative toujours très difficile, sinon impossible, à apporter — mais encore son incorporation forcée à la formation à laquelle le crime est imputé. Ainsi l'accusé qui apporte la preuve de sa non-participation au crime — il était en permission, par exemple — peut, d'après la loi, être encore considéré comme coauteur de ce crime, s'il a été volontaire pour appartenir à la formation à laquelle les faits sont reprochés.

Bien plus, l'article 2 laisse place à tous les abus en permettant aux juges de condamner un accusé pour des faits qui se sont passés dans une même région à des dizaines de kilomètres de distance les uns des autres, et sans que soit rapportée la preuve d'une participation individuelle quelconque.

Ce texte permet tous les excès, dispense de toutes les preuves exigées depuis les temps les plus anciens par la justice en matière criminelle. L'accusé n'est qu'une victime expiatoire, offerte au bourreau.

Il faut cependant rendre cet hommage à la Justice militaire qu'elle a presque toujours écarté l'application de cette loi et que les magistrats qui ont eu à se pencher sur elle l'ont presque toujours considérée comme une souillure dans notre appareil législatif.

Appliquée dans l'affaire d'Ascq, jugée à Lille le 6 août 1949, elle a permis la condamnation à mort de sept accusés contre lesquels n'existait aucune preuve de leur culpabilité. Cette affaire a fait l'objet d'un remarquable rapport de M. le conseiller Pepy, qui concluait à la cassation, la loi du 15 septembre 1948, en créant une présomption de culpabilité, ayant violé le jugement de Nüremberg auquel elle prétend se référer.

En effet, le jugement de Nüremberg a dit expressément que les déclarations de criminalité de certaines organisations nazies ne pouvaient faire échec au principe de la culpabilité individuelle et à celui de la présomption d'innocence d'un accusé, tant qu'un jugement régulier ne l'a pas déclaré coupable des faits qui lui sont personnellement reprochés.

La Cour de cassation dans cette affaire n'a pas suivi son rapporteur et s'en est tirée par une échappatoire : elle a déclaré qu'il ne résultait pas du jugement que la loi du 15 septembre 1948 fût appliquée.

M. Patin, conseiller à la Cour de cassation et rapporteur dans l'affaire d'Oradour, dont était saisie la Chambre criminelle sur pourvoi contre l'arrêt de renvoi de la Cour de Bordeaux, a adopté une position différente de celle prise quelques semaines plus tôt par son collègue Pepy. C'était, pour M. Patin, une loi régulièrement votée par le Parlement. Quelle qu'elle fût, elle devait être considérée comme valable. Suivant cette fois son rapporteur, la Cour de cassation manifesta un zèle particulier pour la loi, en en tirant des conséquences que le texte ne laissait pas prévoir.

L'article 1 — et ce n'est pas un des aspects les moins inquiétants de la loi de 1948 — qui prévoit la culpabilité collective, nous paraît ne pouvoir s'appliquer qu'aux

personnes visées à l'article 1 de l'ordonnance du 28 août 1944, c'est-à-dire qu'aux ressortissants ennemis ou aux agents non français au service de l'ennemi. L'article 3 précise en effet les conditions suivant lesquelles « les personnes non visées à l'article 1er de l'ordonnance du 28 août 1944 », c'est-à-dire les ressortissants français, qui sont « personnellement co-auteurs ou complices » d'un crime de guerre peuvent également être poursuivis. Il s'ensuit clairement que si la culpabilité collective et la présomption de culpabilité s'appliquent aux Allemands, les Français restent responsables dans les termes du droit commun et il faut, pour qu'ils soient poursuivis, qu'on établisse qu'ils sont « personnellement co-auteurs ou complices ».

Cette interprétation de la loi résulte à l'évidence du texte. La direction de la Justice militaire n'en a pas eu d'autre. Et le lieutenant-colonel Gardon, commissaire du gouvernement, répondant aux avocats alsaciens qui demandaient la disjonction du cas de leurs clients, précisa au seuil des débats que la loi elle-même l'obligeait, en raison de la nationalité française des Alsaciens, à établir la preuve de leur culpabilité individuelle suivant les règles du droit commun.

Les Alsaciens s'étaient pourvus contre l'arrêt de la Cour de Bordeaux les renvoyant devant le Tribunal militaire. Leurs avocats avaient vu tous leurs moyens rejetés. Mais la Cour de cassation, par son arrêt du 3 août 1950, prononça la cassation sur un moyen d'office dont elle prenait l'initiative : la Cour de Bordeaux aurait dû notifier aux prévenus qu'ils avaient à apporter la double preuve de leur incorporation forcée et de leur non-participation au crime.

Cet arrêt surprit tous les juristes. Sans doute fut-il inspiré par le désir fort honorable de placer les accusés,

sans discrimination de nationalité, devant la même situation de fait et de droit.

La loi du 15 septembre 1948 a été également appliquée dans une affaire Kienast et autres, dite du S.D. de Vichy. Appliquée à Lyon en novembre 1949, elle permit neuf condamnations à mort. Sur cassation, neuf peines de mort furent encore prononcées à Marseille en janvier 1951. Mais, après une nouvelle cassation, l'affaire fut renvoyée à Paris « dans les termes du droit commun », ainsi qu'il fut précisé par l'arrêt de la Chambre criminelle du 27 juin 1951. Le Tribunal militaire de Paris, présidé par M. le conseiller Roynard, respectueux des principes traditionnels, prononçait alors deux peines de travaux forcés à perpétuité, six peines ne dépassant pas cinq ans de prison et un acquittement. Aucune affaire n'illustre mieux l'arbitraire de la loi de 1948, qui permet des condamnations à mort qui deviennent impossibles si les règles du droit commun sont respectées.

Dans l'affaire d'Oradour, la loi du 15 septembre 1948 ne peut pas ne pas être appliquée, tout au moins dans son article 3. Nous sommes persuadés que M. Nussy-Saint-Saëns, qui est un magistrat de haute valeur, rejettera l'application du principe de la culpabilité collective même pour les Allemands et qu'il honorera la justice française en refusant de condamner ceux qui ne pourraient l'être qu'en application de l'article 1er de la loi.

Mais l'article 3 est nécessairement appliqué puisque, sans lui, les Alsaciens ne seraient pas poursuivis. Cette constatation nous amène à considérer l'attitude toute récente des parlementaires alsaciens, qui démontre bien le manque de sérieux du travail législatif effectué par l'Assemblée.

La loi du 15 septembre 1948, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, a été votée à l'unanimité.

Il suffit de lire l'article 3 que nous avons cité plus haut pour se rendre compte à l'évidence que le législateur a voulu que les Français coupables de crimes de guerre fussent poursuivis et qu'ils le fussent sur les mêmes bancs que les Allemands. En effet, pour qu'un Français soit poursuivi il faut que l'instance soit contradictoire à l'encontre d'au moins un des autres accusés.

Et voilà pourquoi M. Nussy-Saint-Saëns, qui est juriste, s'est refusé à disjoindre le cas des Alsaciens avant la fin des débats : parce que les Alsaciens ne sont jugés qu'en raison de l'article 3 de la loi de 1948, qui impose que l'instance soit contradictoire avec les autres accusés. La disjonction eût entraîné la cassation.

Les parlementaires alsaciens auraient pu, sans qu'il fût fait violence à la loi qu'ils ont votée, faire exclure des poursuites leurs compatriotes. L'article 3 ne dit pas « seront poursuivis » ou « doivent être poursuivis », mais « peuvent être compris dans les poursuites ». Il y a une simple faculté de poursuivre, non une obligation.

Le gouvernement pouvait intervenir — et M. Pflimlin, député alsacien, n'a pas cessé pendant plusieurs années de faire partie du gouvernement — lorsque l'affaire d'Oradour était pendante devant la juridiction de renvoi. La Cour de Bordeaux, puis, après cassation, la Cour de Paris, pouvaient, sur les réquisitions du Parquet général, ne pas poursuivre les Alsaciens. Mais comment reprocher à ces juridictions d'avoir poursuivi les Alsaciens, alors que l'article 3 de la loi avait été voté précisément pour réaliser ces poursuites ? L'arrêt de renvoi lie la juridiction de jugement. Le Tribunal militaire de Bordeaux était obligé de se saisir de l'ensemble des accusés.

Quoi qu'il en soit, et sous la pression de l'opinion alsacienne, les représentants des départements du Rhin ont

mandé la modification de l'article 1er. Pour faire échec la culpabilité collective et à la présomption de culpabi- é, il suffirait, dit l'amendement proposé, que les accu- s apportent la preuve de leur incorporation forcée. ette modification, nous l'avons vu, ne pourra rien anger dans le cours du procès de Bordeaux. L'article 3 applique et l'article 1 ne s'applique pas aux Alsaciens. e Tribunal rejettera la culpabilité collective. Cette ini- ative limitée montre trop, hélas! les vues courtes des arlementaires. Ils n'interviennent qu'en fonction d'une tuation particulière, oublient trop qu'une loi, et surtout ne loi répressive, a une portée générale. Combien était éritoire et louable l'effort tenté par Me Isorni, qui a mis autorité de son talent à demander l'abrogation pure et mple d'une loi qui ne trouve plus un seul magistrat our la défendre.

Il y a un peu moins d'un an, à une réunion solennelle es résistants des milieux judiciaires, tenue à la première hambre de la Cour de Paris et que présidait l'ancien rocureur général Boissarie, M. Falco, conseiller à la Cour de cassation, siégeant à la Chambre criminelle, éclara, en sa qualité d'ancien juge-adjoint à Nurem- berg, qu'il était du même avis que son collègue Donne- lieu de Vabres, et que la loi du 15 septembre 1948 violait e jugement du Tribunal militaire international, qu'elle prétendait pourtant appliquer. Et M. Patin lui-même, prenant la parole à cette réunion à laquelle assistait, outre M. Cassin, vice-président du Conseil d'État, et M. Besson, procureur général à la Cour de cassation, un public de hauts magistrats et d'avocats, ne put formuler à l'égard de ce texte qu'une réprobation de conscience. Cette nuit-là, le professeur Donnedieu de Vabres suc- combait au mal qui le minait depuis de longues semaines. Sa conscience de grand juriste et d'honnête homme

aurait mérité de connaître, dans sa vie terrestre, cett ultime approbation.

La culpabilité collective et la présomption de culpab lité auront, nous l'espérons, disparu de l'arsenal de no lois répressives lorsque le lecteur parcourra ces lignes Cette loi, contraire aux principes les plus élémentaire de la civilisation chrétienne, contraire à la Déclaratio des Droits de l'Homme, rappelée dans le préambule d notre Constitution, contraire à la Déclaration universell des Droits, proclamée au Palais de Chaillot le 8 décem bre 1948, aura été modifiée ou abrogée en pleine crise d l'opinion, qui aura été d'autant plus douloureuse qu'un fois de plus le pouvoir exécutif aura tenté de faire pese sur l'autorité judiciaire les responsabilités qu'il n'ava pas su prendre à temps.

Il y avait une procédure qui eût évité tous les déch rements. Nous l'avions proposée dès 1950 à un certai nombre de parlementaires de bonne volonté : il suffisa de donner force de loi à la Déclaration universelle de Droit de 1948. Qui, à l'Assemblée, eût osé voter contr les Droits de l'homme ? Cette loi nouvelle, contraire à l loi de 1948, l'aurait abrogée tacitement dans ses dispo sitions rétroactives et inhumaines. Les Français, en effet ne savent pas que les grands principes qu'ils croient sacrés, depuis que le sacré a disparu de leur vie pol tique, ne sont que des articles d'exportation et que, pou être inscrits dans la Constitution, ils ne sauraient préva loir contre une loi votée par l'Assemblée souveraine.

Cette initiative, comme tant d'autres, n'a pas eu d suite. Les courants trop variables du parlement ne lais sent place qu'aux problèmes du jour ou plutôt de l veille.

Tous les chrétiens dignes de ce nom se réjouiront d l'effacement d'un texte qui permettait, par le princip

onstrueux qu'il prétendait instaurer, de faire exécuter
ut accusé qui n'aurait pas, lui-même, du fond de sa
lule, pu apporter la preuve formelle de son innocence.
Pour nous qui avons, dès le premier jour où l'applica-
on de cette loi maudite fut en jeu, mené inlassablement
combat contre elle, sa condamnation apparaît, malgré
désarroi des esprits, comme un renouveau de l'idée
Justice.

Le 26 janvier 1953.

RAYMOND DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE.

MARCEL PROUST
ET LE PARADIS PERDU

Je viens de lire avec une joie que je ne saurais exprimer la collection d'inédits de Proust intitulée *Jean Santeuil*[1]. Certes, nous manquons d'indications suffisantes sur la manière dont ces morceaux ont été réunis et ce qui nous a été présenté est à peu près le contraire d'une édition critique. Mais l'authenticité n'en est pas douteuse pour quiconque a un peu fréquenté l'œuvre proustien. Le mieux est donc de prendre les choses comme on nous les présente, puisque nous n'avons pas le moyen de faire autrement, et de ne pas bouder notre plaisir. Ce qu'on peut dire, en gros, c'est que cette révélation sensationnelle d'une ébauche d'*A la recherche du Temps perdu* confirme tout ce que nous savions de l'inspiration essentielle de Proust. Georges Cattaui, dans son excellent *Marcel Proust*[2], a tenu compte de *Jean Santeuil*, mais il n'a fait, en somme, qu'y trouver lui aussi la confirmation de ce qu'il aurait tout aussi bien pu affirmer d'après la seule lecture de l'œuvre maîtresse. Nous trouvons donc Marcel Proust fidèle à lui-même, et c'est précisément là le motif de cette grande joie que je disais.

Comment exprimer l'intuition fondamentale qui poussa Proust à écrire d'abord *Jean Santeuil* et ensuite *A la*

1. Trois volumes, Paris, Gallimard, 1952.
2. Un volume, Paris, Julliard, 1952.

recherche du Temps perdu ? Je crois qu'il s'agit de la foi en l'existence d'un autre monde. Bien entendu, il ne faut pas donner à cette foi une expression métaphysique, et moins encore théologique. L'autre monde dont il s'agit est d'une tout autre nature. Il est purement esthétique et je pense qu'il faut prendre ici ce terme dans son acception d'abord la plus étroitement étymologique. Ce que l'écrivain, ce que l'artiste en général se propose est, en effet, d'abord du domaine de la sensation.

Jean Santeuil enrichit notablement le catalogue des sensations proustiennes. Il y ajoute, entre autres, les gustatives. Je n'oublie certes pas le rôle capital, dans *A la recherche du Temps perdu,* de la fameuse madeleine trempée dans du thé. Mais, en dépit de cette importance, il s'agissait là malgré tout d'une indication isolée. Au contraire, les traits de ce genre sont très nombreux dans *Jean Santeuil.* En voici un au hasard :

> Quand Jean rentrait du pré, peu avant l'heure du déjeuner, souvent les chaises étaient déjà à leur place autour de la table. Et aussi sûrement que la blanche lumière de midi immobile sur les chemins, sur la table l'armée éclatante, immobile et déjà au complet, des assiettes, des salières placées en serre-file, des carafes moins nombreuses et plus hautes qui commandent à tout un rang et surtout pour chaque assiette des serviettes montées comme des coiffes blanches qu'Ernestine ne mobilisait qu'en dernier, indiquait que l'heure de midi était proche et que les douze coups ayant sonné les convives n'allaient pas tarder à prendre place, donnant ainsi le signal de la manœuvre de cette brillante artillerie des couteaux et des fourchettes, et du défilé des plats qu'Ernestine, comme un chef empressé, présentait l'un après l'autre, défilé plus joyeux encore quand il était favorisé par un joli soleil qui faisait resplendir le vin dans les carafes et venait jouer sur la table entre les fourchettes et les couteaux. (*Jean Santeuil,* t. I, p. 154.)

Si vous m'objectez que les tables de l'hôtel de Doncières offrent un spectacle aussi alléchant je pourrai vous transporter d'Etreuilles (qui deviendra Combray), où nous

sommes en ce moment, au château de Réveillon et aux plaisirs que l'on y goûte l'hiver et qui ne sont, du reste, pas uniquement ceux de la table. Vous respireriez partout je ne sais quelle mollesse, une entente exquise des plaisirs de la vie dans ce qu'ils ont de plus sensuel, sinon de moins raffiné.

En tout ceci, pourtant, on ne rencontre rien de grossier, car ces plaisirs sont élevés à une sorte de seconde puissance par les apprêts qui les accompagnent et peut-être faut-il voir là aussi bien l'origine que l'explication du snobisme. Cette surréalité, dont il est question ici et qui nous touche par tous nos sens, est celle de l'art. La nature s'y mêle et s'en fait la complice, mais elle ne nous fournit que les ingrédients, comme les fruits du jardin et de la basse-cour permettent à Ernestine d'accomplir ses chefs-d'œuvre culinaires. L'art serait-il donc fils de la volupté ?

Nous commettrions un singulier contresens si nous nous en tenions là, car il n'est pas moins vrai que l'art est une antinature et une ascèse. Nous apprenons par exemple que cette délicieuse Ernestine, qui fait si bien la crème au chocolat et quantité d'autres merveilles est, par ailleurs, un détestable tyran qui torture ses filles de cuisine avec autant de science et de raffinement qu'elle confectionne un soufflé au fromage. Il en va tout de même du grand romancier C., que Jean et un ami rencontrent un été au bord de la mer de Bretagne. A tous les gens simples qui l'approchent là-bas, l'écrivain semble très bon. Pourtant, « il n'était pas aussi bon que ces gens le croyaient... Du reste, un couple qui était alors à Kerengrimen, et qui y venait pour la deuxième année, nous dit beaucoup de mal du caractère de C. » (*Id.*, *ibid.*, p. 38).

Nous assistons donc à un violent et sourd conflit entre

: cœur et l'esprit. Peut-être, si on laissait parler son
œur, et uniquement son cœur, aucun des chefs-d'œuvre
e l'art ne serait possible. C. considère, par exemple,
omme du temps perdu d'écrire une lettre d'amitié et il
e le fait jamais. Nous voyons de même Jean Santeuil
artagé entre la sympathie et l'admiration qu'il éprouve
our Couzon (en qui l'on peut, si l'on veut, reconnaître
aurès), apôtre de la justice sociale et le snobisme qui
entraîne dans des cercles mondains qui vivent précisé-
nent des injustices que Couzon dénonce avec tant d'élo-
uence à la tribune de la Chambre. Mais Couzon lui-
nême, dans la mesure où il est un artiste en son genre,
t soucieux d'efficacité, n'est pas non plus entièrement
on.

La vie, et surtout la vie politique, n'est-elle pas une lutte,
t puisque les méchants sont armés de toutes les manières il
st du devoir des justes de l'être aussi, quand ce ne serait que
our ne pas laisser périr la justice. On pourrait peut-être dire
ue malgré le courant de cette figure la justice n'est pas une
ersonne, et que sa manière toute particulière de périr c'est
précisément d'être armée, sans s'occuper de quelle manière.
Mais on vous répondra que si les grands révolutionnaires y
avaient tant regardé, jamais la justice n'eût remporté de vic-
toire. (*Id.*, *ibid.*, pp. 322-323.)

Ce passage, l'un des plus curieux, d'ailleurs, et des moins bien écrits de *Jean Santeuil*, ne s'applique pas uniquement à la politique, mais à l'art tout entier et seulement à la politique en tant qu'elle est aussi un art, c'est-à-dire un ensemble de moyens et de procédés destinés à produire un certain résultat, que celui-ci soit un tableau, un poème, la société sans classe ou un chef-d'œuvre culinaire. Il s'agit dans tous les cas de forcer le réel, et par conséquent de lui faire violence, ce qui rend une certaine dureté nécessaire. On pense au mot fameux de *Suréna* : « Un peu de dureté convient aux grandes

âmes. » Nous voici donc aux antipodes de cette volupté un peu molle qui se complaisait aux plats d'Ernestine sans trop se préoccuper de la manière dont ils étaient préparés. Mais si la volupté est la récompense imméritée de l'amateur d'art ou de bonne cuisine, l'ascétisme et la dureté sont l'apanage du créateur. Car celui-ci part de ce monde pour en évoquer un autre et c'est au monde tel que nos sens le perçoivent qu'il doit faire violence.

En sorte qu'à l'origine du geste créateur, il y a un acte de foi en un autre monde possible et qu'il appartient à l'homme, par son art, de faire surgir à la lumière. Le voluptueux pur ne sait pas et ne veut pas savoir de quelle manière ses voluptés lui sont procurées, de quelles douleurs, souvent injustes, elles sont la rançon. Mais l'artiste est doué, lui, d'une double lucidité. Il connaît l'insuffisance de ce monde et nul mieux que Marcel Proust ne la dénude. Il y a autant de pessimisme dans *Jean Santeuil* que dans *A la recherche du Temps perdu*, une lucidité précoce. Le snobisme, par exemple, y est analysé avec une impitoyable rigueur. Mais ce qui rend la vie possible, en dépit ou à cause de cette lucidité, c'est qu'il connaît aussi l'existence d'un autre monde. Il la connaît avec autant de certitude qu'il connaît l'insuffisance de celui-ci. Elles sont les deux faces d'une seule et même vérité. L'insuffisance de l'un est un appel à la réalité de l'autre, et un appel qui n'est pas vain.

Quelle est donc la nature de ce monde supérieur, pareil à celui qu'évoque Platon dans le mythe de la caverne ? Marcel Proust ne s'est jamais expliqué là-dessus, parce qu'il n'était pas un métaphysicien. C'est seulement une certitude qui lui a été donnée par l'analyse de ses sensations. Par exemple, Etreuilles se trouve dans une vallée creusée dans le plateau beauceron. Si l'on monte jus-

qu'au sommet du jardin, on se trouve tout à coup plongé dans un univers différent. Rien ne permettait de s'en douter, et cependant, il est là, tout le temps que nous sommes nous-mêmes dans la vallée, sans nous préoccuper aucunement de son existence. Chaque fois que l'on monte, c'est la même surprise. Jean Santeuil éprouve aussi chaque fois le même ravissement. Le terme doit être pris ici au pied de la lettre. Il signifie que l'adolescent est en quelque sorte arraché à lui-même. Comme un dormeur qui s'éveillerait, il perçoit une réalité qu'il ne soupçonnait pas.

Mais ce n'est ici qu'une image. On pourrait les multiplier et, en fait, Marcel Proust n'a cessé de les multiplier dans son œuvre. Une personne, par exemple, peut offrir les mêmes contrastes. Prenons, si vous voulez, le duc de Réveillon, préfiguration du duc de Guermantes. Il est le premier seigneur de France et, du moment qu'il n'y a plus de roi en France, Réveillon aurait le droit d'y tenir sa cour à la place du roi. Autour du duc se dressent une série de barrières invisibles et infranchissables qui constituent son prestige social. Mais, d'un autre côté, Réveillon est un homme très simple, à qui il arrive comme à tout le monde d'avoir faim quand l'heure du repas est arrivée et de faire là-dessus des réflexions fort ordinaires. Jean Santeuil voit en même temps et en quelque sorte du même regard les deux Réveillon. L'art consiste à remplir la distance qui les sépare. Exactement comme pour les trois clochers de Martinville. On pourrait donc dire que l'art est d'abord une prise de conscience, comme la révolution, et que cette prise de conscience ne va pas sans douleur. Si l'on demeurait au stade de la volupté pure, il n'y aurait jamais d'art et le voluptueux inactif finirait par se trouver plongé dans un monde chaotique qui ne fournirait plus aucun aliment à ses plai-

sirs. Mais l'artiste sait que ce monde n'est pas vrai. Il n'est que l'ombre et l'apparence d'une autre réalité qu'il s'agit de découvrir, comme Ernestine découvre la saveur des faisans, au sens où l'on ôte un voile.

L'art est donc un chemin ouvert de ce monde vers l'autre, dont le caractère essentiel est d'être soustrait au temps. C'est ici qu'interviennent ces phénomènes de résurrection que provoquent, à des années de distance, deux sensations analogues. Ce qu'il y a de commun à ces deux instants de la durée n'appartient plus au temps. Certes, le temps peut matériellement le détruire; la toile d'un tableau n'est qu'un support fragile. Mais ce que contenait cette toile, le jaune de Ver Meer, par exemple, cela n'est plus du temps et appartient au monde des essences.

On pourrait croire que c'est dans la lecture de Ruskin que Proust a puisé ces idées. Mais nous les trouvons déjà dans ce *Jean Santeuil*, abandonné en 1900 (et même si, comme le prétend Cattaui, c'est un peu plus tard, cela ne change rien), à une époque où Proust ne connaissait pas encore Ruskin. Du reste il serait bien étrange que Proust ait dû à quelqu'un d'autre qu'à lui-même cette intuition fondamentale. On sait qu'il s'est défendu d'avoir subi l'influence de Bergson et, de fait, il n'existe que des rapports plus apparents que profonds entre la vision platonicienne de Proust et la philosophie héraclitéenne de l'auteur de *Matière et Mémoire*. Je crois qu'il ne faut pas chercher à Proust de modèle ou d'inspirateur. Je citais à l'instant Platon. Mais si les deux pensées se sont rencontrées, ce n'est pas la première qui a enfanté la seconde. Le rapprochement avec Mallarmé est aussi bien tentant et il est loin d'être tout à fait faux. Mais Proust a travaillé et médité d'une façon toute indépendante.

Ce qu'il faut plutôt saluer en lui, cette originalité presque absolue n'empêche pas qu'il ne se trouve en accord profond avec tous les grands artistes qui l'ont précédé. Il a pris conscience, le premier, de ce qui avait fait leur grandeur, et que l'on recherchait en vain dans tel ou tel détail de leur manière, ou bien dans cette notion vague et indéfinissable que l'on appelle le génie. On se souvient que la question que Marcel se pose à lui-même, dans *A la recherche du Temps perdu*, c'est de savoir s'il sera capable de *rendre* par l'écriture l'impression qu'ont produite sur lui les trois clochers de Martinville. Tout est là, en effet, et sa vie en dépend. Si le talent indispensable lui manque, elle est manquée aussi. Christophe Colomb n'aurait jamais découvert l'Amérique s'il ne l'avait portée en lui, bien qu'il la confondît avec les Indes, cela n'aurait pourtant pas suffi s'il n'avait connu l'art de naviguer en haute mer en se fiant uniquement aux étoiles, système de navigation qui n'était jusqu'à lui qu'une possibilité théorique et dont il a fait une réalité pratique. Un autre grand artiste, Paul Claudel, a décelé chez le grand découvreur, dont il a fait un de ses héros, l'amour de la rive ultérieure. C'est ce même amour qui a mis Proust en marche dès sa jeunesse, qui l'a lancé à la recherche du temps perdu et lui a fait découvrir le temps retrouvé.

Malraux, venu après Proust, il est vrai, et étudiant dans *Les Voix du Silence* la succession des formes où l'humanité à travers les siècles a exprimé son rêve, aboutit à des constatations analogues. Il n'est pas vrai, dit-il avec force, que le grand artiste, ou même simplement l'artiste véritable, car celui-ci peut, s'il n'a pas assez de talent, être un artiste véritable sans être un grand artiste, cherche à reproduire la réalité et à nous en donner de quelque façon un double qui soit une œuvre humaine. Qu'aurions-nous à faire de ce double et qu'ajouterait-il à

notre connaissance? Mais l'œuvre d'art est une chose parmi les choses qui obéit à des lois propres et ces lois ne sont pas celles de la nature. Le modèle que tout artiste se propose à ses débuts, ce n'est pas la nature, mais une œuvre d'art. Il y a, dit Malraux, deux espèces d'hommes : ceux qui prennent plus de plaisir à la contemplation d'un paysage et ceux qui en prennent davantage à la contemplation du tableau qui est censé reproduire ce paysage. Les seconds seulement sont des peintres. Leur modèle n'est point le paysage, mais le tableau.

L'histoire la plus récente de la peinture le démontre abondamment, ce qui fait qu'elle n'est généralement pas comprise par le vulgaire, car le vulgaire croit que l'objet de l'art est de reproduire la nature. Mais il est plutôt de la découvrir d'une manière propre à l'art. Ce qui est remarquable dans *Jean Santeuil*, c'est la place qu'y occupe la lecture. Il est évident que pour Jean, qui est une image transparente de Marcel. ce qu'il y a de plus important dans la vie, c'est la lecture. Il la dérobe soigneusement aux interventions de la société. C'est là qu'est sa vie véritable. La lecture lui propose des modèles, comme aux peintres qu'évoque Malraux les tableaux de leurs prédécesseurs. C'est que les livres, les tableaux, la musique (pensez à la petite phrase de Vinteuil) nous parlent constamment d'une autre monde.

S'agit-il d'un monde imaginaire, et qui serait purement mental? Certainement pas, car alors nous le trouverions toujours à notre disposition et il ne saurait faire l'objet d'une recherche aussi difficile et aussi héroïque que la recherche de l'Amérique par Colomb. Il se dérobe et se découvre mystérieusement; un accident banal en apparence le fait surgir à nos yeux et il faut ensuite un grand effort pour le retenir, pareil à celui que fait un dormeur

usquement réveillé quand il tâche de retenir le rêve qui effiloche. C'est ici qu'intervient une sorte d'état de âce de l'artiste, fait tout ensemble de recueillement et disponibilité.

Proust, on le sait, a terminé sa vie dans cette chambre eine de fumigations, tapissée de liège pour que n'y ırvînt aucun bruit du dehors, comme dans une cellule moine. Et nous voyons de même maint artiste vieillis-nt, comme enfermé dans son rêve. Cézanne peignant détourne du paysage qu'il est censé reproduire. Ce qui mpte, pour lui, c'est une vision intérieure qu'il essaye nous rendre saisissable, si bien qu'en dernière ana-se, l'art est à la fois évasion, découverte et reconnais-ınce. Évasion parce que ce monde tel qu'il est ne satis-it pas l'artiste. Au commencement de tout art, il y a onc une révolte contre le réel. Certains artistes l'ont cprimée ouvertement, mais tous sont d'accord, au fond, ême ceux qui n'en ont jamais parlé, et ils peuvent sous-rire à la première strophe de Claudel dans l'*Ode jubi-ire pour le six centième anniversaire de la mort de ante :*

e monde à lui tout seul tel qu'il est, c'est difficile de nous persuader qu'il est complet et suffisant.
'est difficile de nous faire croire que nous avons droit sérieu-sement à pas autre chose.
e mur avec son dessin toujours le même à un mètre, ces énervantes questions toujours les mêmes, y coller nos belles histoires l'une sur l'autre, c'est difficile de l'empêcher des-sous peu à peu de redevenir bizarre et transparent.
'est difficile de se boucher tout le temps les yeux et de pen-ser à autre chose
'est difficile, comme si nous ne savions pas ce que c'était, de nous vanter le vin et la rose :
es pièges qu'on nous monte sous notre nez pièce à pièce, la maladie et le péché,
'est embêtant d'y être toujours pris, d'être toujours imbécile et manœuvré,

C'est embêtant de subir la grosse machine corporelle, quand nous savons que nous sommes faits pour lui commander,
Et c'est idiot bruyamment de nous vanter cette grande baraque hasardeuse dont nous sommes les locataires inconfortables,
Ce Palais au bord de la mer dont rien ne tempère l'ennui épouvantable
Que le retour à nos Travaux Forcés.

La terrible lucidité de Proust, cet affreux pessimisme qui fut le sien dès sa jeunesse, comme le prouvent maint passage de *Jean Santeuil* cette conviction absolue que toute communication entre les êtres est impossible et qu'il exprimait avec tant de force et de brutalité, comme nous le rappelle Emmanuel Berl dans *Sylvia,* tout cela était sans doute nécessaire pour que naquît *A la recherche du Temps perdu.* Révolte d'abord; évasion ensuite. L'art serait donc un itinéraire de fuite. Mais au même titre que l'expédition de Christophe Colomb à l'heure où les Juifs, dont il était sans doute, étaient chassés d'Espagne par les rois catholiques. Car c'est une évasion vers cette rive ultérieure, dont tout artiste porte en lui-même la promesse et la certitude. « Nous ne sommes pas au monde; la vraie vie est absente », écrivait Rimbaud. C'est donc que la vraie vie existe quelque part. Il n'est que de la découvrir par l'intermédiaire de l'art.

Nous connaissons d'autres méthodes, qui sont plus sûres, mais elles n'infirment pas la légitimité de celle-ci. En dépit de son athéisme, nous ne pouvons que nous pencher avec sympathie sur le cas de Marcel Proust. Nul n'a éprouvé d'une manière aussi aiguë la passion du temps qui glisse entre nos doigts comme un flot insaisissable, et nous glissons avec lui. Il n'était pas nécessaire que Proust atteignît les portes de la vieillesse pour connaître l'affreuse découverte du bal de la princesse de Guermantes. A la fin de *Jean Santeuil,* il nous montre

M. et Mme Santeuil vieillissants, et je connais dans son œuvre peu de pages aussi émouvantes que celles-ci. Voici donc la vieillesse du père qui, en se dépouillant de ses honneurs, de ses dignités et de ses préjugés, laisse à découvert sa faiblesse et où le vieillard dans l'étonnement rejoint l'enfant; comme en Mme Santeuil vieillissante on retrouve la jeune fille qu'elle fut, mais une jeune fille mieux avertie de bien des choses et devenue plus indulgente. Mais cette figure perpétuellement changeante du monde, n'est-il pas possible de la fixer, comme Elstir plus tard réussira à éterniser sur ses toiles le bref instant d'un soleil couchant au bord de la mer? C'est de là, en effet, que tout est sorti, comme si le monde qu'il s'agit non seulement d'atteindre, mais de rendre sensible, était un monde où les choses ne passent plus, mais subsistent, où les épaisseurs du temps accumulé ne dissimulent plus les essences, mais les font, au contraire, éclater aux regards.

L'art est donc révélation. C'est pourquoi il vaut la peine qu'on lui sacrifie tout le reste. L'artiste est pareil au sage, qui connaît le néant et la futilité de cette existence. C'est pourquoi son regard impitoyable dénude tous les êtres, jusqu'aux plus aimés. Il leur confère en même temps une autre existence, plus vraie que celle qu'ils pensent mener et il les montre « tels qu'en eux-mêmes enfin l'éternité les change », car il y a un rapport certain entre l'instant et l'éternité qui nous est révélé aussitôt qu'à de grandes distances l'un de l'autre deux instants se superposent, de façon que le second nous restitue, non seulement le premier, mais tout l'entre-deux.

Cette révélation libératrice a semblé à Marcel Proust justifier la vie. En ce sens il est possible de l'inscrire

parmi tous ceux qui ont cru, depuis un peu plus d'un siècle, que l'art pouvait être le substitut des religions affaiblies ou disparues. C'est encore ce que suggère Malraux lorsqu'il intitule une partie de son grand livre sur l'art *La Monnaie de l'Absolu*. Il va sans dire que nous ne pouvons adhérer à ce *credo* purement esthétique où l'on voit l'art se substituer à la religion et à la métaphysique. Il faut pourtant admettre qu'il a eu ses héros et, jusqu'à un certain point, ses saints, et que Proust fut indiscutablement l'un d'entre eux. D'ailleurs il ne s'oppose pas moins au scientisme qu'à la religion authentique. Il nous introduit en effet dans un domaine que la science ignore, comme elle ignore le surnaturel, et nous avons à nous demander quels rapports cet autre monde, qui est celui de l'artiste, soutient, d'une part, avec ce monde-ci, qui est celui de la science, et la réalité surnaturelle qui est celle de la religion révélée.

Lorsque j'écrivais tout à l'heure que l'art est révélation, j'employais en effet une expression qui pouvait sembler équivoque. La révélation porte sur un mystère. En ceci l'artiste tel que Marcel Proust et un esprit religieux se trouvent d'accord que nous sommes entourés de mystères. Mais, pour l'esprit religieux, le mystère est l'insertion voilée du surnaturel dans le temps. Ce fut le problème majeur d'un Bernanos, d'un Malègue, d'un Charles Du Bos et, parmi les vivants, c'est celui d'un Mauriac, d'un Julien Green ou d'un Graham Greene, de nous faire toucher du doigt ce surnaturel, soit à travers des histoires inventées, soit par des analyses littéraires qui découvrent dans les grandes œuvres l'élément spirituel. Le problème de Proust était de nous rendre sensible l'existence d'un autre monde, partout présent sous les apparences de celui-ci et que révèlent des instants

ráce ou l'intercession d'une œuvre comme la petite se de Vinteuil.

a différence me paraît être celle de la transcendance immanence. Le surnaturel vient d'ailleurs, d'en ors du temps et du monde. Ce n'est pas le temps qui ient l'éternité, mais c'est l'éternité qui contient le ps, comme la terre semble contenue par le firmament. z Proust, au contraire, comme, d'ailleurs, chez la part des artistes, c'est l'étoffe de ce monde qui sou- devenue transparente nous révèle l'existence d'un re monde. De là l'émotion poignante que nous éprou- s à les lire ou à contempler leurs œuvres. Ceci n'a ne rien à voir avec la foi personnelle des artistes en stion. Claudel, par exemple, peut bien détester ust, il ne serait pas difficile de trouver dans son vre cent passages où il dit exactement la même chose. si elle ne nous parlait si bien d'autre chose, nous ons en paix avec la rose » (*La Messe là-bas*) et en- e : « Tu m'appelles la rose, dit la rose, mais si tu ais mon vrai nom, je m'effeuillerais aussitôt » (*Cent oses pour éventails*).

Que les artistes aient toujours connu ces vérités me aît une chose évidente. Ils n'en ont peut-être pas tou- rs eu conscience et cette conscience paraît leur être ue depuis que le monde se disloque et que son antique té semble perdue. L'œuvre de Dante, par exemple, nifeste ce que peut être un grand poème où mettent main le ciel et la terre sans que cesse entre eux tinuité. La poésie est ici, comme la philosophie elle- me, *ancilla theologiae*. Elle concourt, comme les res arts dans la construction et l'ornement des cathé- les, à l'exaltation d'une vérité qui s'exprime plus ectement, mais plus abstraitement aussi, par d'autres

moyens. Cette poésie se distingue pourtant de la théologie à laquelle elle se soumet et il pourrait même arriver qu'elle vécût, en dehors d'elle, d'une vie propre. C'est précisément ce qui s'est produit au cours du dernier siècle et qui fait que les artistes chrétiens en tant qu'artistes ne diffèrent pas essentiellement des autres. Parce qu'ils ont, eux aussi, conscience de la relative indépendance de leur art et que son éclat vient d'abord de lui-même.

C'est ainsi qu'Henri Bremond a pu partir à la recherche de la poésie pure et d'ailleurs, comme il fallait s'y attendre, ne la point rencontrer. Je pense qu'il faudrait, pour rendre compte de ce phénomène, recourir une fois de plus à la doctrine pascalienne des ordres. Seulement ils ne seraient plus trois, mais quatre. Immédiatement au-dessous de celui de la charité, il faudrait instituer, en effet, celui de la beauté, qui est essentiellement équivoque, car il tient à la fois des trois autres. Il est charnel et sensible; mais il n'est pas moins intelligible, et Léonard de Vinci disait : *Pittura e cosa mentale*. Enfin, comme la beauté éveille en nous le désir et l'amour, ceux-ci sont une image de la charité.

Voilà ce qui rend l'art particulièrement nécessaire et dangereux, si l'on en abuse. *Corruptio optimi pessima.* On peut ainsi abuser de toutes les choses créées, même des meilleures, surtout des meilleures. L'art n'échappe pas au péché, et il y a même un péché propre de l'art. Ceci pourtant ne le condamne pas en tant que tel, et quand un homme comme Marcel Proust et tous les grands artistes qui ont pris conscience de leur mission se consacre tout entier à la découverte, par le moyen de l'art, des vérités qui nous sont habituellement dissimulées, nous devons respecter en eux la force d'un grand élan qui s'est arrêté en chemin. Le danger de l'art, en effet, c'est qu'il risque

rocurer une satisfaction dont l'artiste ne sent pas tou-
s la vanité. Parce que cette satisfaction est durement
uise; parce que l'artiste n'est même jamais tout à fait
de l'avoir atteinte, elle offre une dimension d'infini,
me la sainteté. Il faut totalement s'oublier soi-même
e sacrifier à son œuvre. Paresseux, égoïste, noncha-
, Jean Santeuil devenu Marcel cessera tout à fait de
re à partir du moment où il aura connu sa vocation
'on sait que, sur son lit de mort, utilisant l'expérience
rême qu'il est en train de faire, Marcel Proust cor-
ea la mort de Bergotte.

Quelle est donc, finalement, la réalité avec laquelle
te ascèse nous met en contact? Elle est, à coup sûr,
tatemporelle. Il n'y a pas d'artiste authentique qui ait
à cette unique réalité qui tombe immédiatement sous
s sens. A ce point de vue, le « réalisme socialiste » que
tent d'instaurer les docteurs communistes est la néga-
n même de l'art. Si l'artiste, en effet, doit se borner
eproduire la réalité qu'il a sous les yeux et si la preuve
sa maîtrise est une plate ressemblance, on ne voit
us du tout quelle est la nécessité de l'art, à moins qu'il
soit un passe-temps pour des travailleurs qui auraient
trop longs loisirs. Mais alors le plus vain des passe-
mps. Il y paraît bien lorsqu'on voit la nullité de la
inture soviétique et que l'architecture de là-bas se
rne à reproduire ou à adapter des modèles vieux d'un
ècle et demi.

Tout art commence par une négation et par un refus.
'artiste nie le monde qui est sous ses yeux; il le refuse
il construit un autre monde. Si vous lui contestez le
oit de nier audacieusement ce qu'il voit, si vous lui
ntestez le droit de le refaire, non pas suivant sa fan-
isie, mais selon les lois d'une autre vérité, tout inté-

rieure, vous l'empêchez d'accomplir l'œuvre pour laquelle il est né. Il est vrai, néanmoins, que cette réalité, avant de la nier, il faut la connaître et, en un certain sens, s'y soumettre pour la modifier ou, plus exactement, pour la dépasser. Car, si c'est le propre de la science de modifier la réalité à partir de la connaissance de ses lois, le propre de l'art est, non de modifier, mais de dépasser. Le matérialisme dialectique admet bien la transformation, mais non pas le dépassement. Voilà pourquoi sans doute l'atmosphère qu'il crée est beaucoup plus favorable au développement de la science qu'à l'épanouissement de l'art.

Y a-t-il donc deux dépassements de la réalité, l'un qui nous introduirait à un monde d'essences platoniciennes, soustraites au temps, et l'autre qui nous conduirait à ce monde surnaturel, où la transparence de la créature nous laisserait entrevoir le Créateur? Ou bien le monde de l'art est-il un monde intermédiaire, qui demanderait à son tour à être dépassé, faute pour celui qui s'y arrête de n'aller jamais jusqu'à l'extrême bout de la course? Je pense que cette seconde hypothèse est la bonne. Le mystique et l'artiste partent de la même constatation, mais ils en tirent des conclusions différentes et l'artiste chrétien doit toujours se méfier de succomber à la plus subtile et à la plus ancienne des idolâtries, qui est de tomber à genoux devant l'œuvre de ses propres mains. Le danger est d'autant plus redoutable que l'artiste n'a pas le sentiment de tirer de lui-même la vérité de son art. Elle est en dehors de lui. Il la reçoit, mais en aucun cas il ne la crée. En un sens, la différence entre un artiste et un homme ordinaire ne réside pas en ce que le premier ne pressentirait pas les mêmes choses que le second, mais seulement en ceci que l'homme ordinaire est incapable de rendre sensible aux autres la vérité qu'il aperçoit.

En dernière analyse l'art est manifestation. L'artiste le pouvoir de faire apparaître ce qui était caché, de endre sensible la révélation la plus individuelle et qui emble la plus incommunicable. C'est peut-être dans ce roblème de la communication que réside la dernière orinalité de l'art. Proust, nous l'avons vu, ne croyait pas la communication entre les êtres dans le courant de la ie ordinaire. L'amour lui-même ne crée pas une telle ommunication. La mère la plus aimante et le fils le plus ffectueux peuvent échouer totalement à se comprendre. L'amour sexuel est rempli de malentendus sur lesquels 'œuvre de Proust nous fournit les lumières les plus ruelles et l'amitié même n'est sans doute que l'illusion le cette communication enfin réalisée. Mais, par le noyen de l'art, nous pouvons communiquer avec des nconnus, avec des générations qui ne sont pas encore ou qui ont depuis longtemps disparu. De Vinteuil, par exemple, Marcel ne connaît qu'une vérité assez sordide et par laquelle il n'entrerait jamais en communication avec le musicien, mais le miracle s'accomplit par l'intermédiaire de la petite phrase.

Or, il n'est peut-être pas de désir plus profondément ancré au cœur de l'homme que celui de sortir de sa solitude essentielle pour communiquer avec ses semblables; pour communiquer avec eux, non pas superficiellement, mais par « ce qui est en nous plus nous-mêmes que nous ». Ainsi l'artiste reconduit les autres hommes dans cette antique patrie qu'ils ont perdue par leur faute. Ce sont les arbres et les fruits mêmes du Paradis perdu qu'il leur propose. Le vieux jardin d'Eden, il n'est pas quelque part, aux sources du Tigre et de l'Euphrate, mais partout où nos regards se portent. Il est à Etreuilles, il est à Réveillon, il est à Combray, il est à Balbec ou à Don-

cières. Le côté de Guermantes est un des chemins du paradis. Mais toutes les routes y conduisent.

C'est pourquoi sans doute l'art contemporain, détaché de la théologie, manifeste un tel désir de retrouver l'innocence perdue. S'il n'y a pas eu véritablement de péché, il n'y a pas besoin non plus de Sauveur et l'homme peut lui-même, à travers le labyrinthe où il est égaré, retrouver le chemin oublié. Les artistes seront alors ses guides. Ce regret de l'innocence, cet espoir de la retrouver par l'ascèse esthétique, pour être moins apparent chez Proust que chez quelques autres, n'en est pourtant pas absent. Lorsque le narrateur d'*A la recherche du Temps perdu* entend la petite phrase de Vinteuil, il sait que l'antique paradis est à notre portée et que Vinteuil, au moins un instant, l'a retrouvé; lorsqu'il aperçoit les trois clochers de Martinville, lorsque le goût d'une madeleine ou l'inégalité de deux pavés dans la cour de l'hôtel de Guermantes lui restituent le passé et abolissent le temps, il sait que, s'il a la force et le talent de rendre ces impressions communicables, il aura lui-même effacé ses propres péchés et retrouvé l'innocence première. Les clochers de Martinville, la madeleine, les pavés inégaux sont pareils à ces îles entrevues par un navigateur qu'il suffirait de découvrir pour que l'intégrité fût enfin restituée à la Terre.

Tout ceci est à la fois illusion et vérité. La part d'illusion est sans doute satanique et nous n'avons pas trop de peine à y reconnaître le piège toujours le même, où se laissèrent prendre nos premiers parents. Mais ceci ne doit pas non plus nous conduire à méconnaître la part de vérité. L'art, comme toutes les choses humaines, est ambivalent et équivoque. Sa négation du monde et son affirmation de l'existence réelle d'un autre monde nous découvrent une partie de la vérité. Le chemin de l'art est

uthentique s'il conduit au delà de lui-même, vers un aradis qui n'est point passé, mais futur. Il est illusoire t dangereux s'il se complaît dans une pure nostalgie. e poète chrétien n'accomplit sa vocation tout entière ue s'il est aussi un prophète. Marcel Proust est mort, omme Moïse, sans avoir franchi le seuil de la Terre proise. Mais c'est assez, pour sa gloire terrestre et, peutre, pour son salut, qu'il en ait parlé avec un accent imitable, s'inscrivant dans la suite des Phares qu'évouait autrefois Charles Baudelaire.

JACQUES MADAULE.

Les Signes du temps

Confusion dans la pensée économique

Depuis le commencement de la dernière guerre, la France n'a pratiquement pas connu le chômage. L'époque des combats et celle de l'occupation ne pouvaient évidemment poser les problèmes économiques en termes d'emploi. A la Libération, les goulots d'étranglements — les pénuries si l'on préfère ce terme — définissaient le niveau d'activité. Depuis 1948, le souci de l'emploi aurait pu revenir, mais l'inflation continue dont notre pays était le théâtre mettait l'accent sur les problèmes monétaires. La France était par excellence le pays d'où le chômage était absent.

La hausse des prix ne s'est interrompue que par deux fois : en 1950, puis en 1952, et à chaque fois la remise en ordre fit sentir ses effets. Toutefois, l'invasion de la Corée du Sud ne permit pas à ceux-ci de se caractériser très nettement : à peine une diminution des ventes en juin et juillet. En 1952, il en fut autrement : la stabilisation des prix fut réelle. On peut en contester les modalités, ou la solidité, les prix en février 1953 ne sont pas plus hauts qu'en février 1952; quelle que soit la manière de les indexer, ils sont même légèrement inférieurs.

Dans une économie habituée à l'inflation, cet arrêt de la hausse devait heurter tous ceux qui en bénéficiaient à un titre quelconque, même si la dépréciation de la monnaie rendait ces avantages illusoires : les entreprises

gênées par leur endettement; celles qui, difficilement rentables, ne pouvaient clore leur bilan que grâce à la dépréciation en cours d'année; les cultivateurs ayant assuré leurs frais d'exploitation à des prix encore en hausse et appelés à être touchés les premiers par l'expérience; les ouvriers et les employés, par le chômage résultant d'une production que ne poussait plus au maximum la méfiance en la monnaie.

La politique générale suivie par le président du conseil avait jeté une confusion complète dans l'arrivée de ces symptômes successifs, ou plus exactement de leur perception par les groupes sociaux intéressés. Les milieux industriels qui avaient encouragé l'expérience faisaient taire tant bien que mal ceux d'entre eux qui étaient les victimes d'un souci plus grand du prix de revient. Enrôlés dans une croisade antidirigiste, les commerçants oubliaient les inconvénients de leur position et accordaient leur soutien, en rechignant de plus en plus. Invités à faire les premiers frais, les paysans se laissaient convaincre par une politique dont la majorité se concentrait autour d'eux. Aussi, l'expérience se poursuivant, les classes ouvrières apparurent à l'automne en tête des protestataires et se plaignirent du chômage. Leurs représentants dans la majorité, notamment la gauche du M.R.P. mirent en cause l'efficacité de la politique suivie. Pour une raison qui m'échappe, M. Pinay voulait tomber sur ces dernières attaques et sur ce dernier mécontentement, beaucoup moins profond cependant que les précédents.

A la confusion politique se joint une véritable confusion de pensée économique. L'économie classique traitait le chômage comme un mal nécessaire et n'en proposait pas beaucoup de remèdes. La quantité de travail paraissait un tout que l'on ne pouvait guère modifier. Une image simple permettait de considérer l'emploi comme un bien, alors qu'il n'en est que la cause : de même qu'en pénurie il s'agit de répartir au mieux les biens existants, en

période de chômage il suffirait de répartir le travail. C'est dans cet état d'esprit, par exemple, qu'une lettre pastorale de l'évêque de Rouen précise : « Les salariés qui acceptent des heures supplémentaires doivent se demander s'ils ne portent pas tort à leurs camarades de travail. Certaines femmes dont le mari gagne suffisamment la vie du foyer et qui ne travaillent que pour augmenter leur confort, certains retraités qui ajoutent un salaire normal à une retraite décente, doivent se demander s'ils ne prennent pas indûment la place de quelqu'un dont les besoins sont plus grands que les leurs. »

Certes, l'on perçoit bien le souci de charité qui dicte de telles lignes, mais on peut se demander s'il s'exprime d'une manière cohérente. Car l'emploi n'est pas un gâteau dont les parts sont interchangeables.

Le partage équitable du chômage est une de ces idées, aussi généreuses que fausses, qui ont fait beaucoup de mal. En 1936, devant un chômage certain, le remède parut simple aux théoriciens du front populaire : il n'était que de diminuer la durée légale du travail et de la ramener à quarante heures. Comme la durée moyenne de travail était de cet ordre, tout le monde devait être employé. Cette idée fausse fut une des causes de l'échec de l'expérience : les diminutions de travail dans certains secteurs, comme les mines, bien loin de laisser à d'autres une part de l'emploi, diminuèrent encore leur lot.

Les idées fausses ont la vie dure. Les optiques malheureuses aussi. En 1945 un dépôt de chaussures flamba rue de Rivoli. Cinq cent mille paires de chaussures furent brûlées. *Le Populaire* titra « Quatre garde-magasins au chômage ». La raison de cette tendance est simple, les quatre magasiniers peuvent être individualisés; les cinq cent mille Français qui eurent une paire de chaussures en moins ne firent pas le rapprochement du refus d'honorer leur coupon avec le sinistre de la rue de Rivoli.

Après la grande crise, les théoriciens anglo-saxons bâtirent la théorie de la demande et de l'emploi.

Le remède au chômage dans cette doctrine est simple; il suffit de maintenir à un haut niveau la demande effective de produits, c'est-à-dire celle qui est appuyée par de l'argent disponible. Si cette dernière est insuffisante, il faut la stimuler artificiellement, par le crédit ou un déficit budgétaire, pouvant prendre certes la forme d'un investissement supplémentaire, mais pouvant correspondre à n'importe quelle dépense. Keynes parle même de simples trous dans la terre, pour montrer que ce n'est pas l'œuvre réalisée par les crédits mais les revenus distribués en sus qui importent.

Malheureusement, le monde a plutôt connu la pénurie depuis cette époque. La lutte contre le chômage par l'augmentation de la demande fut élevée à la hauteur d'une institution dans les pays anglo-saxons, à une époque où précisément la pénurie rendait la demande trop pressante. Néanmoins la possession de cette vérité est un dogme pour les Américains.

Traversant la Manche ou l'Atlantique, une telle arme fut d'autant plus défigurée en France qu'elle n'avait pas pu y être utilisée efficacement. On confondit notamment le remède — l'augmentation des dépenses publiques — et sa forme : les investissements. En cette fin d'année 1952, le conformisme étant à l'orthodoxie financière, une partie des économistes parlementaires mêlèrent curieusement deux idées contradictoires : empêcher le chômage, en augmentant le pouvoir d'achat par le déséquilibre budgétaire, et d'autre part assurer l'équilibre budgétaire. Le résultat fut une proposition qui ne pouvait en aucun cas se référer aux théories de l'emploi : assurer une relative stabilité de l'économie en substituant les investissements aux dépenses militaires. Dans l'immédiat, en effet, un tel changement n'accroît pas la demande. Les salaires distribués sont au total les mêmes.

Cette substitution, toutefois, répondait à une autre préoccupation, mais de long terme, que nous avons déjà exposée dans ces colonnes. En diminuant le volume des

investissements, le gouvernement Pinay avait engagé l'avenir de la France[1]. Mais cette action n'eut aucune part au ralentissement que certains croient déceler en cette fin d'année, dans la mesure où les dépenses militaires ont remplacé les investissements.

Une telle confusion de long terme et de court terme a d'ailleurs plané constamment sur la participation des partis de gauche. Ne pouvant être d'accord sur les mesures relatives au passé, comme l'amnistie fiscale, ou à l'avenir, comme la diminution des investissements, le M.R.P. et les radicaux eussent dû faire porter sur ces points leur critique; en fait, ils y mirent rapidement une sourdine. Mais quand la persistance d'un niveau des prix stables découvrit des tendances de protectionnisme social que la gauche recèle comme la droite, la gauche du gouvernement Pinay ne put résister et prit position contre certaines conséquences d'un maintien de l'équilibre.

D'un mal peut sortir le bien. Ayant les responsabilités d'une relance qu'elle avait réclamée, cette nouvelle force peut attaquer les problèmes avec une énergie nouvelle que ne possédait peut-être plus un gouvernement usé par neuf mois de pouvoir et enfin trouver le chemin de sortie du cercle vicieux de la politique économique française : faire éclater les vieilles structures en ne perdant pas le soutien politique de tous ceux qui pâtiraient momentanément de cette révolution.

JACQUES DUMONTIER.

Le coût du marché commun

Il va être fort intéressant d'observer les réactions des Houillères et de la Sidérurgie françaises — patrons et

1. Cf. *La Vie Intellectuelle*, déc. 1952. « Le pari français et l'avenir de la France. »

vriers — lors de la mise en vigueur progressive du plan human, c'est-à-dire lors de l'établissement progressif du neux marché commun du charbon et de l'acier.

Voudra-t-on jouer honnêtement, et virilement, le jeu de la ncurrence européenne ? Renoncer à toute subvention, ouée ou occulte — et veiller à ce que les autres y renon-nt; renoncer aux débouchés que l'on sait perdus — et con-érir de haute lutte ceux qui s'ouvrent ?

Il y faudra beaucoup de courage; pour un patron en théorie éral, le courage de respirer l'air « pur et salubre » sans ute, mais terriblement vif, de la libre concurrence : c'est-lire le courage de renoncer à de douces habitudes de pro-ction; celui de tenir pour un partenaire, et non pour un nemi héréditaire, l'industriel de la nation d'en face...; pour ouvrier mineur, le courage de reconnaître que la mine qui fait vivre plusieurs générations est aujourd'hui épuisée — qu'il faut chercher soit une autre mine, soit un autre étier...

Les Français ont-ils aujourd'hui du courage (civique s'en-nd...) ?

Les premières réactions ne paraissent pas être ce qu'on rait voulu espérer.

PIERRE BRIZAY.

'inactivité gouvernementale à l'échelle européenne

Depuis quelques années, d'innombrables experts qualifiés se sont penchés sur l'économie européenne pour aminer ses faiblesses et ses possibilités. Des rapports excel-nts s'amoncellent sur les tables des gouvernants. Il suffirait s'en inspirer pour résoudre une bonne partie des difficultés istantes. Ce n'est pas le bon sens qui manque à la société cidentale, ni les capacités intellectuelles et professionnelles, ais, en premier lieu, la volonté politique, qui n'est pas autre ose que le courage des responsables d'accepter réellement s responsabilités.

Les expériences faites à ce sujet par l'Organisation Euro-

péenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) sont particulièrement édifiantes ou plutôt attristantes. Cet organisme européen qui a fait ses preuves dans la pénible période de reconstruction de notre continent et qui est généralement respecté, se base sur la règle de l'unanimité. Chacune de ses décisions doit être approuvée par la totalité des pays membres. Selon les thèses de ceux qui proposent une organisation confédérée de l'Europe, cette grande alliance du général de Gaulle, la règle de l'unanimité serait la meilleure garantie de l'efficacité. Malheureusement, d'après les expériences de l'O.E.C.E., il ne s'agit là que d'une simple vue de l'esprit. Des recommandations excellentes sont adoptées parfois avec enthousiasme par les gouvernements intéressés pour rester, dans la majorité des cas, sans conséquences pratiques. On reconnaît l'exactitude du diagnostic et l'utilité des remèdes, mais le médecin une fois sorti de la maison, on remet son ordonnance dans le tiroir et continue son existence malsaine.

Le programme d'expansion économique mis au point en été 1951 dans une période d'excellente conjoncture internationale, mais en prévision de la stagnation actuelle, est ainsi resté lettre morte. Il y a plus grave encore : un comité interministériel restreint, réunissant les ministes compétents de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, s'est penché sur la production charbonnière en vue de son expansion rapide, étant donné que son insuffisance est l'une des sources du déficit européen en dollars. Les ministres allemand et britannique proposèrent et acceptèrent en différentes réunions les solutions appropriées pour accroître leur production de charbon, notamment une augmentation des investissements dans les mines et dans la construction de logements ouvriers. Même ces décisions n'ont pas été exécutées par les gouvernements. Les résultats des charbonnages britanniques et allemands continuent à être décevants et ne pas correspondre aux exigences européennes, principalement du fait d'une politique d'investissement insuffisante.

Cette passivité généralisée des gouvernements devient une des principales justifications du principe des autorités supranationales. Les hommes politiques devraient devenir conscients de ce que leur carence intégrale et leur fuite devant les responsabilités ouvrent grandement les portes à la technocratie. D'une manière ou d'une autre, des décisions s'imposent

i les gouvernements ne veulent pas les prendre, d'autres organismes les remplaceront. Dans les coulisses de l'O.E.C.E., n a ainsi perdu confiance en la vertu de l'unanimité et en la olonté d'union des gouvernements. Là aussi, l'autorité upra-nationale dirigée par des hommes décidés et capables st considérée comme la seule issue de notre impasse économique actuelle.

ALFRED FRISCH.

De Pinay à Mayer

Lorsqu'on commence à souffrir d'un nouveau furoncle on a toujours l'impression que le précédent faisait moins mal, était placé de façon moins gênante. M. Pinay grandit depuis que M. Mayer lui a succédé. Il a même eu le courage, une fois assuré de sa chute, l'oser poser deux problèmes politiques qui pour une fois étaient de vrais problèmes, celui de la démagogie de certaines prestations aux anciens combattants, celui de l'option alcool-logement. Mais ce courage tardif serait insuffisant pour qu'on le regrette s'il n'y avait pas eu son successeur.

On trouvait M. Pinay inféodé au patronat, le C.N.P.F. a maintenant un représentant direct au sein du Conseil du gouvernement. On trouvait M. Pinay vichyssois, M. René Mayer a fait un ministre d'un directeur des renseignements généraux de Pétaïn. On trouvait M. Pinay trop européen parce qu'il défendait M. Schuman, pas assez parce qu'il avait eu une attitude au moins douteuse au moment de l'offensive Herriot-Daladier au Congrès de Bordeaux. M. René Mayer renforce cette double équivoque, il chasse les trois auteurs de Pool, Schuman, Pflimlin et Ribeyre, mais il a défendu l'Armée européenne à Bordeaux. De plus, M. René Mayer se débarrasse des deux ministres originaires des départements

ex-annexés au moment où le procès d'Oradour justifie, à l'aide du Droit français, le prétexte sous lequel les soviétiques gardent encore des prisonniers alsaciens et lorrains dans leurs camps. Des erreurs psychologiques de M. Edouard Herriot ont créé en 1924 l'autonomisme alsacien. M. René Mayer pense sans doute qu'il y a là un bel exemple à suivre pour un radical-socialiste.

Ce n'est pas tout, le remplacement de M. Aujoulat par M. Caillavet est aussi dangereux pour l'Union française que pour le ministère. Ceci heureusement atténuant un peu cela. La nomination est en effet symbolique de l'adversaire le plus acharné du Code du Travail d'outre-mer à la place de celui qui l'avait fait adopter par le Parlement.

La mauvaise humeur générale qui a accueilli le nouveau ministère, de M. Gabriel Robinet dans *Le Figaro* et Pierre Limagne dans *La Croix* jusqu'à l'extrême-gauche, a forcé M. René Mayer à poser une première question de confiance inconstitutionnelle sur la réélection de M. Edouard Herriot. (On ne l'a pas dit dans la presse mais le président de la Chambre, s'il mérite le respect, comme le maréchal Pétain, au bénéfice de l'âge, n'est plus guère en état de diriger les débats.) M. René Mayer a deux fois déjà échoué à gouverner la France, ne va-t-il pas échouer une troisième ? Il part très handicapé. Sa seule force est le patronat qui semble bien décidé par le truchement des indépendants, des radicaux et de l'A.R.S. à prendre directement en main le gouvernement du pays réalisant ainsi un parti patronal, symétrique du parti communiste. Ceci paraît prodigieusement dangereux, pour lui d'abord, pour la France ensuite.

Toutefois, les supporters de M. René Mayer semblent vouloir une politique économique d'expansion qui n'est pas sotte comme la politique des petites et moyennes entreprises qui soutenaient M. Pinay et peut amener au gouvernement un certain concours ouvrier. Le retour de M. Buron et de M. Bacon en est la manifestation assez

ie d'ailleurs. Encore n'y a-t-il pas grand mérite pour René Mayer d'avoir remplacé au Travail M. Garet, t l'activité désordonnée et le manque de psychologie it fait un poids lourd pour un ministère, car on ne rait maintenir en fonction un ministre déconsidéré rès de ses services et qui ne trouve plus d'interlocu-s dans ses négociations.

a morale de cette histoire c'est peut-être qu'on aurait d'attaquer M. René Mayer comme on a eu tort d'at-uer M. Pinay. Ils tirent de cette Chambre hexago-e tout ce qu'on en peut tirer, c'est-à-dire pas grand' se de bien ni de propre. Le fait fondamental étant constitution de ce parti de notables, entre les mains patronat, qui joue habilement de la franc-maçonnerie r se couvrir jusqu'à la S.F.I.O. (très largement use), de la question scolaire pour garder en otage M.R.P. et les éléments catholiques de la droite clas-ie et du R.P.F., et qui donne à la situation politique çaise un aspect tout nouveau et terriblement in-étant.

HENRI MULLER.

Le gouvernement Mayer et l'outre-mer

L'on trouve assez volontiers quelque satisfaction à constater que l'instabilité gouvernementale est, en ance, assez largement neutralisée par la permanence ministres. Or, il faut remarquer que la première crise abouti non seulement au départ de M. Robert Schu-n, mais au double départ du ministre et du secrétaire tat à la France d'outre-mer. Phénomène secondaire ur l'opinion métropolitaine, il risque de revêtir cepen-ot vis-à-vis de l'outre-mer une importance certaine et voir des conséquences qu'il convient d'apprécier.

Parlons du ministre. Certes, à l'outre-mer, il n'a jamais eu une stabilité remarquable, pas plus qu'une vocation sérieuse à s'occuper des affaires africaines ou malgaches. M. Pflimlin, ministre sortant, venait de l'Agriculture, il succédait à M. Jacquinot, venu de la Marine et des Anciens Combattants, lequel avait succédé à M. Mitterrand... Le M.R.P. avait quelque attirance pour ce portefeuille dans lequel s'étaient distingués d'une manière que l'on permettra d'estimer discutable, alors que l'Indochine en dépendait encore, MM. Coste-Floret et Letourneau. M. Pflimlin a eu un mérite — entre autres — qui est de prendre au sérieux le problème de la réforme intérieure d'un ministère qui en a bien besoin, — réforme dont on parle depuis longtemps, qui soulève un débat à chaque vote budgétaire, mais auquel personne ne s'était sérieusement attelé. Une commission désignée il y a quelques mois venait de déposer ses conclusions. M. Pflimlin avait l'énergie nécessaire pour faire aboutir un tel projet. M. Jacquinot qui réoccupe la rue Oudinot le reprendra-t-il à son compte? Son précédent passage permet d'en douter. A moins que les nécessités devenues plus urgentes ne forcent indifférence ou indécision.

L'instabilité dans la personne du ministre était fortement compensée depuis trente-neuf mois par la permanence du secrétaire d'État, le docteur Louis-Paul Aujoulat, entré au gouvernement à titre de représentant du groupe des Indépendants d'outre-mer. Ce groupe, constitué surtout de députés africains, ne s'est jamais départi de son soutien à la majorité gouvernementale. Pour les présidents du Conseil il représente donc treize et, depuis peu, quinze voix. A considérer les problèmes plus au fond, il a une signification plus sérieuse.

La constitution même du groupe est issue de la prise de conscience d'un certain nombre d'élus africains que leur présence au sein de partis métropolitains ne dépassait pas une valeur-témoin et que la plupart des positions de politique coloniale des mêmes partis était assez peu

angère à des préoccupations de politique métropoli-
ne pour ne pas dire à de simples soucis électoraux. Il
ait exagéré de dire que les I.O.M. ont élaboré un
itable programme de politique d'outre-mer : du moins
ut-on affirmer que leur adhésion à l'Union française
totale dans le sens de l'association esquissé par la
nstitution. Ils jouent pleinement, si j'ose dire, le
eu » de l'Union française, avec la volonté ardente de
endre ces droits consentis aux citoyens de l'Union et
tirer toutes les conséquences concrètes qu'implique la
onnaissance de ces droits.

Aussi bien la présence d'un d'entre eux au gouverne-
nt a-t-elle acquis, aux yeux des indépendants d'outre-
r, la valeur d'un symbole, et je suis convaincu que
te signification est profonde aux yeux d'un grand
nbre d'Africains d'horizons politiques différents. Titu-
res d'un secrétariat d'État, les indépendants d'outre-
r n'aspiraient certainement pas à davantage. Les
notiers ont affirmé qu'ils étaient prêts à tout pour le
nserver. Le dénouement de la récente crise prouve le
ntraire.

Sans aucun doute, le président du Conseil n'entendait
s se passer de leur concours, ni surtout de leur soutien.
npendant, alors qu'il avait déjà obtenu du M.R.P.
abandonner M. Pflimlin contre l'avis des I.O.M., il
cidait de constituer deux secrétariats d'État, l'un
nt M. Aujoulat resterait titulaire, l'autre confié à un
dical, M. Caillavet, député du Lot-et-Garonne. Néces-
é de dosage des portefeuilles ? Le parti radical était
jà fort bien pourvu. Pourquoi, dès lors, un dédouble-
ent que n'impose pas l'ampleur des charges d'un
inistère amputé depuis sept ans d'une bonne partie de
s sphères d'attribution (départements d'outre-mer,
dochine) et qui ne pouvait manquer d'apparaître
mme un manque de confiance à l'égard du représen-
nt des I.O.M.

C'est que le docteur Aujoulat depuis trois ans, s'il

n'a pas accompli une œuvre spectaculaire, a tout
même « fait sortir » un certain nombre de textes co
cernant la santé, les bourses des étudiants d'outre-me
il a obtenu il y a peu de temps le vote d'un Code
Travail pour les territoires d'outre-mer[1]. Et qui e
M. Caillavet ? Le principal porte-parole de l'oppositi
au dit Code, homme-lige de M. Devinat dont les att
ches avec le colonat et les sociétés commerciales d'outr
mer sont connues. Le président Mayer a eu beau déclar
qu'il avait demandé à M. Aujoulat de demeurer
gouvernement pour « appliquer » le Code du Trava
la manœuvre était trop apparente, qui tendait à mett
en place un dispositif capable de neutraliser le Code p
l'élaboration d'un décret et de circulaires d'applicatio
objets de savants compromis.

Dans cette perspective le mouvement opéré dans
cadre du ministère de la France d'outre-mer s'apparen
à celui qui s'insère dans le gouvernement tout enti
par une entrée du patronat et de certains intérêts à d
postes de surveillance sinon d'action très directe et tr
apparente. Le refus de participation des indépendan
d'outre-mer a, dans un domaine limité, le mérite d'a
porter quelque clarté au milieu de manœuvres sinueuse

Ce que le chef du gouvernement a peut-être sou
estimé, ce sont les répercussions possibles de ce cha
gement de titulaires en Afrique Noire où la mena
pesant sur cette dernière... conquête ou cette derniè
promesse (comme l'on voudra) que représente le Co
du Travail, sera interprétée comme une volonté de rev
rement politique, de retour en arrière. La maladres
d'un tel mouvement apparaît encore davantage si l'
songe qu'elle survient au moment où Léopold-Séd
Senghor qui est, par ailleurs, le président de groupe d
I.O.M. au palais Bourbon, posait, à Strasbourg, en d

1. Voir dans le dernier numéro de *La Vie Intellectuelle* la chr
nique de P. Albin-Martel.

ermes qui ont retenu l'attention unanime, le problème e l'intégration des territoires d'outre-mer à l'Europe ue l'on fait.

JEAN BETONCOURT.

L'économie du Commonwealth et l'économie internationale

L'économie britannique présente depuis la guerre un comportement très satisfaisant pour les esprits systématiques. Une crise, que chacun s'accorde à trouver presque mortelle, se manifeste dans le cours de l'été de chaque année impaire. Échec de la convertibilité en 1947, fuite devant le sterling et dévaluation en 1949, nouveau record dans la cadence d'épuisement de réserves de dollars en 1951. Le redressement des années paires est, par contre, miraculeux, et l'ouverture solennelle du Parlement se fait alors au chant de *Tout va très bien, madame la Marquise.*

Ceci explique un peu la différence de ton entre la réunion des ministres des Finances du Commonwealth en mars dernier et la conférence des premiers ministres il y a six semaines. En mars, la réponse courageuse à une crise profonde était qu'il fallait rendre la livre forte et (beaucoup plus tard) convertible. En décembre, on reconnaît que la livre est beaucoup plus forte et l'objectif reste qu'elle devienne — pas mal plus tard — convertible. Mais il y a quelque chose de nouveau : la force retrouvée du sterling risque d'être beaucoup moins éphémère qu'en 1950. La convertibilité n'est plus entièrement un slogan vide de sens réel. Et surtout, un diagnostic assez précis a été porté sur les causes plus fondamentales de ces crises successives.

La force actuelle de la livre résulte de facteurs accidentels (une modification favorable des termes d'échange des produits de la zone sterling contre ceux du reste du monde) et de sévères restrictions d'importations. Mais elle résulte aussi, de

façon certaine, de la nouvelle politique monétaire du gouvernement conservateur, ou, plutôt, de la vieille politique monétaire que M. Butler a exhumée fort à propos des caves de la Treasury où M. Dalton l'avait enchaînée. Chacun sait bien que tous nos maux viennent de l'Amérique, et de sa position dominante. On le sait même beaucoup trop bien, et on oublie trop facilement qu'une explication partielle fournit une excuse facile. Si les modifications considérables des courants d'échanges internationaux sont en partie responsables de notre soif insatiable de dollars, l'inflation dans laquelle l'Angleterre s'est complu comme la France a certainement accru dans une large mesure les maux dont nous souffrons. Nous savons tous très bien que l'inflation résulte du choc de groupes sociaux aux intérêts contradictoires et traduit la rigidité d'une économie de grandes unités. Mais cela aussi, nous le savons trop bien, et nous oublions en même temps qu'une politique monétaire trop facile consolide ces rigidités et amplifie les conséquences défavorables de ces conflits d'intérêts. Bien qu'assez timide et parfois contradictoire, la politique monétaire de M. Butler a enrayé la fuite devant la livre et a commencé à rendre une souplesse vitale à l'économie britannique. Ceci signifie l'abandon de la politique de l'emploi très particulière des gouvernements travaillistes. Le résultat en est un léger chômage de transition. Le chômage n'est jamais souhaitable en soi. Les conséquences de celui que l'Angleterre connaît actuellement sont certainement plus salutaires que les résultats d'une politique de plein emploi à outrance maintenant dans les filatures du Lancashire une main-d'œuvre excédentaire dont personne, ni en Angleterre ni à l'étranger, n'est disposé à acheter le produit.

Pour que le répit que cette politique monétaire a permis se prolonge et se transforme en une guérison, des transformations plus profondes sont cependant nécessaires. Un point important est que l'opinion informée et les premiers ministres ont su diagnostiquer ce que ces transformations devraient être. La reconstruction de l'économie britannique et l'expansion des économies des dominions ont été très rapides depuis 1945, mais elles se sont faites, en grande partie, à contresens, et ont accru la concurrence entre les économies de la zone sterling au lieu de les rendre plus complémentaires. L'expansion industrielle des dominions s'est marquée par des inves-

sements très ambitieux dans les industries de consomma-
on, sous forme d'usines de chocolats glacés et d'autres
éments essentiels du niveau de vie anglo-saxon, alors que le
onde réclame des matières premières et des produits alimen-
ires plus substantiels que l'*ice cream*. Le Royaume-Uni, de
n côté, a accru considérablement les exportations de biens
consommation durables, automobiles, postes de télévision,
c., alors que l'avenir de l'économie britannique dépend
exportations de biens d'investissement dont la production
quantité suffisante exigerait une modification importante
la répartition de la main-d'œuvre dans l'industrie du pays.
e développement désordonné aboutit au paradoxe selon
quel les colonies ont diminué le niveau, déjà faible, de leur
nsommation pour accumuler un excédent de leur balance
:térieure, excédent que les dominions ont joyeusement gas-
llé en finançant des projets de développement antiécono-
iques.

Les transformations nécessaires seront certainement dou-
ureuses, surtout pour la Grande-Bretagne. Le changement
orientation des exportations britanniques exige de forts
vestissements. Les réaliser en période de réarmement ne
eut qu'entraîner une baisse temporaire du niveau de vie,
ont on cherche encore les moyens de la faire accepter à une
ociété démocratique. Le diagnostic fait, on a mis la purge en
outeille en précisant qu'elle était amère. Il reste au malade
la boire. Mais l'existence même du diagnostic est un signe
ptimiste. Certes, le communiqué de la conférence du Com-
onwealth n'évite pas les généralités anodines et les redou-
bles échappatoires qui caractérisent ce genre littéraire. Il
urne cependant le dos aux projets de semi-autarcie impé-
ale qui plaisent à lord Beaverbrook et à M. Bevan, et il est
ès heureux que la conférence ait refusé, sous la pression,
robablement, du Canada et de l'Australie, le renforcement
la préférence impériale que les experts britanniques avaient
roposé. L'accent est mis sur la nécessité de rendre le Com-
onwealth capable d'affronter les vents, parfois violents, de
concurrence internationale.

C'est dans cette perspective que les discussions sur la con-
rtibilité de la livre prennent leur sens. Elle devient possible,
assez long terme, si les transformations nécessaires se font.
ais elle est en même temps une condition indispensable de

la cohésion de la zone sterling dans l'optique adoptée. Il n'y a pas d'autre choix qu'une fermeture impérialiste ou qu'un retour du sterling à son rang de monnaie universellement acceptée. Il ne s'agit évidemment pas d'un retour brutal à une convertibilité complète, qui aurait, paraît-il, failli être décidé voici quelques mois et n'aurait été évité au dernier moment que par l'intervention de prudents conseillers de M. Churchill. Il s'agit seulement, comme première étape, de rendre convertibles les recettes courantes des non-résidents de la zone sterling, qui, soit officiellement, soit sur des marchés gris ou noirs de *cheap sterling* transforment déjà en dollars une part non négligeable de leurs recettes. Encore précise-t-on que ce premier pas ne se fera sans danger qu'avec l'aide et la coopération des autres membres de l'Union européenne des paiements. Il y a là un appel à une collaboration internationale bien plus séduisante que les projets innombrables de petite Europe fédérale. Il faut souhaiter que les gouvernements européens — et les États-Unis, qui auront aussi leur rôle à jouer — ne laissent pas échapper cette occasion de renforcer la cohésion économique de l'alliance atlantique.

5 janvier 1953.

GEORGES ROTTIER.

Le général Neguib pousse ses dents de sagesse

L'arrestation de vingt-cinq officiers, la dissolution de tous les partis politiques, l'annonce qu'une tentative de coup d'État vient d'être étouffée, attirent de nouveau sur l'Égypte l'attention du monde. En fait, lorsque le colonel Rachad Mehanna, un des trois membres du Conseil de Régence, avait été éliminé de ses fonctions en octobre dernier, on s'était déjà demandé si des difficultés entre militaires égyptiens ne viendraient pas compliquer encore la situation du général Néguib.

Depuis son coup d'État, deux périodes avaient pu, grossièrement, être délimitées. Au cours de la première, les rela-

tions avec la Grande-Bretagne s'étaient régulièrement améliorées. Tandis que M. Farrag Tayed était nommé ministre des Affaires étrangères, Londres facilitait au Caire certaines opérations financières et lui rendait quelques bases militaires sur le Canal. Pendant cette même période, les mécontents, gros propriétaires, politiciens éliminés de la vie publique, tout en couvrant de fleurs le régime, organisaient en fait leur opposition grandissante, profitant des difficultés économiques et de la mévente du coton. Ils se lançaient dans une surenchère ultra-nationaliste, laissant entendre que Néguib n'était rien d'autre que l'homme des Anglais. Puis vint, début de la seconde période, le succès diplomatique de Néguib au Soudan. A l'issue d'une conférence au Caire avec les partis Oumma et bloc national, jusqu'ici très antiégyptiens, Néguib réussissait à les détacher du camp britannique et un accord était signé qui reconnaissait au Soudan le droit de décider lui-même de son sort. Après cet éclat, les termes de la période antérieure se trouvaient inversés : les relations avec les Anglais, vexés de s'être laissé couper l'herbe sous les pieds, étaient moins bonnes; l'autorité du général Néguib à l'intérieur du pays, face à l'opposition, était renforcée.

Pourtant, l'élimination du colonel Mehanna marquait que certains militaires, les artilleurs semble-t-il, étaient moins sûrs qu'on ne l'avait pensé, et l'attitude du général à l'égard de l'opposition passait de plus en plus rapidement par des phases contradictoires. Tour à tour, remise en liberté de dignitaires de l'ancien régime, entre autres de M. Hilaly, ancien président du Conseil, et de M. Afez Afifi, dernier chef du cabinet royal; réconciliation avec M. Nahas et création d'un nouveau front national; abrogation de la Constitution; refus de laisser M. Nahas accéder à la présidence d'honneur du Wafd; mise en accusation pour excès de pouvoir d'anciens ministres wafdistes, dont M. Seraggeddine. En fait, on approchait du terme fixé pour les pleins pouvoirs accordés en juillet au général Néguib, et l'agitation comme la nervosité s'accentuaient d'autant.

Elles peuvent être mises en parallèle avec ce qui se passait en Syrie. D'abord, parce que le coclonel Chichakli et le général Néguib ont bien des points communs. Ensuite, parce qu'après les frictions qu'avait suscitées la constitution en Syrie d'un « Mouvement de Libération arabe », concurrent

possible à la Ligue arabe elle-même, grande affaire égyptienne, les deux dictateurs s'étaient rapprochés. Lors de la visite du colonel Chichakli au Caire, en décembre, les deux dictateurs affirmaient leur volonté commune de réaliser les aspirations arabes. Or, fin décembre, les autorités syriennes procédaient à une série d'arrestations, à la fois dans les milieux militaires et politiques. On remarquait parmi les victimes de ces mesures M. El Dawlibi, ancien premier ministre. Ces menaces des milieux ultra-nationalistes, auxquels le colonel Chichakli avait répondu, n'allaient-elles pas se reproduire bientôt en Égypte, contre le général Néguib ? Voilà ce qu'on pouvait se demander, avant même le coup d'éclat égyptien du 16 janvier. Par sa riposte, le général boucle la boucle, revient à sa première attitude antipolitic-ienne, violente à l'égard du Wafd. C'est un nouveau départ, dont plusieurs aspects paraîtront rassurants pour la Grande-Bretagne.

19 janvier 1953.

JACQUES NANTET.

Les charrettes d'Allemagne orientale

La presse quotidienne nous apporte chaque jour une nouvelle charrette de victimes. La S.E.D.[1], parti communiste de l'Allemagne orientale, stimulée par le jugement de Prague contre Slansky, entreprend sa propre épuration. Le mot *épuration* ne convient peut-être pas, car, en fait, un parti communiste où qu'il soit — et plus encore en démocratie populaire que dans un pays « capitaliste » — est en perpétuelle évolution, en perpétuel *Werden*, dirait-on en Allemagne.

1. La S.E.D. (Sozialistische Einheits Partei Deutschands : parti socialiste unitaire d'Allemagne) qui domine dans la zone d'occupation russe est issue en 1946 de la fusion du parti communiste et d'une fraction du parti social-démocrate de cette zone.

Chaque jour des noms nouveaux. Sont-ce vraiment des noms nouveaux ? Ce sont à raison d'un ou deux chaque jour, les noms de ceux qui, montés très haut au ciel du parti sont victimes de leur ascension même, de la haine sournoise de leurs collègues, accusateurs aujourd'hui pour être demain accusés.

L'exemple de Gerhard Eisler devrait nous suffire. Hier encore chef de l'Information de la République démocratique allemande, il se croyait un Goebbels alors qu'il n'était qu'un accusateur dont les cris d'indignation et même l'auto-critique répétée n'ont pas su éviter le châtiment, ni faire aiguiller sur une autre voie la machine dont il a salué le départ et qui l'écrasera. Eisler, juif et ayant vécu le temps nazi en émigration en Europe occidentale, au Mexique puis aux États-Unis, va être « épuré »; le coup d'envoi est donné, son poste de Goebbels rouge lui a été enlevé, son action à l'information n'a pas été assez brillante pour effacer ou faire seulement tolérer plus longtemps ces deux tares : juif et émigré à l'Ouest.

D'autres l'accompagneront au grand procès qui s'ouvrira un jour prochain : Mueller, député communiste au Bundestag de l'Allemagne de l'Ouest, suspect de titisme, disparu il y a près de trois ans lors d'un voyage en Allemagne orientale et qui attend son procès et sa condamnation dans quelque prison de la zone soviétique, Franz Dahlem et Hermann Matern, les deux théoriciens du parti, déjà limogés du Politbureau, et Paul Merker, lui aussi ancien réfugié au Mexique, pays où, horreur! vécut et mourut Trotzki.

Et combien d'autres, honorés aujourd'hui, tomberont demain et avoueront avoir été en contact avec le mouvement sioniste, agent de l'impérialisme américain, avec Slansky (quoi de plus naturel d'ailleurs ?), avoir lutté contre l'orthodoxie du parti pour le titisme, le trotzkisme, et Dieu sait quoi encore! De France, Mme Vail-

lant-Couturier vient à Berlin pour apporter son témoignage... écrasant, sans doute.

Le dernier dans cette lutte, ce sera Grotewohl, l'actuel ministre-président, qui a le front de s'opposer au tout-puissant secrétaire général du parti Walter Ulbricht et qui tombera à son tour, parce qu'il est un ancien social-démocrate et un intellectuel, le jour où dans l'épreuve de force qui se joue, Zaisser, le maître de la S.S.D. — la police rouge — formée aux écoles de Moscou, misera Ulbricht contre Grotewohl en attendant de jouer lui-même contre le gagnant.

Voilà l'évolution du parti!

Mais à côté de cette épuration, une autre crise existe au sein de la S. E. D., c'est la crise des cadres inférieurs du parti et cette crise tient dans le jugement porté il y a quelques semaines par une commission d'enquête à l'issue d'un voyage en Thuringe. La Commission a constaté les « crimes » suivants chez les militants :

— sous-estimation du rôle de l'U.R.S.S., ce que d'autres appellent plus simplement la haine antisoviétique et qui entraîne notamment dans l'industrie le refus d'appliquer les méthodes soviétiques de rendement;

— une survivance très vivace du « social-démocratisme », ce qui vaudra un jour à Grotewohl sa perte;

— un penchant au trotzkisme;

— un mouvement de pacifisme, c'est-à-dire une opposition tenace à l'Armée populaire et un attachement profond au désarmement et au neutralisme.

Une première purge a été entreprise il y a deux ans, le parti s'est durci, ou a cru se durcir, en éliminant une partie de ses membres et le problème se repose aujourd'hui.

Si sur le plan politique on peut couper des têtes, on ne peut se passer, sur le plan économique, de la masse, et le danger que court le régime de la zone soviétique, c'est de devoir chaque jour davantage suppléer à l'adhé-

n volontaire au régime par la force de la police et de mouchards.

A.-P. Grégoire.

Le procès du Struthof

C'est avec un immense malaise de conscience et de patriotisme que nous avons suivi le procès de Bicken-h et de Hagen devant le tribunal militaire de Metz. Pour ecteur qui n'était pas au courant (et que nous choquerons ement), il n'y a pas eu de problème. Et c'est précisément qu'il y a eu quelque chose de déshonorant dans l'attitude la presse. La méthode qu'elle a employée a été en effet la thode bien connue des charrettes. On a confondu trois res de fait : l'organisation concentrationnaire allemande, effet abominable, les crimes de droit commun de médecins mands comme Hirt, qui n'étaient jugés que par contu-ce, et l'activité personnelle des deux seuls accusés présents était d'un ordre tout différent. Mais il fallait connaître dossier dans les détails pour retrouver dans les comptes dus de presse l'activité de ces deux hommes.

Comme le problème qu'ils posaient était un problème qui pouvait être exposé qu'en termes d'une haute technicité, ne l'a pas exposé, on s'est contenté de dire : « Tel ou tel ert fait alors un discours scientifique auquel on ne com-nd rien », et on a embrayé sur les crimes de Hirt ou sur monde concentrationnaire qui eux étaient faciles à juger n'avaient pas de rapport avec ce qui était reproché aux ux hommes en chair et en os qui défendaient leur tête et r honneur et dont la culpabilité reste à nos yeux non nontrée. La pression de la presse sur le tribunal a com-mis les garanties dues aux accusés. Les confusions du re de M. Bayle[1] qu'à endossé dans un article claironnant

. *Croix gammée contre Caducée.*

du *Monde* un juriste académicien ont achevé de dérouter l rares techniciens qui auraient pu voir clair dans le comp rendu objectif d'un procès correctement conduit.

Qu'on nous permette d'exprimer ici un regret. Il y a suffisamment d'atrocités condamnables dans le monde S. pour que ce soit une faute d'avoir si mal conduit son proc Erreur que recommencera peut-être le procès d'Oradour que n'a pas toujours su éviter le tribunal de Nurember Lorsqu'il y a des faits énormes et patents, la sagesse d'avoir vis-à-vis de ces faits le calme de l'histoire, de frapp les culpabilités indiscutables et précises, mais de nuancer maximum tout ce qui n'est pas central. Une seule erreur, on en a commis beaucoup, sera un prétexte suffisant p essayer de dédouaner plus tard de vrais coupables, les p habiles, car les plus dangereux sont toujours aussi les p habiles. C'est ainsi que l'épuration, faute de bon sens, mesure et de sang-froid, châtiant durement de petits cou bles, n'atteignant pas les grands, a échoué en France. P sonne n'a voulu l'avouer ni en tirer les conséquences. commence à savourer les fruits amers de cette erreur mor et tactique.

HENRI MULLER.

Henri Cartier-Bresson réhabilite le journalisme

Les étrennes apportent de beaux livres. Même a adultes. Ainsi m'a été offert un album intitulé : *Ima à la sauvette*, dont la couverture blanche, verte, bleue noire, composée de feuilles d'arbres jetées ici et là, a dessinée par Matisse et contient un choix des meilleu photographies faites à travers le monde depuis vingt par Henri Cartier-Bresson. A le regarder, quel réconfort quelle émotion n'ai-je point éprouvés ? J'ai su que la p fession de journaliste pouvait être parfois justifiée et qu'e était capable d'atteindre à la durée lorsqu'elle était exer par un homme doué d'un certain génie.

Le journaliste vit dans l'éphémère. Une nouvelle parvient-
e aux salles de rédaction, il faut la présenter, la titrer,
lustrer, la commenter. Il est, en effet, l'heure de sortir
dernière édition. Le temps presse, l'imprimeur et les
teurs attendent. On se hâte, et la hâte est mauvaise con-
llère. Le papier paraît. Il est médiocre et la mise en
ges en est discutable. Et puis d'autres nouvelles arrivent,
les hommes continuent d'agir et de vivre, d'être ce qu'ils
nt, c'est-à-dire à la fois bons et mauvais, en tout cas
ateurs d'événements. Un bateau trompé par le phare
un aérodrome échoue sur un banc de sable. Un train
raille. Un ministère tombe au moment que le budget
ait être voté. Un mari, depuis longtemps ravagé par la
ousie, tue sa femme. Une mère donne un de ses reins
ur que son fils tente de vivre. Il faut à nouveau titrer,
astrer et commenter. Il faut suivre le rythme haletant de
vie, afin que chacun puisse contempler, si j'ose dire,
r une feuille de papier imprimé, cette trame des jours
se manifestent enfin à la lumière de l'opinion publique
utes ces nouvelles, tous ces événements, toute cette lente
aturation de l'histoire ou des passions dans les cœurs.
es articles, les photographies, les informations de la veille
tombent pour toujours dans l'oubli. Le journal, « la plus
rissable des denrées périssables », disait déjà un humo-
ste !

Eh bien ! non. Certains qui sont doués parviennent à fixer
la minute décisive », à lui donner une allure d'éternité.
'est cela que réussit Cartier-Bresson, grand reporter pho-
graphe parmi les plus grands. Lisez la préface placée par
i en tête de son album et vous verrez comment il sait y
nsacrer le temps nécessaire, l'œil en éveil, le leïcat à la
ain, mais bien dissimulé, car il ne veut pas faire naître
méfiance autour de lui, attentif au drame qui se noue
our en fixer l'instant le plus haut, celui qui mérite d'être
etenu. Et quelle confiance il fait à la vie ! Et quel souci
a de la lumière, puisqu'il se refuse à travailler avec la
mpe ou avec l'éclatron qui durcit la scène à photographier
t la déshumanise. Henri Cartier-Bresson se moque de l'es-
nétisme. Il n'y a rien de gratuit dans le travail qu'il fait.
l est bien ce flâneur salarié dont parlaient les Tharaud en
ubliant un choix des meilleurs reportages, mais c'est un

flâneur singulièrement clairvoyant, et derrière son apparent désinvolture se dissimule une féroce attente. Ainsi il sais tout de même l'instant unique, celui où quelques homme jouant leur bout de rôle sur un endroit quelconque de l planète, composent sans le vouloir avec les animaux, le arbres, les maisons, les temples, les champs, les montagne ou les fleuves un tableau qui égale ceux des grands peintre Cet instant heureux ou pathétique est bref. Il dure un seconde ou un millième de seconde, et il faut le saisir à l sauvette.

Voici des Français moyens qui se reposent au bord d la Marne le dimanche. Ils éclatent de vulgarité paisibl Bretelles, vin rouge dégoulinant des bouteilles, assiettes sale épaulettes de combinaison, rien ne manque à cette scèn où s'étale à plaisir sur l'herbe grasse un siècle de pêch à la ligne et de petite bourgeoisie satisfaite, repue et débrai lée. La rivière fait contraste, qui, tranquille et doucemen moirée, reflète le même ciel depuis des siècles.

Des Anglais veulent voir le couronnement du roi George V Deux hommes bien rasés, au visage durci par la vie, o hissé une vieille dame indescriptible sur leurs épaules, l tenant le pied pour qu'elle ne tombe pas. En gentleme populaires, ils sacrifient leur plaisir à celui de cette femm mal fagotée, à la figure anguleuse et têtue. Elle domine un foule que l'on aperçoit à la page suivante résignée, disc plinée, attendant depuis des heures. Mais ces images ne cèdent en rien à celle qui représente la silhouette homériqu d'une Londonienne âgée, étendue sur un banc à Hyd Park au centre d'un paysage de chaises vides et qui, col de son manteau levé, le derrière bien posé sur un journa les jambes étendues entourées d'une écharpe, tient le cou sous la pluie persistante avec une âpreté toute britanniqu

La photographie d'un café vu de l'extérieur prise sur vieux port de Marseille est un chef-d'œuvre avec le j des ombres verticales qui encadrent par la grande por entrebâillée la triste figure d'un consommateur en casquett Les reflets des voilures et des bras de grues viennent mêler comme dans un poème surréaliste au damier d tables et au nickel blanc du comptoir.

Voici l'Amérique. De la bourse de Wall Street sort u homme à la carrure solide, jeune, gai, élégant, plein

nté, le cigare à la bouche, la pochette tachetée de blanc, ı complet neuf trop serré, le pardessus sur le bras. Il ·scend les marches du temple de l'argent. Il va jouir d'un pos rapidement gagné. Il est la personnification du capilisme, mais la lumière joue sur l'escalier, car le soleil it toujours et parvient encore à se glisser entre les assises op bien ordonnées des grands buildings.

Et les portraits faits par Henri Cartier-Bresson, comme ; sont justes ! Je ne me lasse pas de regarder celui de aulkner. Le romancier américain est vu de profil dans n jardin. Il a la tête intelligente et fine d'un animal de ce. Son bras droit que soutient sa gauche semble prêt à détente. Derrière lui, à ses pieds, un petit fox, les pattes derrière crispées sur le sable de l'allée, nous révèle ıe ressemblance indiscutable. Christian Bérard, barbu, ufflu et rieur, étendu sur son lit, enveloppé dans une uverture aux couleurs chantantes, éclate de malice et de hême. Rouault sort de chez lui, semblable à un notaire éticuleux et méfiant, mais dans ses yeux s'allume une eur dure qui explique l'œuvre. Un Matisse large d'épau-, au corps rond, au regard vif, fait le portrait d'une nme opulente ou caresse du pouce dans l'espace un grand se de Picasso. La magnifique sensualité du peintre est fixée sans détours, et nous nous étonnons du chemin 'il a suivi pour parvenir au dépouillement que manifeste glise de Vence. Il est vrai que tout son génie était stement de ramener à quelques traits, à quelques touches, accord profond et large qui existait en lui avec la pulpe la création. Quant au portrait de Sartre fait dans un décor risien de plein air, c'est un jeu de pipe et de pont que vous recommande d'aller voir.

Les photographies reproduites dans la deuxième partie de lbum et qui furent prises en Extrême-Orient défient nalyse. Elles sont d'une richesse qui nous comble par jeu de l'ombre et de la lumière, l'art des correspondances de l'humain, les attitudes hiératiques, la masse ordonnée s groupes de figurants. Les paysans de Louxor qui, le rps nu, pêchent sous leurs filets luisants d'eau et de soleil ssuscitent l'art le plus pur de la Haute-Égypte. Les scènes i précédèrent et suivirent la mort de Gandhi expriment calvaire spirituel de tout un peuple. Mes préférences, si

tant est que je puisse en avoir devant une moisson de cett qualité, vont à deux photographies de brouillard. L'une été faite à Pékin un matin avant l'arrivée des communistes La ville est vide, immense, et le toit arqué de quelques pag des se profile sous un ciel ouaté. Au premier plan une simpl et longue tache noire : c'est un Chinois qui s'attarde dan la ville déserte, un petit masque blanc sur la bouche, ca il craint sans doute les microbes. L'effet est saisissant, mai pour nous rappeler que la création est partout semblabl à elle-même le metteur en pages a placé en face de cett scène chinoise la photographie d'un verger à Blois, le mati sous la brume, avec ses arbres dépouillés et ses murs incon sistants. C'est, de l'un à l'autre bout du monde, la mêm solitude, le même brouillard tremblant, la même transfigu ration adoucie du réel lorsque le soleil se cache et qu'u photographe attentif, doué du génie de voir et de contemple se trouve là pour en fixer durablement l'image à la sauvett

GEORGES HOURDIN.

AZIMUTS

A ce moment de l'histoire où, nous dit la granc presse, les couturiers romains eux-mêmes soul gnent dans le costume des religieux et religieuses qu l'Église est sur le qui-vive et veut assurer à ses con mandos la démarche rapide exigée par la conjonctur voici qu'un théologien autrichien, le P. Karl Rahne S. J., nous parle, lui, de l'Église fatiguée, et, au lieu de robes alertes et des chapeaux à réaction d'une Égli militante, prétend nous faire voir, du moins dans la chr tienté germanique, ce que m'évoquait l'autre jour l'en seigne d'un chaussonnier « Au déluge de pantoufles Qui croire, le reporter ou le théologien ? Mais, sous bén

e d'inventaire, ce dernier mérite créance; son autorité rsonnelle est grande; en outre, la préface à sa brure *Les chances actuelles de la chrétienté*, en souhaiit sa diffusion parmi les clercs et les laïcs, la met au ème plan que la lettre fameuse du cardinal Suhard : *sor ou déclin de l'Église*. Examinons donc ce message i se défend d'être prophétique, et qui veut seulement abord faire prendre conscience de la dépression et du ssimisme apostolique, et de leurs motifs, pour ensuite combattre à partir de la foi et de l'histoire.

Il semble donc au P. Rahner que les apôtres du Christ, ns ce rôle du moins, car il fait abstraction des efforts rsonnels vers la vie parfaite, sont trop souvent résiés, chagrins, amers, trop peu convaincus pour conincre les autres. Cette sorte de grippe spirituelle connue, il faut avouer que bien des raisons objectives mblent justifier ce pessimisme. Le christianisme est, ns le monde, minoritaire, et le devient de plus en plus r la croissance physiologique plus rapide des populans païennes. Le christianisme derrière le rideau de r est persécuté : quelque édifiants que soient les récits *l usum Delphini*, qui sait si, dans quelques années, les tholiques de ces régions ne deviendront pas sociolociquement comparables aux Hussites, aux Jansénistes ollandais sans aucun avenir à vues humaines, alors que Église, selon Isaïe, devrait être un signe, une bannière evée parmi les nations. Mais devant même le rideau e fer, sur les terres occidentales, où l'on nous permet ncore de vivre, que trouvons-nous ? l'homme des masses : son inculture, technique, bruit, angoisse, insécurité, trophie de l'organe religieux, Dieu en congé officiel. 'Allemagne est un pays de mission, terre païenne avec n passé et des restes chrétiens. Nous vivons sur la éfensive, freinons la paganisation, sans changer l'orienation. Les renaissances après les deux guerres ont été rèves et stériles. On ne nous combat même plus comme u XIXe siècle; on ne nous prend plus au sérieux.

Un redoutable dilemme se pose au christianisme : ou bien il cherche à utiliser les moyens du monde moderne, moyens d'hier et moyens d'aujourd'hui : alors il court un risque; celui d'apparaître aussi artificiel, fabriqué, puissamment organisé, que le reste — ou bien il ne les utilise pas; alors il apparaît être, sans espoir, du passé (pp. 3-4).

Un reste de folklore, joli, aimable, grâce à quoi on a pour nous de temps en temps des égards, des délicatesses, dont nous nous amusons à nous consoler. L'Église, en nous, se sent fatiguée, dans l'Europe vieille et fatiguée. La foi se maintient sans force existentielle : nous célébrons Bach, mais nous ouvrons la radio sur du jazz. Notre théologie est faible. Les théologiens solides et sûrs ne donnent pas l'impression de redonner à la vieille foi la jeunesse et la nouveauté des premiers jours. Et l'importance relative donnée à certaines vérités du christianisme ne donne-t-elle pas à réfléchir ? La politique sociale chrétienne par exemple est aujourd'hui en honneur; mais est-ce là le plus important, au regard de l'Évangile ? K. Rahner touche ensuite un point qu'il a déjà traité ailleurs : les crypto-hérésies, pour prendre le langage barbare de ce temps (pp. 5-6). Poursuivant ces lignes, n'aboutissons-nous pas à nous demander si le christianisme gardera dans l'histoire de l'humanité, devenue désormais une, la puissance publique dont il a joui parmi les peuples européens ? Or cette question a une importance religieuse et théologique. Imaginer que l'Église soit réduite par l'histoire à ce petit nombre d'exaltés qui l'ont fondée, ne serait-ce pas admettre que les Portes de l'Enfer ont prévalu contre elle ? Ce retour en arrière ne signifierait-il pas décadence et, à vues humaines, disparition ? Quel scandale pour l'apologétique la plus usuelle et normale, qui de la fécondité de l'Église en tous domaines, fécondité publiquement, officiellement accessible et constatable, fait le signe, élevé parmi les nations, de sa fondation divine (pp. 7-9) !

Il faut répondre à cette question si l'on veut dominer

défaitisme apostolique. Et deux voies se présentent : première part de la foi, la seconde, de l'expérience torique.

Même si tous les faits particuliers et leur orientation nmune, si tout cela était fondé, aurions-nous le droit tre découragés ? La foi répond : non. Car elle est érance contre l'espérance. Poser la question : « Le istianisme a-t-il encore quelque chance ? », c'est pré- er à Dieu et à sa grâce une garantie sur Dieu indé- ndante de sa grâce. C'est ne vouloir lutter qu'avec des ranties de victoire.

Croire c'est justement ne pas poser d'abord la question de voir si le christianisme a encore une chance. Si nous don- ns à notre foi, pour motif spécifique, sa crédibilité « mon- ne », savoir ici les réussites probables, empiriques, de glise et de la chrétienté, dans les domaines mondains, rs notre foi serait œuvre d'hommes, fragile, exposée, nme toute œuvre d'hommes, à n'être que provisoire et sub- tive, et non plus l'œuvre de Dieu même en nous et à tra- s notre liberté... (pp. 10-11).

Les faits de tout à l'heure, pour autant qu'ils sont des its, nous forcent justement, vus dans la foi, à la déci- on d'une foi conforme à la foi même, pour qui Dieu et parole sont plus valables et réalistes que tous les faits i nous secouent.

On nous demande d'être ces hommes qui par la foi savent e dans l'impuissance des hommes la puissance de Dieu, et e seule, se fait victorieuse, sans que nous puissions calculer mment elle y parviendra. On nous demande si nous pren- ons plus au sérieux la ténèbre du monde que la lumière de ieu, la hâte de l'histoire que la patience de Dieu, si nous endrons la folie de la Croix pour plus sage que la sagesse monde, le vieux christianisme pour plus moderne que la ondanité de notre temps.

N'en déduisons pas que toute angoisse en sera dissi- ée. Il se peut que la grâce nous soit donnée plus large- ent qu'en d'autres époques, d'être forts sous les atta-

ques. Mais pourquoi le chrétien ne devrait-il pas auss cloué à la Croix de sa situation historique, dire avec Seigneur : Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ?

Sous la foi demeurent des incertitudes qui ne sont p des désespoirs. Le mondain doit toujours pomponner bulletins de victoire ses communiqués de guerre. Non chrétien. Car son *Credo* lui parle de gibet et il n'est p nécessaire que les pages de la future histoire de l'Égli ne soient remplies que de ces sortes de bulletins. Vo aurez à souffrir dans le monde, dit le Seigneur de l'hi toire (pp. 11-12).

Sur ce dernier point on pourra lire dans *Arbor* (d cembre 1952) un article de Raimundo Paniker, sur l'e fort de chrétienté et la Croix, dont je ne puis vérifier titre exact. Notre théologien va maintenant reprend le problème du défaitisme devant l'histoire sous u perspective qu'il appelle théologico-philosophique. L paragraphes antérieurs admettaient comme vrais les fai avancés : ici ces faits vont être soumis à une critiq objective.

C'est pour Rahner un principe que nous ne pouvo accepter d'envisager l'Église future comme un petit tro peau : maintenant grandie, poussée, elle doit demeur une grandeur historique dans la « publicité » du mon et de son histoire. Mais il faut bien comprendre c termes, et ici s'avère utile une précision empruntée à théologie de l'histoire. Et voici sa thèse.

Cette sorte de « publicité » et de signification officielle l'Église dans l'histoire, telle qu'elle s'est développée dep un millénaire, et peut-être un millénaire et demi, en Occider et que nous donnons instinctivement comme mesure norma du succès de l'Église, n'était pas que la concrétisation de qu'exigent l'essence et la mission surnaturelles de l'Égli On y discerne aussi le résultat d'une conjoncture de circon tances historiques, conjoncture due au hasard et exposée passer. De sorte que la chute de ces circonstances permet l'Église de modifier sa « publicité » et sa signification hist rique sans mettre en question l'essence de l'Église. Auc

priori théologique, aucun empirisme historique ne doivent
ous forcer à exiger de l'avenir les manifestations concrètes
: crédit public et de puissance qui furent celles du passé
p. 12-13).

Il faut partir du fait que l'Église doit être un signe de
ontradiction et une pierre d'achoppement jusqu'à la fin
es siècles. Cette contradiction, l'Église, tant qu'elle a
é confinée à l'Occident, l'a senti menacer de l'exté-
eur : des hérésies orientales, des Turcs. Devenue uni-
erselle, mêlée donc à l'histoire de l'humanité totale,
le ne se connaît plus d'au-delà géographico-historique :
est à l'intérieur d'elle-même qu'elle éprouvera la con-
adiction. Les deux mouvements d'expansions extérieu-
s et de craquements internes sont contemporains depuis
Renaissance. Cette contemporanéité s'accompagne de
utes tragiques; néanmoins, à regarder de plus haut,
ans la lumière de la théologie de l'histoire il fallait
y attendre. Et donc ne pas lier les formes de puissance
cclésiastique du Moyen-Age à l'essence de l'Église, si
Église devait être l'Église du monde entier. Car la
ontradiction doit être *partout* ou *nulle part*. Donc elle
oit être partout. « O hommes lents à comprendre, le
hrist ne devait-il pas souffrir aussi dans l'histoire du
onde ? »

Ce Moyen-Age, pourrait-on dire, cette culture portée sur-
out par une ordonnance de campagne et de petites villes, et
ui est demeurée historiquement stationnaire, a comporté
artout une religion à la domination indiscutée, que cette reli-
on fût vraie ou fausse, venue d'en haut ou d'en bas, qu'il
agît de l'Islam médiéval ou du shintoïsme féodal du Japon
médiéval. Donc le seul fait que le christianisme ait une fois
- comme d'autres religions de civilisations — dans une cul-
ure donnée, pendant une période inévitablement transitoire,
onnu une puissance presque indiscutée et partout pénétrante
ur les cœurs et les institutions, ce seul fait ne manifeste pas
a force surnaturelle...

elle-ci se manifeste beaucoup mieux dans un double fait :

le christianisme a mieux résisté que les autres à la chute de ce Moyen-Age; et d'autre part ce Moyen-Age l'a providentiellement préparé à entrer avec force dans l'ère nouvelle, à devenir empiriquement aussi une religion mondiale (pp. 14-16). La forme de l'existence officielle de l'Église est changeante. Quelle sera l'actuelle, nul ne le peut dire. Sans doute

l'Église sera une Église de *diaspora;* elle sera partout, au moins comme exigence et promesse, comme une question concrètement posée à tous et toujours — ce qu'autrefois elle n'était plus en fait. Sa forme de valabilité dans le monde sera plus personnelle et moins institutionnelle; elle visera la décision toujours originelle de l'individu plutôt qu'à la maintenance de facteurs de civilisation développés et indépendants de la décision de l'individu (les mœurs régnantes, l'origine, la foi, les régimes politiques).

Cette nouvelle forme aura-t-elle moins de valeur que l'ancienne par rapport à la mission salutaire de l'Église? Qui peut répondre? Elle ne signifie pas cessation d'influence, mais modification des moyens.

L'existence publique et le crédit aux plans officiels du culturel et du social, l'Église ne doit pas les chercher pour eux mêmes, mais pour le salut des âmes. Ils n'ont de sens et de légitimité que dans la mesure où elles servent ce but. Quand on a vécu dans des régions où l'influence cléricale est selon les apparences plutôt forte, on sait qu'elle ne signifie pas pour autant une plus grande et plus forte influence sur le salut intérieur des âmes... On peut douter, par exemple, que la puissance papale sur les États pontificaux ait plus contribué au salut des âmes que l'actuelle influence papale sur les habitants de ces régions.

Et Rahner compare ici, en passant, l'Espagne et les États-Unis (pp. 15-17).

Cette note préalable achevée, Rahner revient à sa question : faut-il croire que l'Évolution planétaire ne laissera à l'Église que de vivre comme une secte d'importance, mais une secte, dans un angle mort de l'histoire mondiale, ou sur une voie de garage? Deux don

es théologiques interviennent ici : d'abord le retour Christ et ses circonstances mystérieuses qui laissent ner une incertitude sur le déroulement possible de histoire et l'interprétation des « douleurs » de la étienté (pp. 17-18).

'autre donnée théologique est la « gracieuseté » de foi et du choix divin. « Un petit coup de jansénisme us ferait du bien » (p. 18) va jusqu'à dire notre jésuite, nifiant par là que nous sommes trop enclins à, pour si dire, exiger de Dieu, pour ceux que nous atteions, qu'il leur donne la foi et l'appartenance à glise; ces résultats font-ils défaut, nous en faisons le roche non à la mauvaise disposition de l'homme, mais a foi et à l'Église. Et Rahner touche un thème que n a plus d'une fois soumis ici aux maîtres de la sociie religieuse, mais avec des nuances que j'aurais aimé cuter.

Ne nous laissons pas égarer par la référence au mbre *relativement* plus élevé autrefois de ceux qui aient la foi et appartenaient à l'Église. Ces grâces ont leur signification dernière que si elles mènent au ut définitif. Peut-être pourrait-on dire : actuellement grâce de la foi et de l'appartenance vivante à l'Église ne plus près du salut éternel qu'aux temps anciens. r d'un homme qui croit aujourd'hui on exige et obtient us qu'aux temps antérieurs... Qui sait ? Même si nous ivons que 20 % de catholiques pratiquants, ces 20 % nt en tout cas davantage que les 100 % nominaux de reils chrétiens d'une période semblable aux temps anas... (pp. 18-19).

La lumière de ces données théologiques donne une rte d'ambivalence aux faits avancés : ce qui nous raît catastrophe sur période courte, peut apparaître nos successeurs, sur période longue, simple transition un nouvel état de choses plus favorable. Nous ne yons plus comme saint Augustin ou saint Grégoire nvasion des Barbares. Et nous sommes précisément

en transition. Ne prenons pas les changements acc dentels pour une modification de l'essence. Chrysalide o papillon c'est le même être sous des apparences fo diverses.

Pareillement, l'humanité actuellement semble pass de la chrysalide à l'état ultime. Faut-il s'étonner qu'el traverse en même temps une crise spirituelle de puberté et que ses possibilités techniques l'enivrent au point d la distraire de ses préoccupations religieuses fondame tales : Donnez à un garçon sa première bicyclette; séchera la messe du dimanche pour se promener dessu bientôt, il s'en servira pour aller à la messe. Ayo patience donc. Faisons confiance à deux données q relèvent de la philosophie de l'histoire et de l'empirism L'une c'est que les dispositions religieuses fondame tales de l'homme ne changent pas, même si ses expre sions changent : la seconde c'est que, même à fai abstraction de sa vérité, le christianisme est, dans l'évo lution mondiale, doué historiquement, empiriquem de caractéristiques telles qu'elles défient la concurren de toute religion qui se prétendrait ou se voudrait mo diale. Plus se développera la technique, plus elle rend incoercible le besoin religieux d'une réalité transce dante, capable de donner l'immortalité. Et là, le chri tianisme n'a rien à redouter, car il est transcendanta universel, réaliste, c'est-à-dire capable d'expliquer l côtés d'ombre de la nature humaine, historique enf (pp. 19-24). L'espace me manque pour transcrire dava tage du texte original, ou pour le résumer moins sèch ment. Rahner termine donc par un pronostic favorab mais à longue portée, car pour l'immédiat, il est plut pessimiste. Probablement devrons-nous vivre sur défensive, connaître avec la certitude de la victoire l incertitudes du combat, mais la meillelure tactique d défense, c'est l'attaque sur le front qui nous est confié un succès local peut renverser une situation : sai Benoît se retirant au Mont-Cassin avec quelques moin

prévoyait guère qu'il devenait ainsi le Père de l'Occi-
nt. Mais quoi qu'il en soit de ces prévisions et de ces
ssibilités, l'apôtre ne fonde pas sur elles ses efforts.
doit avoir une foi sans conditions, une charité sans
tour sur soi.

Il doit savoir qu'il n'est pas dispensé de la tâche devant
eu, devant le jugement de Dieu, devant l'amour éternel
Dieu, parce que la tâche est dure, les temps obscurs, et
mort proche. Si nos pensées et nos sentiments n'étaient pas
souvent mondains et grégaires, si nous réalisions vitale-
ent que nous luttons et tombons pour Dieu, et Dieu seul,
ors la contradiction du temps et l'insuccès provisoire et
rtiel rencontreraient en nous un cœur courageux dans la foi
p. 25-28).

Je n'ai voulu qu'offrir à vos réflexions et jugements les
èmes du P. Rahner, étant donné leur ampleur, l'im-
rtance qu'on semble leur accorder outre-Rhin, et l'in-
rêt qu'ils présentent pour toute étude, apostolique,
ciologique ou prophétique de l'évolution actuelle de
Église. Je me suis abstenu de notes marginales, car
espérais faire mieux que de vous signaler certains arti-
es discutables — ce qui à mes yeux souligne leur mé-
te — tels que celui de L. Salleron : « Existe-t-il une
nception chrétienne de l'économie ? » dans *Banque*
ovembre 1952, pp. 669-674), celui de Viellet dans *Les*
hiers du Sud, n° 314, sur le P. Teilhard de Chardin
le document du C.I.C. (n° 202, 8 déc. 1952) sur l'Eu-
pe vaticane, qu'on pourra illustrer par la lettre de
ome envoyée par G. Mersu à *der Monat* (janvier 1953,
p. 359-365). Il y avait aussi un article sur la liberté
ligieuse en Espagne, dans *American Ecclesiastical*
eview (sept. 1952, pp. 161-173), où l'on prend la dé-
nse des évêques espagnols contre certains théologiens
ats-uniens. Il y avait encore sur le bon usage des
cycliques en matière sociale un article intéressant de
hebdomadaire belge *La Relève* (13 déc. 1952, pp. 8-9)
titulé « l'équivoque du catholicisme social » — et en

matière politique les souvenirs de Winter sur Dollfu dans *Hochland* (oct. 1952, pp. 49-60). Et bien d'autre qui vous auraient montré, sans le vouloir, ou en le vo lant, la perspicacité de ce théologien anglais qui déc rait « les catholiques ont toutes les réponses, mais se blent parfois oublier quelles sont les questions ».

Pour me résumer en quelques mots, discutables e aussi, j'aurais aimé développer à propos de K. Rahr et des autres honorables préopinants, que la loi d'inca nation actuelle risque d'employer surtout la méthode « Kénose », pour employer le mot grec utilisé par sa Paul dans Philippiens, ch. 2, vv. 5-8, auxquels je vo renvoie; « Kénose » c'est-à-dire abandon des moyens g rieux et puissants au profit de la présence humble charitable. Et si vous voulez mieux voir ce que cela ve dire, pour le christianisme, ce que cela risque d'être, vous renvoie au roman de Hermann Gohde, enfin trad chez Corrêa, *Le huitième jour*[1], bel antidote, ainsi q *Le troisième Ciel* de Rounault, à la *Vingt-cinquiè heure* et autres Gheorghiu.

A.-Z. SERRAND.

1. Cf. *La Vie Intellectuelle*, février 1951.

KONRAD ADENAUER

E chancelier de la République fédérale allemande, qui
' fêta au début de cette année son soixante-dix-sept-
me anniversaire en faisant preuve d'une vitalité, d'une
ergie et d'une intelligence remarquables, est, sans
ute, l'une des personnalités internationales les plus
brésentatives de la période d'après-guerre. Il a marqué
son sceau la formation de l'Allemagne démocratique
Bonn d'une façon beaucoup plus nette et définitive
e n'a pu le faire n'importe quel autre homme politique
emand, après la première guerre mondiale, pour la
épublique de Weimar.

Cette performance est difficile à expliquer. Le docteur
lenauer n'est pas une personnalité attrayante. Il im-
se l'estime, même chez ses adversaires, mais il ne
néficie d'aucune popularité véritable. Son caractère
oid, non communicatif d'enthousiasme, n'inspire guère
masses, qu'il ne saurait non plus gagner par ses dons
atoires. Pour nombre de ses collaborateurs et pour
pinion publique, ce vieil homme, d'une distance aristo-
atique, est devenu une véritable institution dépourvue
chaleur humaine.

Adenauer doit probablement son succès à la pauvreté
la vie politique allemande d'après-guerre en person-
ulités capables et, en même temps, à la solidité de ses
nvictions qui lui ont permis, à des moments extrême-
ent difficiles, de montrer à son peuple une nouvelle voie

vers la lumière et vers un bien-être relatif, et qui ont nourri en lui un espoir réaliste, sans enthousiasme, avec une foi en l'avenir, mesurée mais solide. Entre les mécontents, vaincus d'une époque liquidée, et une opposition socialiste trop violente et peu constructive, il fut, dès 1948, le seul à préconiser des solutions viables en essayant avec acharnement de convaincre l'Allemagne du réalisme utile de l'issue européenne.

La gloire politique n'a atteint Konrad Adenauer qu'au soir de son existence. Certes, dès l'âge de trente ans, il commença à Cologne une longue carrière municipale et politique comme adjoint au maire, après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit et d'économie politique et ayant travaillé pendant plusieurs années dans les services judiciaires et comme avocat. En 1912, il prend la place du premier adjoint du maire pour devenir, en 1917, maire de Cologne, donc d'une des principales villes de la Prusse et de l'Allemagne. Cette position lui valut immédiatement un siège dans la Chambre Haute de la Prusse, qu'il retrouva, après la révolution, dans le Conseil d'État de l'État républicain prussien, deuxième chambre parlementaire, dont il fut le président entre 1920 et 1932. Cette charge plus honorifique que politique ne lui permit guère de jouer un rôle important dans la vie politique de son pays. Il appartint toutefois jusqu'en 1933 au Comité directeur du Centre catholique. L'arrivée au pouvoir du national-socialisme mit fin à sa carrière politique et administrative. En 1933, il fut destitué de sa charge de maire de Cologne et arrêté deux fois par la suite comme adversaire du nazisme.

Immédiatement après la capitulation, en mai 1945, il fut réinstallé par les Anglais comme maire de Cologne et destitué, également par eux, en octobre de la même année, parce qu'il critiquait trop ouvertement certains aspects de la politique d'occupation. Cette mésaventure devint le point de départ de son ascension politique. L'Union Chrétienne-Démocrate (C.D.U.) le nomma, dès

fondation en février 1946, premier président. En cette alité, il entra en 1948 dans le Conseil parlementaire argé d'élaborer la constitution de la République de nn dont il fut élu président. Après les premières élec- ns générales en Allemagne occidentale en août 1949 la victoire de son parti, sa désignation comme chan- lier de la République fédérale ne fut plus qu'une con- sion logique de sa carrière d'après-guerre.

Le chancelier Adenauer est une personnalité complexe. n caractère ambitieux et autoritaire s'accompagne ne extrême habileté de manœuvre et de négociation i lui a valu le surnom de « vieux renard ». Ses origines énanes et ses convictions chrétiennes l'ont certaine- nt préservé de la prédominance d'un penchant trop solu et d'une négligence dangereuse des facteurs pure- nt humains. Par ailleurs, il est un démocrate sincère bien éloigné de ce que l'on appelle généralement le ionalisme allemand. A plusieurs reprises, et dans des uations assez difficiles, il a ainsi imposé à l'Allemagne responsabilités, qu'il s'agisse de la reconnaissance dettes d'avant-guerre, ou des paiements de répara- à Israël, deux mesures vivement combattues par une tie de ses propres ministres. Si en sa qualité de ieux renard », Adenauer ne reste pas toujours fidèle vérité, il semble respecter avec une fidélité rare à re époque les lois fondamentales de la morale. Cette tude lui a aussi permis de maintenir les contacts avec syndicats, malgré ses conceptions conservatrices.

ALFRED FRISCH.

Chroniques

ARTS

Peut-on faire le point sur l'Art Sacré au XXe siècle?

Une prétendue querelle, celle dite de l'Art Sacré, a déjà fait couler beaucoup trop d'encre pour une fille de malentendus, de mauvaise foi, de sottise; et sans doute en coulera-t-il encore beaucoup à son sujet. Il semble toutefois que le livre du R. P. Régamey, *Art Sacré au XXe siècle?*[1], doive, pour un certain temps et pour les esprits sincères, non pas clore la discussion sur les œuvres — grâce à Dieu — mais arrêter le flot des considérations générales aux débordements inquiétants.

Il ne convient pas d'ailleurs de considérer cet ouvrage isolément : il correspond à une nécessité, et par là même il faut le rattacher aux principaux faits de la dite querelle. Mais tout de suite une affirmation est indispensable : *un article tel que celui-ci doit être écrit à la première personne.* En effet, il y a trois positions vis-à-vis de l'Art Sacré : celle de l'homme d'Église, pour qui ce n'est pas un but, mais un moyen; qui doit prendre à son égard des décisions nettes, définitives. Celle de l'artiste. Celle du public, étranger aux deux mondes précédents, qui juge par goût spontané et res-

1. P.-R. Régamey, O. P. : *Art Sacré au XXe siècle?* Collection « L'Art et Dieu », éditions du Cerf, in-8° carré, 484 pages 1.200 fr.

ent simplement l'effet de l'art dans l'église. C'est dans cette atégorie que je m'inscris, avec cette particularité, circons-ance aggravante, d'être critique d'art. De toute façon, haque fidèle réagit avec sa personnalité; historiquement, otre temps est peu propice aux goûts et enthousiasmes ollectifs; l'équation personnelle de chaque homme s'est éveloppée sous l'effet de l'instruction obligatoire, de la émocratie, et puis aussi, un peu, de l'orgueil, surtout en natière de jugement d'art. Faire l'unanimité est une difficile ageure, d'autant plus que les modalités d'expression de la oi sont devenues très variables : tel est troublé par la musi-ue quelle qu'elle soit, qu'un bel ensemble de vitraux incite la prière. Tel autre doit fermer les yeux pour se recueillir, nais a besoin d'un « fond » sonore.

Ceci explique — sinon excuse — le ton polémique que rennent tant d'interventions dans des journaux et revues, ù l'auteur qui pense à tel cas précis, à telle œuvre sur quelle son jugement est fait, cède aussitôt au désir de énéraliser, au détriment de la précision honnête. Ce qui ntraîne rapidement des prises de position partisanes, engen-re la mauvaise foi, et ne contribue pas peu à embrouiller : problème et à dérouter les esprits confiants. Des exem-les : *Problèmes de l'Art Sacré*[2], assez vaste enquête où on sent une légère orientation antimoderne, ou bien un rticle de M. Gabriel Marcel, d'un manque d'objectivité et e compréhension étranges chez un homme de sa réputation. Honnête, mais toujours personnelle et prise du point de vue u spectateur cultivé est l'intervention récente d'Yves Flo-enne[3]. Honnête et sincère également est l'ensemble de émoignages réunis par les « Cahiers de la Pierre-qui-Vire[4] » ui tentent de grouper des avis de l'Église et des artistes, nais inspirés d'une optique assez particulière dont il sera uestion plus loin. Il faut signaler aussi l'excellente enquête

2. *Problèmes de l'Art Sacré*, dirigé par Victor-Henry Debidour. ditions « Le Nouveau Portique ». Format 18×18, 312 pages, pages de hors-texte : 900 fr.

3. Yves Florenne : *Prière pour un agonisant : Fin de l'Art acré ?* « Mercure de France », janvier 1953.

4. *Les Chances de l'Art Sacré*, XXXVIe des « Cahiers de la erre-qui-Vire ». *Témoignages*, janvier 1953, 128 pages 17×23 : o fr.

de Jean de Cayeux dans *Réforme*[5], objective, et qui a le mérite d'apporter l'avis sincère et judicieux des milieux protestants. Je ne cite que pour mémoire le long et méritoire combat de la revue *L'Art Sacré*, que nos lecteurs doivent bien connaître.

La sagesse, en cette matière, consiste à prendre connaissance de la position officielle de l'Église, non à travers les commentaires de tel et tel haut dignitaire qui n'ont pas toujours su faire loyalement passer au second plan leurs goûts personnels ou des incidences totalement extra-artistiques, mais dans les instructions mêmes du Souverain Pontife. Les Français peuvent se référer aux documents publiés par le « Centre d'Informations Catholiques » dans « Le Dossier de la Semaine »[6], dont les commentaires sont mesurés, objectifs et intelligents.

Le nœud du problème, Sa Sainteté Pie XII, en 1947, l'a ainsi défini : « ... *tout en tenant compte des exigences de la communauté chrétienne plutôt que du goût personnel des artistes, il importe extrêmement de laisser le champ libre à l'art de notre temps, qui, soucieux du respect dû aux temples et aux rites sacrés, se met à leur service.* » Auparavant, elle avait condamné les excès du « Réalisme » et ceux du « Symbolisme ».

C'est que ce problème ne se pose pas, tout au moins vu de l'extérieur, comme un problème de création. La partie se joue entre l'Église et les fidèles. L'Église est une institution divine, essentiellement : elle a donc pour mission première de veiller sur la foi, le dogme, de maintenir et de développer la spiritualité; mais aussi elle est une organisation temporelle, et comme telle s'appuie sur une tradition longuement, lentement élaborée, profondément étudiée dans sa chair vivante. Elle a le devoir, par là même, d'agir avec la prudence la plus extrême, chaque décision engageant gravement des valeurs dont elle est dépositaire et responsable. Rares sont les exemples où elle intervient histori-

5. *Réforme:* entre autres, numéros du 16 février 1952, 22 mars, 19 avril, 17 mai.

6. « Centre d'Informations Catholiques : Le Dossier de la Semaine », n° 135 (27 juillet 1951), n° 174 (19 mai 1952), n° 186 (18 août 1952).

uement dans l'orientation de la vie artistique : on pourrait ins doute citer le cas du style de la Contre-Réforme; mais n'est que peu probant, car il fut l'œuvre de grandes ompagnies, sans consécration définitive, et par ailleurs ré- ondait à un état bien déterminé de la pensée sociale de on temps.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Le monde des arts présente n morcellement prodigieux des tendances, des écoles, des tyles.

L'originalité, même superficielle, des grands artistes est lus affirmée que jamais, les uns par rapport aux autres. 'opinion publique est moins que jamais en contact avec la ie artistique : étrangère d'une part en son ensemble aux entatives d'avant-garde les plus valables, elle est déchirée ntre de nombreuses formes d'expression artistique, suivant pays, la classe sociale, la formation et le degré de culture. à, le mieux, peut-on dire, est l'ennemi du bien : la frai- heur d'âme, la spontanéité de jugement l'emportent de eaucoup sur la lourde érudition et sur la culture intensive, vresque ou non, qui déforment ce jugement et lui préparent rop souvent des chemins impératifs.

L'Église ne peut donc pas, comme au Moyen-Age, à la Renaissance ou même aux temps classiques, s'appuyer sur connaissance d'un peuple de fidèles aux idées stables et niformes, aux réactions prévisibles. Les témoignages des nquêtes citées ci-dessus en sont caractéristiques. Si dans 'ensemble on peut dire que le style Saint-Sulpice ou le Kitsch sont plutôt admis par paresse que réclamés par goût onvaincu, aucune unanimité n'est possible sur n'importe equel des plus grands artistes actuels, qu'il soit ou non atholique profondément sincère et reconnu comme tel. Il eviendrait par conséquent à exercer une sorte de dictature le l'élite, celle-ci étant malheureusement d'une définition out arbitraire et variable peut-être avec chacun. Les décla- ations pontificales, en leur sage prudence et leur volontaire mprécision de forme, respectent parfaitement la nature même les choses, refusent de violenter un état de fait qu'elles loivent contrôler, infléchir, autant que faire se peut, et non ommander et briser. Toute de conciliation, de persuasion — hormis la défense des principes vitaux de la religion —, 'action de l'Église est à faire porter sur la liberté, souhaitant

et aidant par une campagne spirituelle et intellectuelle l'éducation du goût du fidèle : il n'est nul besoin de souligner quels liens étroits unissent cette vocation à la renaissance même d'une foi collective profonde et à l'établissement d'une chrétienté réellement catholique et apostolique. La phrase de l'Évangile : « Il est bon que le scandale arrive, mais malheur à celui par qui le scandale arrive », marque à mon humble avis le dilemme de l'Art Sacré moderne; l'erreur fut sans doute, pour les admirables efforts entrepris depuis quelques années, une publicité trop grande, qui permit à des esprits agressifs et mal intentionnés d'intervenir en des matières où ils n'avaient rien à faire, et contre l'opinion même des premiers intéressés, de développer une querelle à laquelle personne n'avait rien à gagner — sauf peut-être matériellement. Le « Scandale » plus tardivement déclenché eût pu se voir opposer des états de choses, embryons de tradition, dont la destruction eût risqué un scandale supplémentaire et superflu.

Ces longues considérations ne sont pas étrangères au livre du R. P. Régamey. Bien au contraire, je pense ainsi mieux situer la véritable intention de son analyse exhaustive des nécessités impératives de la liturgie de l'Église, de la création artistique dans le domaine de l'Art Sacré *catholique* (car il est d'autres formes du sacré, profanes, religieuses ou areligieuses), et du rôle du public, c'est-à-dire des fidèles.

Résumer ou analyser un tel ouvrage serait le trahir : il n'est que d'en conseiller fermement une lecture approfondie, car chaque paragraphe constitue une source féconde de méditations. C'est que jamais l'auteur n'oublie que le sens profond de son étude est catholique, jamais ne dissocie le spirituel de l'œuvre matérielle. De délicats problèmes — déjà abordés par lui en des articles antérieurs — font l'objet de mises au point pénétrantes; mais n'y cherchons pas de formules, de recettes, de conclusions péremptoires. Chaque cas est d'espèce : un artiste, une œuvre même posent chacun leur problème, celui de son insertion dans le complexe des forces qui s'établissent entre l'Église et les fidèles. Il en est de même pour d'épineuses questions : accession des artistes incroyants à l'Art sacré, adéquation de l'art abstrait à la liturgie et à l'édifice religieux... Sont aussi analysées certaines déviations — encore licites, mais dangereuses —

l'esprit d'Art Sacré qui tendent, soit à donner trop de erté à la création artistique indépendante, soit à exagérer us des prétextes spirituels l'importance du côté matériel. Certes, une conclusion couronne cette somme. C'est natu- llement celle qui a été évoquée dans ces lignes : à savoir e le problème de l'Art Sacré au XXe siècle est d'abord, essentiellement, celui de la foi, de la chrétienté; et repre- nt les quelques dernières lignes de la table analytique, titulées « Ce qu'il faut faire », où le R. P. Régamey ncentre l'esprit même de ce livre, citons : « D'abord que ministère sacerdotal soit, en tout, œuvre vivante et pure dilection. L'animation de la communauté par cette *vraie* lection. *Réelle* vie liturgique. Christianisation de l'artiste r un tel milieu. »

Et si ce tableau profondément vécu et lucide de la situation tuelle de l'Art Sacré peut sembler, par certains côtés, tra- que, je n'ose dire désespéré, j'y trouve personnellement, ı fait même qu'un homme d'Église en contact intime avec s mystères de la création artistique ait pu le brosser, une ande raison d'espérer.

R. Vrinat.

LITTÉRATURE

Les essais

Paul-Louis Landsberg est l'un de ceux qui étaient autour Mounier quand il fonda *Esprit*, l'un de ceux qui pensèrent revue, l'un de ceux qui lui donnèrent la pesanteur et la avité d'une œuvre de foi.

Il était proprement philosophe, quand on entend par philo- phie ce qu'il en dit : « Acte de la recherche de la vérité qui ansforme les événements de la vie en expérience avec l'aide

de la pensée. » Le recueil d'essais qu'on publie aujourd'hui, *Problèmes du personnalisme*[1], le montre en quelque sorte plongé dans sa propre pensée elle-même immergée dans le monde et lié à un effort constant de refuser de prendre sans *comprendre*. Qu'il parle de l'idée chrétienne de la personne, de l'engagement ou du mythe, de Kafka, de Scheler ou de Nietzsche, du mariage ou de la guerre, personne n'aura jamais en le lisant le sentiment d'avoir à suivre quelqu'un qui marche devant, mais, au contraire, chacun y gagnera le sens de se suivre soi-même dans la pensée commune. Beau livre, l'un de ceux qui deviennent de profonds amis.

Il y avait une époque heureuse. Il y avait des hommes heureux. Il y avait des poètes heureux. Paris leur suffisait et ils découvrirent un Paris bien plus riche que ne croyaient les Parisiens et les historiens, en même temps qu'ils l'inventèrent. C'était avant-guerre, Léon-Paul Fargue vivait. A travers sa vie, celle de Paris devenait chaque jour capable d'une nouvelle fascination. Et l'on voyait que le phénomène même de la royauté ne s'était pas détruit avec la fin des rois. Le roi était de nouveau dans l'être de Paris, c'était Léon-Paul Fargue. J'abuse des mots ? Non, pourtant. Lisez André Beucler et son miracle[2] de résurrection, son merveilleux voyage avec et dans Léon-Paul Fargue. Ce temps n'est plus et ne sera plus jamais. C'est peut-être la dernière occasion de revivre l'âge d'or, l'époque des magies à la portée de tous, le temps du bonheur en poésie et en réalité. Nous ne croirons vite plus que tout cela ait été possible.

Jamais peut-être les services secrets, les polices secrètes, les clauses secrètes n'ont été plus nombreux qu'aujourd'hui. Jamais, par voie de conséquence, plus faciles les recours au secret, les tentations, les explications par le secret. Entendu dans le métro, l'autre jour : « Marty voulait fonder un parti secret dans le Parti. » Lu dans Malaparte que les homosexuels appartenaient, pendant la guerre, à une société politique secrète extrêmement puissante. Vu dans quelque journal

1. P.-L. Landsberg, *Problèmes du personnalisme* (Éd. du Seuil), avec une préface aiguë et pleine de Jean Lacroix.

2. André Beucler, *Vingt ans avec Léon-Paul Fargue* (Éd. du Milieu du Monde).

que le cartel mondial du pétrole fut créé, il y a vingt-quatre ıns, au château d'Achnacarry en Écosse, suivant la technique le la conspiration et sous le couvert d'une partie de chasse .u coq de bruyère. Pour ce qui est de l'authentique société ecrète, souvenons-nous du document publié par *La Vie Intelectuelle* sur la Sapinière (en espérant une suite) et lisons ttentivement ce que dit la presse de la récente découverte 'un réseau clandestin de « résistance » antisoviétique affilié ıu *Bund Deutscher Jugend.*

D'où la double actualité du petit livre de Serge Hutin[3] : fait les distinctions nécessaires entre le pseudo et le vrai ecret et ne nous éloigne guère de la semaine en cours bien u'il remonte jusqu'à Osiris, Dionysos, Eleusis et Orphée. 'orcément rapide et purement descriptif, il a le mérite de onnes définitions et de dégager des constantes. On peut en onclure, je crois, que la société secrète est le cancer des ociétés immobiles comme l'ésotérisme est celui des pensées rrêtées. Elle est le virus qui se croit ferment et le pus qui ppelle le sang. Il nous manque donc une sociologie de la ociété secrète qui montrerait comment et pourquoi le pullulement des sectes clandestines répond à une sorte de déshydration des tissus sociaux ou des formes de pensée. Il faut lire erge Hutin et au besoin en dédier l'ouvrage à nos bons intéristes et à nos excellents réactionnaires.

Sur le théâtre, nous ne manquons ni d'ouvrages philosohiques ni de bilans de saisons. La réflexion et l'information ätisfaites, que peut lire celui qui veut comprendre le théâtre omme un phénomène lié à lui, à son existence, à son besoin rofond de spectacle ? Rien, si je ne me trompe. Pierre-Aimé 'ouchard écrit peut-être le premier livre qui concerne direcement et immédiatement l'amateur de théâtre[4]. Or l'amateur e théâtre n'existe plus que virtuellement et c'est pour le resusciter que ce livre a été fait. Le « vrai public a déserté nos alles pour le grand air des matches de foot-ball : c'est là u'il apporte maintenant sa science amoureuse, ses exigences

3. Serge Hutin, *Les Sociétés secrètes* (col. « Que sais-je ? », .U.F.).

4. Pierre-Aimé Touchard, *L'amateur de théâtre ou la règle du u* (Éd. du Seuil).

de connaisseur. Quant au public moins populaire qui continue à fréquenter les théâtres, il ne semble pas soupçonner qu'il y ait des « règles du jeu ». Tel est l'argument, et Pierre-Aimé Touchard d'ouvrir le ventre du théâtre, non point en mécanicien désabusé, mais afin de donner aux spectateurs du talent et une école.

Il me semble que deux ordres de commentaires peuvent alors intervenir. En premier lieu, sur le plan de l'appréhension du « plaisir pur du jeu en soi », aucun ouvrage semblable n'a cette simplicité et cette saveur, aucun n'est plus riche en suggestions, je n'en connais pas qui soient dirigés par pareil entêtement. Écrire un tel manuel amoureux n'est possible qu'à une magnifique connaissance de la tragédie classique qui l'humanise en ayant l'air de la schématiser.

En second lieu, le livre de Pierre-Aimé Touchard en appelle un autre qui — sociologie, psychanalyse ou philosophie du théâtre — expliquerait pourquoi celui-ci a pu être écrit. Pourquoi le théâtre se condamne-t-il en tant que spectacle de ce temps ? S'il faut connaître la règle du jeu pour participer et si donc aucune spontanéité collective, aucune immédiateté n'entre dans le circuit, quel est l'avenir du théâtre ? Quel est le heurt que subissent les règles quand surviennent les auteurs contemporains ? Quelle est la métamorphose actuelle de ce « plaisir pur du jeu en soi » ? Et pourquoi le théâtre d'aujourd'hui a-t-il du succès pour des raisons qui ne sont pas théâtrales ?

GABRIEL VENAISSIN.

Les romans

Nous avons suffisamment dénoncé, au sujet de la production romanesque sur les prêtres-ouvriers, le caractère commercial et impudique d'une littérature du problème en vedette pour avoir aujourd'hui le droit de ranger à part le roman de Georges Magnane : *Où l'herbe ne pousse plus* [1], bien qu'il

1. *Où l'herbe ne pousse plus*, par Georges Magnane (Albin-Michel).

ıprunte à l'histoire d'Oradour l'essentiel de son action. Ce cit est pur, disons-le tout de suite, précisément parce qu'aux ırs du procès de Bordeaux nous pouvons le lire sans l'im- ession de la moindre salissure morale. On y trouve des ysans limousins — mais ce pourraient être des fermiers Alsace — ni plus héroïques ni plus lâches que la majorité s paysans du monde, que rien ne paraissait prédestiner à ıpocalypse du 10 juin 1944. On y trouve aussi, parmi les cents victimes, le notaire, le menuisier, l'instituteur et meunier. On y trouve enfin les bourreaux, des bourreaux emands sans doute, mais qui eussent pu ne pas l'être. ırreaux sans raisons ni sadisme. Bourreaux sur ordre. ıeurs. L'art de Magnane est justement d'élever à l'univer- , sans désincarnation, la terreur d'Oradour. A noter que nom d'Oradour n'est pas une seule fois imprimé dans le ınan.

D'autres provinciaux, ceux de Provence par exemple, peints r un autre romancier, Raymond Las Vergnas, dans *Le Bal ıtinue* [2], offrent un même visage de petites passions ni pires meilleures, seulement coloré par la chaleur méditerra- enne. Eux aussi ont vécu la guerre et la Libération. Ils en ıt sortis tels qu'ils y sont entrés. L'auteur a mis en dipty- e, à dessein, deux journées séparées par quatre ans : celle la déclaration de guerre et celle de l'armistice. Deux roirs face à face, et qui se renvoient les mêmes images squ'à l'infini. Deux personnages parmi trente autres illus- ent la permanence des vertus et des vices moyens : le jeune ncent qui ne sait pas aimer, et sa femme Thérèse, qui ne it pas ne pas aimer. Guerres, massacres, ruines ne chan- nt rien à leur faiblesse : *le bal continue,* au même rythme, ec les mêmes poupées et le même orchestre...

Depuis les grands révoltés Bernanos et Camus, de jeunes ıscadins élèvent des matraques contre le ciel. Ces petits- aîtres allient l'élégance à l'invective, se faisant de leur gros ıchats l'alibi d'une culture bourgeoise... Il s'en trouve elques-uns qui ont le don de l'écriture. Ils n'en sont pas oins énervants — mais se font lire. Tel Antoine Blondin, ec *Les Enfants du bon Dieu* [3]. Ce qui arrive à ces malheu-

2. *Le Bal continue,* par Raymond Las Vergnas (Albin-Michel).
3. *Les Enfants du bon Dieu,* par Antoine Blondin (La Table ınde).

reux enfants ne se résume guère. Disons qu'ils se font souffrir aristocratiquement et imputent au ciel leurs épreuves. Le malheur est qu'un gosse de riche n'apprenant pas à cracher haut du jour au lendemain, les blasphèmes en question tournent aux coups d'épingle.

D'Angleterre, nous vient par contre un vociférateur d'une autre trempe, James Hanley, dont *Le Tourbillon*[4] n'a rien d'un courant d'air entre le grand et le petit salon. Le héros de ce roman, Jo Rourke, est d'une famille extrêmement pauvre, farouchement catholique, fruste et mesquine. L'asphyxie le gagne peu à peu avec la perte de la foi, la rencontre d'une prostituée qu'il aimera et les brutalités de son père. Il quitte la maison... Mais pour apprendre que ce départ a tué sa mère. C'est la fin de la joie possible. Ce n'est pas pour autant le retour au bercail. Car il ne connaît en fait de bercail que la latomie sans lumière ni charité des paroissiens de sa ville. La révolte est totale. Le blasphème ferme la boucle (par un cri à Dieu qui ne répond pas) et emprisonne de la sorte Jo Rourke, que l'auteur laisse à son désespoir. Cette œuvre est profonde, simple, pathétique comme la mer.

Le Conformiste[5], de l'Italien Alberto Moravia, est bâti sur un thème étrange : alors que la plupart des romanciers choisissent pour leurs personnages un destin d'exception, forcent leur nature et noircissent ou exaltent à plaisir, Moravia s'en tient au héros effacé entre tous, au héros qui se veut sans relief, conforme. Sa peinture est minutieuse, soignée, trop soignée peut-être — car on y sent l'huile et la préméditation — vivante cependant. La raison de cette vie tient, d'ailleurs, en ceci d'inattendu que le héros aboutit aux antipodes du but arrêté : ce conformiste de désir se singularise assez pour être comptable de deux assassinats. Ironie noire! Vérité aussi.

On a le droit de préférer un destin tout autre. Celui de qui ne cesse de prendre ses distances à l'égard des corps constitués; le protestataire qui paye de sa personne; la victime, au bout du compte, et de soi-même et de la société, mais pour un futur où la liberté sera le lien de l'individu au collectif.. Je voudrais parler sans passion d'un livre qui m'a réchauffé

4. *Le Tourbillon*, par James Hanley (Corrêa).
5. *Le Conformiste*, par Alberto Moravia (Flammarion).

ne, dont il n'a pas été écrit le quart de ce que les critiques aient voulu écrire, pour les raisons que voici.

llons z'enfants... [6], d'Yves Gibeau, est un roman où l'on t des militaires péremptoires, contents d'eux et s'accommo- nt de la guerre. Somme toute, des militaires tels que l'ex- ience quotidienne nous révèle que la plupart sont. Le héros roman, Simon Chalumot, enfant de troupe contre son gré, prend pas son parti de l'armée telle que nous la connais- s. Il renonce également à la transformer. Il la veut fuir en attendant de le pouvoir, ne lui ménage pas ses mépris. a donne des pages ironiques, cinglantes parfois, d'un ton cependant ne tourne jamais au pamphlet. Mais les res- nsables du moral de la nation ont frémi. Puis se sont con- tés. Puis ont agi. Défense à la radiodiffusion de parler s quelque forme que ce soit d'*Allons z'enfants...* Étienne ou ayant passé outre, il perd sa place et son émission est pendue. Ce petit incident (non technique) semble avoir voqué une émotion telle que c'est la meilleure publicité ur Gibeau — envers qui l'armée, pour une fois, se sera ntrée généreuse...

llons z'enfants... est un excellent ouvrage, sagement docu- nté, nerveux, humain. Le dernier chapitre culmine dans notion et la dérision : Simon, qui avait enfin retrouvé la erté et conquis un être à chérir, meurt bêtement de la main me d'un soldat français, au cours de la retraite de Dun- que. Pas de clameurs, pas de vêtements lacérés ni de che- ux arrachés. La vérité est plus simple quand elle est naine. Et sans meeting, sans estrade, un tel livre remet la erre à sa vraie place : celle où le pharisaïsme apparaît issolublement uni à la bestialité. Il fallait quelqu'un pour lire de cette façon. Merci, Gibeau!

MAURICE CHAVARDÈS.

. *Allons z'enfants...*, par Yves Gibeau (Calmann-Lévy).

Notes de lecture

Etiemble, *Hygiène des lettres* (Gallimard). Avoir des opinions tranchées, c'est trancher les opinions des autres.

Jean-Marie Caplain, *Le conquérant* (Corrêa). Dès après Stendhal, on vit cent écrivains et plus qui recherchaient la sincérité à la manière d'un distrait qui a égaré son chapeau. Naguère, les romanciers se cachaient derrière leurs mensonges. Et aujourd'hui ils se dissimulent derrière leur sincérité.

Salvador Dali, *Vie secrète de Salvador Dali* (La Table Ronde). Prouve que le genie est une longue impatience.

Jean Paulhan, *Petite préface à toute critique* (Éd. de Minuit). L'art de parler se confond avec l'art de se taire.

Promenades d'archéologie sous-marine, par Philippe Diolé (Albin-Michel). Y voit-on dans l'eau plus clair que sur la terre pour épeler l'Histoire ? Peu importe, au bout du compte, car la beauté du geste vaut ici la richesse des épaves.

Sainte-Beuve, par André Billy (Flammarion). Qui d'autre que Billy pouvait entrer dans les méandres d'une âme dont l'aboutissement fut le scepticisme en matière religieuse ? De Sainte-Beuve et de Billy, qui donc est l'image, qui donc est le miroir ?

Portraits sans retouches, par Roland Dorgelès (Albin-Michel). Il est toujours touchant qu'un académicien Goncourt parle d'Edmond ou de Jules. Dorgelès, lui, en tire prétexte à un plaidoyer en règle pour le Prix. Dédié aux romanciers recalés.

Héliopolis, roman, par Ernst Jünger (Plon). Héliopolis, cité du pré-nazisme... Revenu du nazisme, Jünger démontre que « la puissance et l'amour ne peuvent habiter dans un même cœur ».

M. C. et G. V.

De Rethondes à l'île d'Yeu[1]

De l'excellent ouvrage de M. Maurice Vanino, une revue tholique se doit de signaler, pour le moins, le chapitre nsacré à l'attitude des chrétiens sous l'occupation. Il était portun, pour répondre à certaines réticences, qu'un mem- e de la communauté israélite de France rappelât que, dans ır ensemble, tant la hiérarchie que les fidèles s'élevèrent, s le début, contre les lois raciales de Vichy. Sans oublier pasteur Boegner qui, comme président du Conseil de la dération protestante de France, montra tant de courage ns ses interventions à Vichy, M. Maurice Vanino fait men- n du mandement si digne, en 1940, de Mgr Dubourg. Il t suivi des remontrances de Mgr Moussaron, archevêque Albi, de Mgr Théas, évêque de Montauban, de Mgr Delay, êque de Marseille, de Mgr Choquet, évêque de Lourdes, de gr Pic, évêque de Valence, et de bien d'autres. Après Em. le cardinal Gerlier qui, en 1940 encore, protestait ntre le traitement infligé aux vingt mille israélites du mp de Gurs, c'est la hiérarchie tout entière, dans l'Assem- ée des cardinaux, archevêques et évêques de la zone sud, i s'élève, dans une déclaration adressée au chef de l'État, ntre les arrestations d'israélites et leur détention au Vélo- ome d'Hiver, à Paris. Maurice Vanino rend aussi hom- age à l'action clandestine de *Témoignage chrétien*. Sous la ection du R. P. Chaillet, le courrier de *Témoignage chré- n* fut diffusé jusqu'à cent mille exemplaires. De son côté, P. Merken faisait son possible pour résister aux injonctions Simon Arbellot et des services de presse de Vichy. Voilà qu'il fallait dire et que nous sommes heureux de trouver us la plume de M. Maurice Vanino, membre du Comité ntral de l'Amitié judéo-chrétienne.

JACQUES NANTET.

1. *Le temps de la honte. De Rethondes à l'Ile d'Yeu.* Éditions éator.

François Fejtö : *Histoire des Démocraties populaires.* Éditions du Seuil.

Écrire comme témoin et sans recul de temps l'histoire d'une partie du monde ayant subi une transformation profonde à la fois matérielle et idéologique et se trouvant encore en pleine évolution, c'est sans doute une tâche délicate et même audacieuse. En dépit de la plus grande honnêteté intellectuelle, la tentation ou seulement le risque de la subjectivité est énorme. Pourtant, la naissance des démocraties populaires avec la soviétisation d'une importante partie de l'Europe, traditionnellement, spirituellement et aussi économiquement opposée à l'emprise russe, domine dans de telles proportions notre destin et notre époque, qu'une première étude d'ensemble du mouvement s'imposait et se justifiait. Il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir su réunir dans un important ouvrage, avec un maximum d'objectivité, de nombreux éléments qui permettront au lecteur de placer les événements des dernières années derrière le rideau de fer dans un mouvement d'ensemble, c'est-à-dire, pour parler plus clairement, dans le cadre de l'impérialisme soviétique

A côté de sa portée politique, le livre de François Fejtö est d'une utilité documentaire incontestable.

A. F.

THÉATRE

Mithridate est sans doute la moins bonne pièce de Racine et sa représentation, une des réussites les plus certaines de la Comédie-Française. La pauvreté psychologique et poétique de cette pseudo-tragédie étonne encore bien plus quand on lit sa date : 1673. « Quoi! », comme dit Xipharès... après *Britannicus,* après *Andromaque,* après *Bérénice* ? Racine, bien sûr, a voulu écrire sa « clémence d'Auguste » et prouver à ses contemporains qu'il pouvait, tout comme un autre, mettre la politique en alexandrins. « ... Et Rome, unique objet d'un désespoir si beau... » Nous avons compris. Mais pourquoi renoncer au très discret pré-marivaudage de *Britannicus* ou

Bérénice et se complaire à cette sentimentalité précieuse aisonneuse qui met un disque à la place du cœur?

I. Yonnel domine la représentation; peut-être oublions-s que le personnage est un vieux despote sensuel, hypo-e et cruel; son Mithridate est plus romain qu'asiatique : s quelle grandeur sans affectation! quelle intelligence des nces! quel art de dire! M. Jean Marais sait être à la fois u et discret dans le rôle de Xipharès, le bon jeune homme, modèle, soldat modèle, citoyen modèle, dont la psycho-e tient en un mot : « service, service »; M. Jean Davy ne tâche plus facile avec Pharnace, le chef de la cinquième nne, l'œil de Rome, le fils dégénéré qui ose aimer la ne « future » de son vieux père. Quant à celle-ci, on nous ensera de tout attendrissement : Monime, même sous les ts de Mme Annie Ducaux, est simplement inexistante; portrait n'est qu'un faux Corneille. Répétons-le : décor, umes, jeu, rythme, ce spectacle fait honneur à la Maison e seule petite erreur : l'agonie en musique de Mithridate lé sur une civière).

est possible que le T.N.P. soit, en définitive, une entre-e décevante : du moins est-elle inspirée par des sentiments méritent mieux qu'une malveillance systématique.

n comprend fort bien pourquoi M. Jean Vilar a repris *rtre dans la cathédrale* au Théâtre National Populaire. On it longuement ici en 1945 la puissance tragique et poétique chef-d'œuvre de T. S. Eliot que M. Jean Vilar venait de senter sur la scène du Vieux Colombier. Il s'agissait main-nt de l'adapter à l'immense plateau du Trocadéro : on t dire qu'avec l'aide du décorateur Gischia M. Jean Vilar ussi. A quel prix? Il semble que, dans le rôle de l'ar-vêque, son jeu soit moins intérieur, soit parce que l'acteur t être vu et entendu très loin et très haut, soit parce que qui se passe sur une grande scène s'impose trop fortement esprit comme aux yeux et le rend moins attentif à ce qui passe dans les âmes. D'autre part, en faisant appel aux ues et à un chœur psalmodiant ou même chantant, on ncore renforcé la part des éléments sensibles et dispersé tention. Ceci était probablement inévitable. Il reste qu'en rivant cette tragédie religieuse au programme d'un âtre « Populaire », M. Jean Vilar ne se moque pas du euple ».

M. Jean Vilar a fait pour *La Nouvelle Mandragore* de M. Jean Vauthier ce qu'eût mérité *Le Songe d'une nuit d'été*. La pièce présentée par le Théâtre National Populaire est une farce poétique : mais ce qu'il y a de plus poétique dans ce spectacle, c'est la voix, le sourire et la silhouette de M. Gérard Philippe, les costumes de Pignon, certains jeux d'ombres qui se découpent au fond du théâtre; ce qu'il y a de plus comique, c'est ce qu'apportent les comédiens, M. Daniel Sorano, l'étonnant Scapin du Grenier de Toulouse, M. Wilson, l'inoubliable forgeron du *Village aux miracles*, M. Jean-Paul Moulinot, sans parler des autres; des gradins construits sur le plateau pour une centaine de spectateurs réduisent l'espace scénique et créent, si l'on peut dire, une atmosphère de cirque tout en sauvant et même en intensifiant les possibilités de jeu qu'offre la troisième dimension : la profondeur gagne tout ce que perd la largeur.

L'auteur de *La Nouvelle Mandragore* a donc de la chance; mais cette chance écrase son œuvre. Un valet de comédie, un moine de farce, un mari suffisant dans son insuffisance, une belle-mère aux propos salés et même poivrés, ce sont là des personnages qui doivent être animés par une *vis comica* exceptionnelle pour « tenir » dans toutes les situations : *Les Fourberies de Scapin* restent comiques sur le grand plateau du Français, sur la petite scène où jouait le Grenier de Toulouse, sur les tréteaux de la foire : c'est là le génie de Molière. *La Nouvelle Mandragore* serait peut-être fort drôle dans un théâtre forain : au Palais de Chaillot, il y a telle disproportion entre l'œuvre et la représentation que l'excès d'honneur entraîne un excès d'indignité : l'injustice est de rigueur.

Le Centre dramatique de l'Est présente au Théâtre de l'Œuvre *La Puissance et la Gloire;* cette adaptation à la scène du roman de Graham Greene a une longue histoire; le découpage et la première transposition scénique sont de Pierre Darbon et Pierre Quet; ce travail reçut l'approbation de Graham Greene; quand Louis Jouvet fut tenté par le rôle du Père — tentation qui fut celle à la fois de l'homme de théâtre et de l'homme « tout court » — il souhaita la collaboration d'un « dialogueur » expérimenté qui fut Pierre Bost. La première version, si mes souvenirs sont exacts, était plus proche d'un scénario de film; elle était plus fidèle à la lettre

roman et relevait d'un théâtre poétique qui a perdu avec ston Baty son esthéticien et son metteur en scène. La nouvelle version est dramatiquement mieux construite : elle donne e pièce forte, émouvante, qui se suffit à elle-même et dont puissance sera sans doute mieux sentie par les spectateurs i, n'ayant pas lu le roman, n'ont pas l'esprit encombré de estions.

Le rôle du prêtre marié était théâtralement si difficile qu'il té supprimé; ce qui ne signifie nullement que les auteurs connaissent son importance dans l'équilibre spirituel du nan. De même pour les enfants qui lisent l'histoire d'un tre-martyr et dont les lectures créent, en quelque sorte, le ire lumineux qui éclairent les aventures du Père. Ces deux rifices une fois acceptés, sept tableaux sauvent l'essentiel. ils nous sont présentés de telle façon que nous sentons médiatement tous les collaborateurs du spectacle engagés ssionnément dans l'entreprise : auteurs, acteurs, décorateurs aiment l'œuvre qu'ils servent, sont conscients de sa ndeur tragique et du mystère chrétien qui la fonde.

Le principal reproche à faire au metteur en scène vise les airages : ceux-ci devraient être sources de chaleur autant e de lumière; il y a dans *La Puissance et la Gloire* deux eurs dont l'action échappe aux yeux : Dieu qui agit dans cœurs par la grâce, le soleil qui agit dans les corps par la leur, une chaleur qui épuise et qui donne soif, qui excite abrutit. Le climat ne joue pas pleinement son rôle sur la ne de l'Œuvre. Au contraire, décors et costumes de le Francine Gailliard-Risler créent une imagerie conforme 'esprit du roman. Du côté de l'interpétation, la plus grave icience à signaler est celle du lieutenant de police, personge capital dans l'économie spirituelle de la tragédie dans mesure où il est un mystique à sa façon, un apôtre de ntichristianisme, l'interprète d'un *dies irae* révolutionnaire athée; or nous ne voyons guère qu'un policier qui fait du e.

Reste le Père... Les apparitions de M. François Darbon nt saisissantes : il impose immédiatement la présence de ui qui est *à la fois* un homme comme les autres et un mme pas comme les autres. Pour sauver cet *à la fois*, l'acur ne semble pas allé jusqu'au bout des deux directions ergentes, jusqu'à ce bout où l'extrême misère se purifie en

extrême abnégation. Faisons toutefois attention. Le prêtre de Greene n'est pas tellement un ivrogne qu'un alcoolique : pas question de Lucifer à son sujet; c'est un homme comme un autre que rien ne prédisposait ni à l'héroïsme ni au satanisme; mais huit années de misères physiologiques et morales ont usé son organisme et épuisé une volonté qui n'avait rien d'extraordinaire : le personnage tel que le voit M. Darbon est bien celui de Greene; peut-être est-ce tout simplement la jeunesse de l'acteur qui ne lui permet pas de traduire complètement ce qu'il comprend parfaitement. Quant à l'autre direction, j'ai l'impression qu'il la suit exactement jusqu'au point où le conduit son texte : il incarne avec simplicité, avec tact ce personnage qu'habite un Dieu caché et terriblement respectueux de sa liberté; on ne dira jamais assez la difficulté d'une interprétation où la moindre recherche de « l'effet » serait insupportable. Il est vrai que nous ne devinons pas le drame résumé dans la phrase du roman qui peut-être en marque aussi le dénouement : « ... Il savait maintenant qu'une seule chose importe vraiment : être un saint » (p. 330). Mais c'est dans la pièce comparée au roman que nous ne sentons pas ce drame, non dans le jeu de l'acteur comparé à la pièce : ceci, sans doute, parce que la meilleure adaptation scénique d'un tel roman trouve ici sa limite.

HENRI GOUHIER.

CINÉMA

Le triomphe de la parole au cinéma : La Manon des Sources, *de Marcel Pagnol*

On ne peut manquer d'accueillir avec intérêt chacun des films d'un académicien. *La Manon des Sources* ne doit pas au bicorne de son auteur sa seule originalité. C'est un film à verser au dossier du débat toujours ouvert entre le cinéma muet et le cinéma parlant. Pour faire pencher la balance du

ôté du second, bien entendu, car il est peu d'exemples de lms aussi parlants; non seulement par la quantité des iroles prononcées, mais surtout par le rôle primordial u'elles jouent — au point que les images semblent presue facultatives.

On sait que Marcel Pagnol fut l'un des premiers à faire u théâtre filmé autre chose qu'un cinéma honteux qui se nerche des excuses et des alibis. A vrai dire, cette attitude e se fondait pas sur une réflexion sur le cinéma : Pagnol roclamait seulement que le théâtre pouvait trouver dans cinéma un moyen d'enregistrement, d'élargissement du écor et de diffusion mondiale. Il en apportait par surcroît preuve : *Marius* (1931), *Fanny* (1932), *César* (1936), forent aujourd'hui une trilogie classique du genre. Pagnol adressa pour la « mise en film » des deux premiers à des chniciens chevronnés : A. Korda et Marc Allégret; une is initié au maniement de la camera, il réalisa lui-même troisième. En 1938, il tournait, d'après une pièce de Giono tte fois, *La femme du boulanger*, dont le succès, comme lui de sa trilogie, devait largement dépasser le public ançais; c'est un des rares films français qui fut exploité tr une large échelle aux États-Unis.

Ainsi Marcel Pagnol est-il un auteur de films né avec parlant; il n'eut pas, comme les cinéastes chevronnés des nées 1930, à s'adapter au bouleversement apporté par *adjonction* de la bande sonore au film muet. Il prit dès naissance le cinéma parlant comme un tout et, homme théâtre, il attribua d'emblée au texte la part la plus nportante. Son succès n'est pas dû à ce seul parti pris. 'autres que lui mirent en film des succès du théâtre et obtinrent que de piètres films. Mais ceux qui s'obstinèrent, nom des « règles du cinéma », à adapter les pièces pour s faire ressembler à des films ne réussirent pas mieux. lors que les gens de cinéma se trouvaient placés devant lternative de bâcler leur travail en filmant une pièce ou maquiller la pièce en film (par des décors d'extérieur, s promenades et des poursuites), Marcel Pagnol avait ecouvert une troisième solution. Elle consistait à conserver convention majeure du théâtre : la prééminence du texte action n'est que jeu entre les mots), mais en situant cette tion dans un cadre qui n'était ni décor de cinéma, ni

décor de théâtre. Il renonçait, en effet, à la fois à la toile peinte du théâtre et au stuc du studio de cinéma pour créer l'atmosphère de Provence par des prises de vue en extérieur assez localisées et folkloriques pour qu'on ait pu voir en lui le paradoxal précurseur du néo-réalisme.

Le succès de Pagnol est ainsi fondé sur deux qualités rares au cinéma (surtout à l'époque des films que nous avons cités), et qu'il est le seul, jusqu'à présent, à réunir : la valeur littéraire d'un texte brillant, truculent et non conventionnel et le charme quasi documentaire d'un « pays » dont il crée la légende, les personnages et l'atmosphère.

Ce succès, incontestable auprès du public, ne fut pas entériné par la critique unanime, tant s'en faut, encore moins par les théoriciens du cinéma. C'est qu'il allait, comme celui de Molière, contre les « règles ». Pagnol aurait pu demander, lui aussi, si « la règle de toutes les règles » n'était pas de plaire et de « faire rire les honnêtes gens ». Ce serait pourtant minimiser son œuvre que de lui attribuer seulement les mérites de la réussite commerciale qu'elle partage avec de déshonorants navets. Il faut plutôt expliquer l'erreur honorable et honnête de ses censeurs. Tous ceux qui ont essayé de donner au cinéma ses lettres de noblesse artistique sont partis d'une réflexion sur le cinéma muet et se sont proposé avant tout, de marquer l'originalité du cinéma par rapport aux autres moyens d'expression. La volonté de limiter le bon cinéma à un cinéma « spécifique » est la maladie infantile de l'esthétique cinématographique. Elle s'exprime encore par le « ça, c'est du cinéma » de ceux qui veulent réduire le film à une écriture hiéroglyphique, à un langage fait des seules images auxquelles paroles et bruit ne doivent apporter qu'un discret contrepoint. Partant de ce principe, on ne peut que condamner, en se bouchant les oreilles, un cinéma qui donne au texte la première place. Mais, si l'on accepte d'écouter le cinéma aussi bien qu'on le regarde, celui de Pagnol n'est plus un cinéma maudit (de la critique).

Avec *La Manon des Sources* un des arguments principaux des détracteurs de Pagnol est d'ailleurs réfuté. On peut admettre, en effet, que le théâtre filmé soit un genre mineur comme il existe des arts mineurs qui utilisent les résultats des créateurs originaux à des fins quasi utilitaires. Mais

: *Manon des Sources* n'est pas du théâtre filmé et conserve urtant toutes les caractéristiques des meilleures pièces de gnol. Le texte y prend même plus d'importance, s'il est ssible, qu'au théâtre même. Il ne s'agit plus d'une suc- ssion de dialogues, mais d'une suite de monologues. Au âtre, l'action est réduite à ce qui peut se passer entre quatre murs d'une pièce, ici les personnages mêmes de ction n'apparaissent pas sur l'écran. Les personnages du n ne sont que les témoins d'une ancienne histoire qu'ils us *racontent*. *La Manon des Sources* ne relève pas du âtre filmé, mais d'un genre nouveau, le *cinéma-conteur*. Quelle est, en effet, l'histoire qui retient l'attention du ectateur ? Celle d'un gentil bossu, sentimental et intelli- nt, qui a épousé une chanteuse d'opéra et s'est retiré loin monde avec elle dans une ferme de Provence pour vivre e vie bucolique. La ferme manquait d'eau, le bossu s'est uisé à arroser ses champs, il a fait travailler dur ses deux fants élevés dans la misère. Son fils est mort, il ne lui as longtemps survécu, la mère est devenue folle; la petite e est restée seule avec elle. Mais nous ne verrons sur cran ni le bossu, ni sa femme, ni son fils, et nous faisons connaissance de sa fille bien des années après la mort du re. Sur l'écran, Pagnol nous présente les gens du village nt beaucoup n'ont jamais adressé un mot aux personnages e nous avons nommés. Nous verrons et entendrons le bou- ager, le boucher, le maréchal-ferrant, le maire et le curé, nstituteur et l'ingénieur du génie rural, un clerc de notaire retraite et des paysans avec leurs épouses. Les uns après autres ou les uns avec les autres, les personnages de ce œur antique du village provençal, selon Pagnol, nous font récit, savamment construit pour maintenir le « suspense », cette vieille histoire semblable à celles qu'on raconte à veillée ou sous l'orme de la place.

Jamais un film n'offrit une si belle occasion de proclamer ça, ce n'est pas du cinéma ». Jamais non plus n'est paru aussi clairement qu'il n'existait pas *un* cinéma, mais s cinémas. Le seul point commun entre *La Chevauchée ntastique* de John Ford et *La Manon des Sources* est peut- e l'utilisation, dans les deux cas, d'une camera et de llicule. Mais on peut admirer le premier et s'avouer sen- ble au charme du second, comme on peut goûter à la fois

la correspondance de Voltaire et l'œuvre de Lautréamont. Tout le monde n'admet pas que « si *Peau d'Ane* m'était conté... », et tout le monde n'est pas contraint d'aimer *La Manon des Sources*. Mais pour peu que l'on aime l'art du conteur, on doit reconnaître que Pagnol retrouve ici le secret des histoires racontées, du récit oral, dont les ressorts et le charme sont différents à la fois de ceux du récit littéraire écrit et de ceux des spectacles. Le récit oral, au contraire du récit écrit, est inséparable, en effet, de la personnalité de ceux qui le racontent et du cadre où ils se trouvent : pour raconter des histoires de fantômes à la mode anglo-saxonne, il faut une atmosphère de fin de soirée et de pénombre; de même le récit de Pagnol est inséparable de la silhouette et de l'accent de ses Provençaux, il est inimaginable sans le soleil qui les baigne. Et pourtant ce film n'est pas plus un spectacle qu'un roman : les images jouent ici le rôle dévolu généralement à la musique de film, celui de contrepoint d'autant plus évocateur que son action est indirecte et presque inconsciente.

Comme tous les contes, *La Manon des Sources* pourrait être interminable. Il l'est en effet : le film durait cinq heures; il a été réduit à trois heures et demie. C'est bien dommage (pour ceux qui aiment ça; les autres n'en supporteraient pas une demi-heure). Les moments qui semblent les plus longs sont ceux de la fin où ont été effectuées les coupures. L'art du conteur ne connaît pas la hâte, il est fait de parenthèses et de retours; le récit suit son cours comme un ruisseau, et son charme n'est pas de couler tout droit, mais de serpenter et de s'attarder pour galoper ensuite en cascade.

Que les amateurs de canaux tracés au cordeau se méfient du film-fleuve de Pagnol. Il n'est pas fait pour donner à voir ou à penser, mais pour donner à rêver.

J.-L. TALLENAY.

Document

LE SAINT-OFFICE

Bref aperçu historique de la congrégation

ès le début de l'ère chrétienne, répondant aux directives du Seigneur, Mat., 16, 18-19 : « Moi, je te le dis, es Pierre, et c'est sur cette pierre que je bâtirai mon glise; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre e. Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux; tout que tu auras lié sur la terre se trouvera lié dans les eux et tout ce que tu auras délié sur la terre se troura délié dans les cieux », et Jean, 21, 15-17 : « Simon, s de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? — Oui, Seieur, répondit-il, tu sais bien que je t'aime. » Jésus lui t : « Pais mes agneaux », les papes se sont préoccupés s intérêts de toute la catholicité. Mais par la multiplié de leurs obligations, par la charge écrasante de la rection des églises, tant au point de vue administratif 'au point de vue judiciaire et, surtout dans ces premiers mps, au point de vue doctrinal, les papes sentent le soin de s'entourer et de se faire aider dans leur tâche pasteur.

C'est le presbyterium qui d'abord joue ce rôle. En 251, s évêques se trouvant à Rome se joignent aux membres ce presbyterium. Les évêques suburbicaires prendront entôt une place régulière et prépondérante (il ne faut s confondre ces assemblées particulières à membres streints avec les assemblées extraordinaires appelées nciles, et réunissant tous les évêques de la chrétienté

sous la présidence du pape). Les évêques suburbicaires, au VIIIe siècle, sont appelés évêques cardinaux et ont le privilège d'assister le pape dans certaines cérémonies. A partir de Nicolas II (1059), ces évêques cardinaux ont une part prépondérante dans l'élection du Souverain Pontife. Alexandre III, en 1179, décrète qu'ils seront les seuls électeurs du pape, et exclut toute autre intervention. C'est ainsi que le Collège des cardinaux gagne sans cesse en influence comme en cohésion; il s'associe au labeur et aux sollicitudes du ministère pontifical et spécialement aux affaires d'une grande gravité qui seront désormais traitées en corps cardinalice appelé consistoire. Ce n'est qu'au XVIe siècle que les « Congrégations » seront des organismes permanents et que leur ressort sera parfaitement délimité.

Le Saint-Office est la première « Congrégation » ainsi formée; elle le sera par le pape Paul III, dans la constitution *Licet ab initio*, en 1542, sous le titre de « Suprême et universelle Inquisition ». Mais il existait une « Inquisition » auparavant et l'on peut se demander si les origines premières de la nouvelle « Congrégation » se confondent avec celles du premier tribunal de l'Inquisition.

La naissance du Saint-Office

La véritable date de naissance du Saint-Office porte du 21 juillet 1542 : c'est la constitution du pape Paul III (*Licet ab initio*) qui le crée. La Congrégation est destinée à opposer un barrage au progrès de la réforme protestante. Tient-elle son origine de la première Inquisition? Les théologiens et les canonistes en discutent; il faut noter cependant que les anciens tribunaux de l'Inquisition formés par les Dominicains et les Franciscains continuaient à fonctionner parallèlement à la nouvelle Congrégation, ce qui incline à penser que celle-ci est une nouvelle création. La « Suprême et universelle Inquis-

ı » répond en effet à une autre conception de gouver-
ıent. Et ceci est important à noter pour comprendre
ɔrocédure actuelle du Saint-Office.

.e tribunal est composé d'une commission permanente
six cardinaux siégeant à Rome avec les pouvoirs les
s larges. Il est sans appel et attire à lui toutes les
ses touchant la foi et les mœurs. La vieille Inquisition
t pour ainsi dire l'ébauche de ce tribunal suprême de
glise, destiné à protéger la foi catholique. Mais alors
la vieille inquisition papale fonctionnait avec un per-
nel innombrable, disséminé dans toute la chrétienté,
uté parmi de simples religieux et travaillant sans
nde cohésion, la commission instituée par Paul III,
« Suprême et universelle Inquisition », consistait en
organisme central, formé de princes de l'Église en
ɔbre restreint (six cardinaux), chargé de surveiller,
Rome même et sous l'autorité du pape, non pas tel
tel canton, mais l'univers catholique tout entier, afin
maintenir la foi, par des moyens constamment adap-
. L' « Inquisition » a disparu aujourd'hui, mais elle
ıissé place à la commission de ces cardinaux qui, mal-
les retouches de détail qu'elle a pu subir depuis le
VIe siècle, garde la même physionomie générale : c'est
re Saint-Office. La constitution de Sixte-Quint fixe la
ɔpétence du Saint-Office en tout ce qui concerne l'or-
doxie de la doctrine : doctrine fausse, téméraire, dan-
euse, offensant les oreilles pies, dévotion nouvelle,
élation privée, sortilèges, magie, divination, délit
ımis par un prêtre dans l'administration des sacre-
nts, etc. On lui accorda même le droit de dispenser
certaines lois ecclésiastiques, comme celle sur les ma-
ges mixtes (catholique avec protestant, catholique
c non baptisé), parce que l'observation de la céré-
nie ecclésiastique contribuait à la pureté de la foi,
nme celles encore, sur le jeûne et l'abstinence, sur
bservation des fêtes. De 1904 à 1908, le Saint-Office
: également dans ses attributions l'enquête préalable

sur les candidats à l'épiscopat; de 1908 à 1917 ce q
concerne les indulgences.

La naissance de la Congrégation de l'Index et son intégration dans la Congrégation du Saint-Offi

Peu d'années après sa création, la « Suprême et un
verselle Inquisition » se vit chargée par le pape Paul I
de dresser le catalogue appelé *Index* concernant l
livres dont les fidèles ne devraient pas se permettre
lecture. Nous sommes alors en pleine période de
réforme protestante qui agissait surtout par la nouvel
voie du livre; les fidèles avaient besoin de se faire éclair
sur la valeur plus ou moins pernicieuse de certains écrit
La Faculté théologique de Paris avait déjà publié d
listes d'ouvrages censurés, mais aucun recueil génér
émanant de l'autorité ecclésiastique n'avait encore par
En 1557, la première rédaction de l'*Index librorum proh
bitorum* paraît, mais est jugée incomplète et insuffisant
En 1559 une deuxième édition paraît mais est d'u
sévérité intransigeante : elle condamne tout livre publ
sans nom d'auteur, elle déclare suspects *ipso facto* to
les livres qui sortent de certains imprimeurs de réput
tion louche, et ces derniers sont au nombre de soixant
deux. Toute infraction à la loi, proscrivant ces livre
était punie rigoureusement par l'excommunication pu
et simple... Deux années plus tard, Rome fait paraît
sous le nom du cardinal Ghieslieri une *moderatio indic*
Ce même Ghieslieri, alors Grand Inquisiteur, sera pl
tard Paul V.

Le Concile de Trente se saisit de l'affaire dans s
sessions XVIII et XXV (*de reformatione*) et, le 26 juill
1562, dans le décret *de delictu librorum,* charge une co
mission spéciale, recrutée au sein même du Concile,
dresser un projet de catalogue définitif pour délivr
« beaucoup d'esprits de leurs scrupules et faire disp

e l'occasion de nombreuses querelles ». Dès la fin l'année 1563, le projet est présenté, et c'est à Pie IV l'examiner et de le publier. La liste des ouvrages crits paraît, et sont attachées à elle des règles géné- s qui sont restées en vigueur jusqu'au pontificat de n XIII. Sa promulgation, par le bref *Dominici Regis*, du 24 mars 1564 (on peut trouver ce texte dans les *tes codicis juris canonici*, du cardinal Gasparri, e I, n° 105) : « Puisque la lecture des livres publiés des hérétiques, dit Pie IV, corrompt les hommes oles et induit les savants et les érudits dans des urs sur la foi catholique, nous avons jugé qu'il y ait un remède approprié contre ce mal si on compo- et éditait un Index du catalogue des livres hérétiques suspects de déviation hérétique, ou nuisant aux urs et à la piété... Ceci conformément au Sacré Con- de Trente... Nous approuvons cet Index avec l'auto- apostolique que nous possédons... Nous enjoignons ous décidons de l'imprimer et de le divulguer de ière à ce qu'il soit reçu par tout l'univers catholique u'il soit appliqué par tous. »

e libraire, l'imprimeur sont soumis à la visite de êque et de l'Inquisiteur. Le libraire doit faire approu- par eux le catalogue de ses livres sous des peines t la détermination est laissée à l'évêque du lieu.

a transmission des livres est interdite. Il faut une orisation de l'autorité compétente pour introduire, er, donner des livres qui ne sont pas notoirement nis.

nfin, Pie IV laisse aux évêques la faculté de prohiber s leur diocèse, s'ils le jugent utile, les livres qui aîtraient permis selon les lois de l'Index.

ette tâche de surveillance de cette littérature perni- se qui suintait de partout ne pouvait encore charger Saint-Office. Pie V, notre cardinal Ghieslieri, ancien sident du Saint-Office, crée alors une Congrégation de l'Index, chargée de l'examen des publications

nouvelles et de la mise à jour du catalogue. Cependant la Congrégation de l'Inquisition gardait sur cette nouvelle formation cardinalice une prérogative. Elle se réservait d'intervenir, lorsqu'il s'agissait de condamner un ouvrage particulièrement dangereux et se réservait le droit exclusif de « qualifier » les doctrines. Sixte-Quint complète la Congrégation de l'Index en 1587 en lui donnant un statut définitif. Il promulgue l'organisation de la Congrégation par la bulle *Immensa aeterni Dei* du 22 janvier 1587; la Congrégation occupe la septième place dans le rang hiérarchique de la Curie romaine.

Benoît XIV, dans sa constitution *Sollicita ac providi* du 9 juillet 1753, dresse pour ainsi dire le code de procédure de la Congrégation de l'Index. Il est intéressant de s'arrêter sur l'œuvre fondamentale de ce pape, qui est à l'origine du statut actuel des lois de l'Index On peut trouver le texte de cette constitution dans les *Fontes codicis juris canonici,* du cardinal Gasparri, tome II n° 426, pp. 404 et suivantes. Nous la résumons ici.

1) La Congrégation aura pour président le pape.

Elle sera composée de cardinaux renommés pour leur science théologique et canonique. Il y aura un assesseur, prélat de la cour romaine, un commissaire, Frère Prêcheur, un certain nombre de consulteurs et de qualificateurs qui auront pour fonction de faire le premier examen du livre et de qualifier la doctrine.

2) La procédure :

a) Quand l'ouvrage est déféré à la Congrégation du Saint-Office il est remis à un qualificateur ou à un consulteur qui le lit et en fait la censure par écrit, en notant les endroits et les pages où se trouvent les erreurs. Puis il est envoyé avec ses remarques à chacun des consulteurs, qui auront à en dire leur avis dans leur réunion hebdomadaire. Après quoi le livre, la censure, les suffrages des consulteurs sont transmis aux cardinaux, qui prononcent la sentence dans leur Congrégation ordinaire du mercredi. Enfin, l'assesseur du Saint-Office référera de tous ces actes au pape, dont le jugement souverain terminera la procédure. Le livre condamné sera ensuite inscrit sur le catalogue de l'Index.

Pour un auteur catholique la procédure est plus compliquée. Si

devra subir deux censures, et une troisième si les conclusions
seconde diffèrent de celles de la première.

Si l'ouvrage est renvoyé par le Saint-Office à la
grégation de l'Index, voici la procédure :

est le secrétaire qui reçoit la dénonciation. Il s'informe des
fs qui l'ont inspirée et il fait une première lecture pour juger
s motifs sont sérieux. Ensuite, avec l'approbation du pape, il
choix pour ce livre de deux consulteurs. Si, après leur avis, il y
u de poursuivre, on élit un rapporteur versé dans la partie de
ience qui est l'objet de l'ouvrage. Le rapporteur donne par
ses observations et elles sont d'abord examinées dans une
grégation préparatoire composée du maître du Sacré Palais, du
taire et de six consulteurs compétents choisis par le secrétaire.
résultat de cette Congrégation et la censure du rapporteur sont
mis à la Congrégation des cardinaux qui prononce le juge-
, puis le secrétaire en réfère au pape.
uand l'auteur est catholique et de bonne renommée, sa personne
nt pas en question mais seulement son livre, Benoît XIV désire
nent que la Congrégation, si elle ne l'entend pas lui-même, lui
ne parmi les consulteurs un défenseur d'office. Dans tous les
on ne doit condamner son livre qu'après la clause *donec corri-
r*. Ensuite, on ne publie pas le décret avant d'en avoir instruit
eur ou quelque personne qui le représente et de lui avoir indi-
les corrections à faire. Mais si l'auteur ne veut se présenter ni
ersonne ni par procureur, ou s'il refuse de faire les corrections
ndées, le décret est promulgué dans son temps. Si, au con-
e, l'auteur ou son procureur, se soumettant aux ordres de la
grégation, fait une nouvelle édition avec les corrections requi-
le décret de prohibition est supprimé, à moins que l'ouvrage ne
déjà très répandu dans le public; auquel cas on promulguerait
cret pour avertir les fidèles, mais dans des termes qui indiquent
la première édition seule est interdite.

Structure et composition actuelles
Compétence du Saint-Office

ous venons d'analyser succinctement l'histoire de la
grégation qui, nous avons pu le voir, est riche d'en-
nements. Il s'agit ici de présenter d'abord la struc-
et la composition actuelles de la Congrégation avec
personnalités ecclésiastiques marquantes (annuaire

pontifical année 1952) et ensuite l'objet de la juridiction du Saint-Office.

1) *Structure interne de la Congrégation, ses membres*

Le Saint-Office comprend, comme toutes les autres Congrégations, quatre groupes de personnes : les cardinaux, nommés par le Saint-Père, les fonctionnaires majeurs, les fonctionnaires mineurs et les consulteurs. La Congrégation est formée par la seule assemblée des cardinaux avec le secrétaire appelé dans la Congrégation du Saint-Office : assesseur.

A. — *Les cardinaux*

Le chef de la Congrégation s'appelle le *préfet*. Le préfet dans la Congrégation du Saint-Office est le pape qui se réserve nominalement le titre. Notons qu'il est aussi le *prefetura* des Sacrées Congrégations de la Consistoriale et de l'Église orientale. Le cardinal président porte alors le titre de *secrétaire*.

Voici en 1952 quelle est la composition cardinalice de la Congrégation du Saint-Office :

— Sa Sainteté le pape Pie XII, préfet.

— Le secrétaire de la Congrégation est le cardinal **Joseph Pizzardo.**

Né en 1877. Secrétaire de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires en 1929, consulteur des Sacrées Congrégations du Saint-Office en 1921, de la Consistoriale en 1922, des Religieux en 1923, de l'Église orientale en 1934, il reçut le chapeau de cardinal en 1937, avec le titre de Sainte-Marie *in via lata*. Préfet de la Sacrée Congrégation des séminaires et universités en 1939, il est actuellement secrétaire du Saint-Office et garde sa préfecture de la Sacrée Congrégation des séminaires et universités. Il fait partie, en outre, des Sacrées Congrégations de la Consistoriale, des Religieux, de la Propagande, des affaires ecclésiastiques extraordinaires

t membre actif de la Commission pontificale pour les études ues.

nq autres cardinaux forment, avec le cardinal Pizo, la Congrégation du Saint-Office. (Leur nombre e entre cinq et dix, suivant le désir du pape.) Ce sont urd'hui :

S. Em. le cardinal Clément Micara, évêque de etri.

en 1879, il est secrétaire de l'internonciature apostolique d'Arne de 1909 à 1915, auditeur de nonciature à Bruxelles en 1915 Vienne en 1916. Le 7 mai, il est élu archevêque titulaire d'Apade Syrie; et, en 1920, nonce apostolique en Tchécoslovaquie. cardinal-prêtre en 1946, il reçoit le chapeau le 21 juillet de la e année. Son Eminence a dû quitter la Belgique sur l'ordre des ıands en 1940 pour y reprendre son poste en 1944. Il fait partie acrées Congrégations de la Consistoriale, de l'Église orien- des sacrements, des Religieux, de la Propagande, des affaires iastiques extraordinaires. Il est membre du tribunal suprême Signature apostolique et fait partie de la commission d'Arogie sacrée.

S. Em. le cardinal Jean-Amédée Piazza, Carme aussé, né en 1884.

é cardinal-prêtre en 1937. Il est secrétaire de la Sacrée Conation de la Consistoriale. Il fait partie en outre des Sacrées régations des Sacrements, du Concile, des Religieux, de la ıgande, des Rites, des affaires ecclésiastiques extraordinaires, éminaires et des universités. Il est président de la Commission nt sur le fonctionnement de l' « Œuvre de religion » (*Opere di one*, centre financier de la Cité du Vatican).

S. Em. le cardinal Pierre Fumasoni Biondi. Né en ;.

1916, il est délégué apostolique aux Indes; en 1919, il devient ier délégué apostolique au Japon. En 1921 il est secrétaire de crée Congrégation de la Propagande et consulteur des Sacrées régations du Saint-Office, des affaires ecclésiastiques extraorres et de l'Église orientale. Délégué apostolique aux États- en 1922; en 1933 il est créé cardinal-prêtre. Le 16 mars 1933, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. En 1935, pontifical au Congrès eucharistique de Teramo. Il est chan-

celier de l'université pontificale de la Propagande, il fait partie d Sacrées Congrégations de la Consistoriale, de l'Église orientale, d affaires ecclésiastiques extraordinaires, des séminaires et université Il est à la commission pour la rédaction du code de droit orient

— S. Em. le cardinal Dominique Jorio. Né en 186

Il est secrétaire de la Sacrée Congrégation des Sacrements. Cr cardinal en 1935, il est préfet de la Sacrée Congrégation des Sac ments; il fait partie des Sacrées Congrégations de l'Église orie tale, du Concile, de la Propagande, des séminaires et universit Il est au tribunal suprême de la signature apostolique. Il s'est f remarquer par ses ouvrages de morale.

— S. Em. le cardinal Nicolas Canali. Né en 1874.

Il devient assesseur du Saint-Office, créé cardinal-diacre en 19 Il est grand Pénitencier. Il fait partie des Sacrées Congrégati de l'Église orientale, des Sacrements, des Religieux, de la Pro gande, des Rites, des affaires ecclésiastiques extraordinaires, séminaires et universités. Il est membre du tribunal suprême de signature apostolique, président de la commission pour l'État et Cité du Vatican, il fait partie de la commission pour l'administ tion des biens du Saint-Siège dont il est pro-président et du com de vigilance pour le fonctionnement de l' « Œuvre de religion

Ces six cardinaux sont, de fait, tous italiens. Le secrétaire est, en général, le cardinal le plus ancien la Congrégation. D'après le *motu proprio* du 24 déce bre 1927, le cardinal préfet de la Congrégation des sé naires et universités est membre de droit du Saint-Offi

B. — *Les fonctionnaires majeurs*

Aussitôt après les cardinaux se place l'*assess* (appelé secrétaire dans les Congrégations dont le pré est un cardinal). C'est la première charge du Sai Office ordinairement attribuée à un prélat séculier. prépare les affaires qui doivent être soumises à la C grégation. Il préside l'assemblée des consulteurs. C' lui qui surveille les fonctionnaires subalternes, distri le travail, a la responsabilité des écritures, des archi

e la caisse. Il a voix consultative pendant le travail cardinaux. Il désigne les consulteurs pour l'étude faires délicates, veille à l'expédition des réponses, à publication des décisions qui paraissent aux *Acta stolicae sedis*, bulletin périodique du Saint-Siège. Il ide, en l'absence du cardinal, les réunions où les loyés ont à délibérer. Il a le pouvoir d'accorder un ain nombre de dispenses, il tranche les affaires cou- es, ne soumettant à son chef que celles qui lui parais- de quelque importance. Tous les actes officiels por- sa signature à côté de celle du cardinal. Enfin, il est mé comme son commissaire, par le pape, qui le sit lui-même (cf. *Martin*, Les Congrégations romai- Paris, 1930, p. 9). Pour rendre compte de son tra- écrasant, l'assesseur est reçu par le Saint-Père en ience ordinaire tous les jeudis, tandis que le cardinal étaire n'est reçu qu'une fois par mois. On voit par importance de cette fonction dans les affaires traitées le Saint-Office.

ctuellement l'assesseur est S. Exc. Mgr Alfred Otta- ni. Il est chargé de la tâche la plus éminente, la plus cate et la plus importante de toute la curie romaine. en 1890, prêtre en 1916, il enseigna le droit public ésiastique au Séminaire romain. En 1926, il est rec- du collège Népomucène pour les ecclésiastiques de même. En 1928, il est nommé sous-secrétaire de la rée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraor- aires, en 1929, substitut de la secrétairerie d'État, et, 1925, assesseur du Saint-Office. Il a publié des *Insti- ones Juris publici*. Il est en même temps consulteur Sacrées Congrégations de la Consistoriale, de l'Église ntale, des affaires extraordinaires et des rites. Il fait tie de la commission pontificale pour la Russie. Il protonotaire apostolique depuis le 31 décembre 1931. r Ottaviani vient d'être nommé cardinal. Il est isté, à la manière des anciens tribunaux de l'Inqui- on, d'un *commissaire* qui peut avoir un ou deux com-

pagnons. Le commissaire et ses compagnons sont d l'Ordre de Saint-Dominique. Il aide l'assesseur, prépai et instruit les causes criminelles qui doivent être traité devant la Congrégation, s'occupe de tout ce qui a tra au procès qui se déroulera devant le tribunal.

Le commissaire est le R. P. Christophe Bigazzi, d Frères Prêcheurs. Né en 1879, il a fait profession e 1895. Il a deux compagnons, Dominicains, le R. P. Ma rie Castellano, premier compagnon, et le R. P. Félicie Gargiulo, deuxième compagnon.

C. — *Les consulteurs et qualificateurs*

Les consulteurs :

Les consulteurs sont choisis dans le clergé séculier d régulier à raison de leur compétence spéciale pour êt attaché à titre de consulteur dans une Congrégation. I sont nommés par le pape. Ils cumulent cette fonctic avec d'autres occupations, n'interviennent dans les affa res traitées que lorsqu'ils sont appelés par l'assesseu Ces consulteurs travaillent chez eux et à titre gracieu Quelquefois l'assesseur demande l'avis de plusieurs co sulteurs pour une même affaire. Ont lieu, alors, d réunions pour débattre des questions délicates. Voici liste des consulteurs actuels du Saint-Office pour l'ann 1952 :

Leurs Excellences Révérendissimes Seigneurs (Prot notaires apostoliques) :

— Celse Costantini (Italien). Né en 1876, vient d'être nomm cardinal.
— Dominique Tardini (Italien).
— Jean-Baptiste Montini (Italien).
— Louis Traglia (Italien).
— Louis Hudal (Allemand).
— François Morano (Italien).
— Mgr Pierre Parente (Italien).
— Le R. P. Michel Browne (Irlandais) : Dominicain, Maître d Sacré Palais apostolique.

– Le R. P. Emmanuel Suarez (Espagnol) : Maître Général des minicains, et, à ce titre, membre de droit du Saint-Office.
– Le R. P. Henri Corrà (Italien) : de l'Ordre des Frères Mineurs ventuels.
– Le R. P. François Hürth (Allemand) : de la Compagnie de us.
– Le R. P. Théophile Liburdi (Italien) : de l'Ordre des Frères neurs.
– Le R. P. Joseph Creusen (Belge) : de la Compagnie de Jésus.
– Ulric Beste (Américain) : de l'Ordre de Saint-Benoît.
– Le R. P. Sébastien Tromp (Hollandais) : de la Compagnie de us.
– Le R. P. Corneille Damen : Rédemptoriste.
– Le R. P. Abbé Emmanuel Caronti (Italien) : de l'Ordre de nt-Benoît.
– Le R. P. Augustin Bea (Allemand) : de la Compagnie de us.
– Le R. P. Marie Castellano (Italien) : Frère Prêcheur, premier npagnon du commissaire.
– Mgr Joseph Venturi (Italien) : promoteur de justice, ayant le e d'accusateur public et veillant sur l'observation des lois ecclé-stiques.

Au total nous relevons : 11 Italiens; 3 Allemands; Américain; 1 Hollandais; 1 Espagnol; 1 Belge; 1 Irlan-is.

s qualificateurs :

S'adjoignent à cette liste des membres du Saint-Office groupe de théologiens dont l'importance est considé-ble dans les décisions doctrinales de la Congrégation. ne se retrouvent dans aucune autre congrégation : ce nt les *qualificateurs*. Ils sont chargés d'attribuer une te aux opinions nouvelles, de les traiter d'hérétiques, scandaleuses ou simplement de dangereuses ou d'im-udentes. Voici les noms des qualificateurs actuels du int-Office :

– Le R. P. Albert Vaccari, de la Compagnie de Jésus.
– Le R. P. Réginald Garrigou-Lagrange, des Frères Prêcheurs.
– Le R. P. Jacques Garcia, des Ermites de Saint-Augustin.
– Le R. P. Gabriel Roschini, des Servites de Marie.

— Le R. P. Charles Balič, des Frères Mineurs.
— Le R. P. Guillaume Hentrich, de la Compagnie de Jésus.
— Le R. P. Rodolphe Gualterio de Moos, de la Compagnie de Jésus.
— Le R. P. Martin Jugie, des Augustins de l'Assomption.
— Le R. P. Henri de Sainte-Thérèse, des Carmes déchaussés.
— Le R. P. Philippe de la Trinité (Français), des Carmes déchaussés.

A cause du Secret du Saint-Office, il n'y a pas d'avocat étranger, mais il y a un avocat d'office. C'est actuellement Mgr Primo Principi. Outre son travail d'avocat des accusés, il est prélat votant à la signature apostolique, rédacteur (*minutanti*) aux affaires extraordinaires de la secrétairerie d'État, et secrétaire de la commission pontificale pour l'État et la Cité du Vatican. Il est ancien professeur d'histoire du Droit canonique à la Faculté juridique de Saint-Apollinaire. Au tribunal sont adjoints deux fonctionnaires mineurs : les « sommistes » (greffiers).

Pour les clauses matrimoniales, il y a un défenseur du lien, l'abbé Joseph Damisia, membre d'une commission spéciale à la Sacrée Congrégation des Sacrements, pour la défense du lien dans le mariage *ratum et non consummatum*.

D. — *Les fonctionnaires mineurs*

A l'officialité de la Congrégation, nous trouvons comme dans tout tribunal un notaire : Mgr Marino Marani, et six notaires-substituts. Il y a les protocolistes qui enregistrent les pièces afférentes à chaque affaire et les rangent dans les dossiers respectifs; avec les archivistes, et les écrivains, ils sont au nombre de dix.

Le Saint-Office a une session spéciale pour la censure des livres, avec un substitut, Mgr Jean Peppe, un protocoliste et un écrivain.

Enfin, le *Maestro di casa* est l'organisateur des cérémonies au Palais du Saint-Office (Roma, Piazza de

fizio), il surveille le maintien du protocole dans les nces.

2) *La compétence de la Congrégation du Saint-Office*

C'est le canon 247 du code de droit canonique qui nous dicte : le Saint-Office a pour mission de défendre la ctrine catholique, dogme et morale.

a) *La surveillance des doctrines :* Elle possède com-tence exclusive sur tout ce qui intéresse de près ou de n la doctrine et les mœurs. Elle étudie les théories ancées par les écrivains, les prédicateurs et les qualifie vant l'expression admise.

b) *La police des livres : l'Index.*

Nous n'y revenons que très brièvement, la législation n'ayant pas ngé depuis les constitutions de Benoit XIV et de Léon XIII ppuyant sur les dix articles du concile de Trente. Rappelons que Saint-Office n'intervient pas positivement à propos de certains res qui, en vertu du droit commun, formulés dans des décrets néraux, y sont mis d'office : Bibles éditées et traduites par des teurs non catholiques, ouvrages traitant de matière biblique, ologique, religieuse à un titre quelconque, récits de révélations, apparitions, de miracles, si ces livres ne portent pas la permission ésiastique d'imprimer (*Imprimatur*); les livres traitant ex-pro-so d'hérésie, de schisme sapant le fondement de la religion, aquant les bonnes mœurs, ridiculisant la foi catholique, recom-ndant des pratiques condamnées par l'Église : magie, spiritisme, el, divorce, et des sujets obcènes et lascifs. La censure porte sitivement et n'intervient que pour des ouvrages, qui, d'auteurs imés à la suite de plusieurs instances, ont fait éveiller le Saint-fice sur des passages affirmant tendancieusement des idées parais-nt inopportunes, ou malsonnantes et aptes à faire scandale.

Toute infraction à la loi peut être éventuellement punie si les cir-nstances le requièrent, et quelques-unes le sont même automati-ement; le décret de mise à l'Index spécifie la peine encourue.

mpétent pour interdire la lecture des livres, il l'est aussi pour torisier les exceptions. Pour la *permisio de l'index*, il faut s'en férer à lui, ou à ses délégués (nonces apostoliques, par exemple). demande doit être motivée, et l'autorisation sera souvent accor-e « sous réserve de certains ouvrages ».

c) *Le privilège de saint Paul* : Nous ne nous étendon pas sur cette question canonique. Ce privilège « paulin » consiste en la faculté reconnue par l'Église à tout époux païen ou juif, qui reçoit le baptême, de quitter son conjoint et de se remarier si celui-ci, resté infidèle, refuse de cohabiter avec lui pacifiquement. L'enquête, la dispense « d'interpellation », l'étude de ces cas généralement très compliqués, et intéressant l'indissolubilité du mariage et les pouvoirs du chef de l'Église, touche la Congrégation du Saint-Office.

d) *Les mariages mixtes*, c'est-à-dire entre deux chrétiens dont un seul est catholique (créant un empêchement de « religion mixte ») et mariage entre un catholique et un non-baptisé (créant l'empêchement de « disparité du culte »). La dispense de ces empêchements est de la compétence du Saint-Office.

e) *Le jeûne eucharistique des prêtres.*

f) *Le rôle du Saint-Office comme tribunal.* Le Saint Office a une double physionomie : une physionomie administrative, que nous venons d'envisager, et une physionomie processuelle : peuvent venir devant lui un certain nombre d'affaires criminelles que la nature de l'imputation ou la qualité des prévenus soustrait à la juridiction normale (exemple : abus dans l'administration du sacrement de Pénitence), en première instance ou en appel. Un procès au Saint-Office est chose fort grave. Les archives de ce tribunal sont fermées et les statuts ne sont pas divulgués. Nous avons vu que le caractère de tribunal, dans la liste des fonctionnaires, s'affirme par la présence du promoteur de justice et d'un avocat d'office pour défendre les inculpés.

Centre d'Informations Catholiques,
163, boulevard Malesherbes, Paris-XVIIe

D. L., 1er trimestre 1953. — Imprimeur, n° 910.
Imprimerie Aubin, Ligugé (Vienne).
Directeurs gérants : A.-J. Maydieu, R.-C. Chartier. N.M.P.P.